

---

VILLE DE VILLEMOMBLE

---

**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU**

de la réunion du Conseil Municipal, tenue le 5 mars 2009, en Mairie, 13 bis rue d'Avron, à Villemomble, Salle du Conseil.

---

**ETAIENT PRESENTS** : M. CALMÉJANE Patrice, Maire, MM. ACQUAVIVA François, MAGE Pierre-Etienne, Mme HERNU-LEMOINE Corinne, M. LEVY Jean-Paul, Mme LE DUVÉHAT Pascale, M. LONGVERT Claude, Mmes LECOEUR Anne, BARRAUD Amélie, Adjoints au Maire, M. DELOBELLE Jacques, Mmes POLONI Françoise, ROUSVAL Eliane, TROTIN Chantal, M. GARNIER René, Mmes BERGOUGNIOU Françoise, MERLIN Brigitte, MARTIGNON Mauricette, MM. BRUYS Christian, LEGRAND Jean-Michel, Mme HECK Isabelle, MM. BLUTEAU Jean-Michel, ZARLOWSKI Serge, Mme PELAEZ-DIAZ Sandrine, MM. PIETRASZEWSKI Jean-Jacques, CAPDEVILLE Gaëtan, Mmes GAZET Marie-Françoise, TREFLE Marie, M. DAYDIE Marc, Mme POCHON Elisabeth, M. SOUBEYRE Jean-Philippe (à partir du dossier concernant le versement anticipé du FCTVA), Mme BONNET-POTTEAU Nathalie, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES** : Mme DESCHAMPS Danièle, Adjointe au Maire, par M. CALMÉJANE, M. DESCHAMPS Guy, Adjoint au Maire, par M. LONGVERT, M. SERONDE Françoise, Conseillère Municipale, par Mme BERGOUGNIOU, M. BENAYOUN Rémy, Conseiller Municipal, par Mme TREFLE.

**ABSENT NON REPRESENTE** : M. SOUBEYRE Jean-Philippe (jusqu'au point inclus concernant le versement d'un secours en faveur des communes sinistrées du sud-ouest).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. CAPDEVILLE.

~~~~~

Monsieur le Maire ouvre la séance.

### **Installation d'un Conseiller Municipal**

Le siège de Conseiller Municipal occupé par Monsieur Armand NOVI étant devenu vacant suite à sa démission, il est procédé à l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal pris sur la liste présentée par le groupe des non inscrits « Villemomble Autrement ».

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal d'installation :

**VU** l'article L 270 du Code Electoral,

**VU** l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la lettre de Monsieur Armand NOVI en date du 19 février 2009, reçue le 19 février 2009, donnant sa démission de Conseiller Municipal,

**CONSIDERANT** que le siège de Conseiller Municipal de Monsieur Armand NOVI est devenu vacant,

**VU** les listes des candidats en présence aux élections municipales du 9 mars 2008,

**CONSIDERANT** que Monsieur Armand NOVI figurait sur la liste présentée par «Villemomble Autrement»,

**CONSIDERANT** qu'après le dernier Conseiller Municipal en fonction, le candidat venant sur la liste présentée par «Villemomble Autrement» est Madame Nathalie BONNET-POTTEAU,

### **DECLARE**

**INSTALLER** dans les fonctions de Conseillère Municipale, en application de l'article L 270 du Code électoral :

Madame Nathalie BONNET-POTTEAU  
née le 30 décembre 1969 à Jonzac (17)  
demeurant 97 avenue Franklin à Villemomble (93250)

Monsieur le Maire propose Monsieur CAPDEVILLE Gaëtan comme secrétaire de séance. Il est élu à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Maire soumet ensuite, pour approbation, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2008.

Il est adopté à la majorité des suffrages exprimés par 28 voix pour (celles de MM. CALMÉJANE, ACQUAVIVA, Mme DESCHAMPS, M. MAGE, Mme HERNU-LEMOINE, M. LEVY, Mme LE DUVÉHAT, M. LONGVERT, Mme LECOEUR, M. DESCHAMPS, Mme BARRAUD, M. DELOBELLE, Mmes POLONI, ROUSVAL, TROTIN, SERONDE, M. GARNIER, Mmes BERGOUGNIOU, MERLIN, MARTIGNON, MM. BRUYS, LEGRAND, Mme HECK, MM. BLUTEAU, ZARLOWSKI, Mme PELAEZ-DIAZ, MM. PIETRASZEWSKI, CAPDEVILLE) et 6 voix contre (celles de Mmes GAZET, TREFLE, M. DAYDIE, Mme POCHON, M. BENAYOUN, Mme BONNET-POTTEAU).

Monsieur le Maire précise que le dossier intitulé :

« Vente de gré à gré à Monsieur KALFON d'un terrain nu à bâtir de 502 m<sup>2</sup> situé 6 et 8 avenue de la Station à Villemomble au prix de 210 000 € »

est retiré de l'ordre du jour. L'avis des Domaines, reçu en mairie le 25 février 2009, fixe le prix de cession en valeur libre à 225 900 €. Par courriel du 2 mars 2009, M. KALFON nous a informés qu'il n'était pas acquéreur à ce montant. En conséquence, le terrain a été remis en vente au prix fixé par France Domaine.

Passant à l'ordre du jour :

1 - **Versement d'un secours en faveur des communes sinistrées du sud-ouest victimes de la tempête du 24 janvier 2009**

Afin d'apporter notre soutien aux communes sinistrées du sud-ouest suite à la tempête du 24 janvier 2009, il est décidé de verser un secours de 4 100 € auprès de la Fondation de France / Tempête sud-ouest.

*Dossier adopté à l'unanimité*

2 - **Application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la loi de finances rectificative pour 2009 codifiée à l'article L.1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour le versement anticipé des attributions du Fonds de Compensation pour la Taxe à la Valeur Ajoutée (FCTVA) au titre des dépenses réalisées en 2008**

Monsieur le Maire donne la parole à M. GARNIER, rapporteur de la commission des finances, pour la présentation de ce dossier.

« Mesdames, Messieurs,

Afin de répondre à la crise économique mondiale et enrayer le ralentissement de l'activité française, le Président de la République, Nicolas SARKOZY, a présenté en décembre 2008 un plan de relance essentiellement axé sur le soutien des investissements.

Ce plan a été débattu au Parlement et a fait l'objet d'une loi de finances rectificative votée en janvier dernier. Parmi les mesures annoncées, deux concernent directement les collectivités locales : d'une part, la réforme des marchés publics avec notamment le relèvement des seuils et une plus grande souplesse des procédures, et, d'autre part, les dispositions et les modalités de versement anticipé du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).

C'est ce dernier point qui nous préoccupe et que nous allons aborder ce soir.

Au préalable il convient de rappeler la règle qui prévalait jusqu'à ce jour. Le versement du FCTVA intervenait 2 ans après la constatation des dépenses réelles d'investissement d'une année déterminée. A titre d'exemple, nous avons perçu au cours de l'année 2008, le versement du FCTVA sur les investissements constatés en 2006. Le taux de compensation applicable au volume des dépenses d'équipement reste inchangé à 15,482 %.

**I – Le champ d'application du plan de relance pour le FCTVA**

Compte tenu du volume de leurs investissements, les collectivités locales sont dans leur ensemble le premier investisseur public et par conséquent impliquées naturellement dans le Plan de relance. La loi de finances rectificative pour 2009 a prévu de réduire le délai de versement du FCTVA pour les collectivités qui augmenteront au cours de l'année 2009 leurs dépenses d'investissement, ne serait-ce que d'un euro. Cette disposition se traduit par 2 effets :

- 1) Les collectivités qui s'engageront dans cette démarche percevront les attributions du FCTVA dues au titre des dépenses mandatées en 2007 et en 2008 (double attribution).
- 2) Celles qui auront respecté le contrat en 2009 conserveront l'avantage de la réduction du délai de versement du FCTVA en 2010 et les années suivantes.

**II – Les conditions du versement anticipé du FCTVA en 2009**

Pour bénéficier du versement anticipé du FCTVA en 2009 pour les dépenses réalisées en 2008, il faut que les dépenses prévisionnelles constatées en 2009 soient supérieures à la moyenne calculée sur les quatre exercices 2004, 2005, 2006 et 2007. Les dépenses prises en compte concernent les dépenses d'équipement y compris celles relatives aux transactions immobilières et celles afférentes à la rénovation des réseaux d'assainissement.

Pour la Ville de Villemomble les dépenses réelles d'équipement sont les suivantes :

- 2004 : 8 241 321 €
- 2005 : 8 352 658 €
- 2006 : 4 929 414 €
- 2007 : 13 128 228 €

|                                     |                    |
|-------------------------------------|--------------------|
| Moyenne des 4 années .....          | <b>8 662 905 €</b> |
| Dépenses prévisionnelles 2009.....  | <b>7 961 472 €</b> |
| Soit une différence en 2009 de..... | <b>701 433 €</b>   |

Le montant des investissements 2009 se situe au même niveau que ceux des exercices précédents si l'on met en exergue l'année 2007. En effet, les dépenses de cet exercice sont particulièrement élevées. Leur montant est de **13 128 228 €**, faisant ainsi grimper la moyenne des 4 années de référence. L'exercice 2007 a concentré la réalisation ou l'achèvement de plusieurs gros chantiers (le gymnase De Gaulle 3 900 000 €, le terrain synthétique 500 000 €, la maternelle Pasteur 2 200 000 €, le château seigneurial 900 000 €, la réserve foncière 1 200 000 €, la voirie communale 1 000 000 €).

Pour bénéficier du remboursement anticipé du FCTVA en 2009 sur les dépenses d'investissements de l'exercice 2008, il faut au moins ajouter au budget **701 434 €**.

Consciente que la réussite du plan de relance de l'économie dépend de l'implication pleine, entière et citoyenne des collectivités locales dans ce contrat passé avec l'Etat, la Municipalité a décidé de proposer au Conseil Municipal une décision modificative portant sur l'augmentation budgétaire de sa section d'investissement de **980 000 €**. Soit un quantum de dépenses supplémentaires par rapport à la moyenne des 4 exercices de **278 567 €** qui représentent une augmentation de **3,22 %**. Il s'agit d'une simple anticipation des dépenses qui auraient été réalisées en 2010 ou 2011.

La pérennité du système de remboursement anticipé du FCTVA suppose que la **réalisation des dépenses 2009** constatée en 2010 soit effectivement supérieure d'au moins un euro à la moyenne des exercices de référence. Dans le cas contraire, le rythme de remboursement sera comme précédemment de 2 ans, mais avec une année 2010 sans versement de la TVA sur les dépenses constatées en 2008 puisque la Commune l'aura perçu en 2009.

La bonne santé financière de la Commune, fruit d'une bonne gestion depuis 1983, nous permet de participer à ce plan de relance afin de préserver et de promouvoir l'emploi dans notre région.

## LES DÉPENSES NOUVELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

**Les opérations nouvelles proposées sont les suivantes :**

|                                                                                                                                                                                                      |                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>1 - Voirie communale .....</b>                                                                                                                                                                    | <b>830 000 €</b> |
| Ce programme complémentaire comprend :                                                                                                                                                               |                  |
| - le complément de travaux de réfection de la voirie et des trottoirs<br>rue de la Montagne Savart, dans sa partie comprise entre<br>la rue Jeanne d'Arc et l'avenue de la Station, pour .....       | 300 000 €,       |
| - la rue Lambert pour .....                                                                                                                                                                          | 130 000 €,       |
| - la rue Neuve pour .....                                                                                                                                                                            | 60 000 €,        |
| - l'avenue Frédy, dans sa partie comprise entre l'avenue d'Osseville<br>et la Grande Rue, pour .....                                                                                                 | 200 000 €,       |
| - le plateau surélevé au droit de la mairie rue d'Avron pour.....                                                                                                                                    | 30 000 €,        |
| - les trottoirs, dont le boulevard Carnot, la rue Alexandre<br>et l'avenue Detouche pour.....                                                                                                        | 110 000 €.       |
| <b>2 - Gymnase Alain Mimoun .....</b>                                                                                                                                                                | <b>70 000 €</b>  |
| Les travaux prévus au gymnase concernent la réfection des sols de la salle de sport.                                                                                                                 |                  |
| <b>3 – Renouvellement des bacs de collecte.....</b>                                                                                                                                                  | <b>80 000 €</b>  |
| Ce crédit permettra de remplacer les bacs des ordures ménagères mais aussi ceux utilisés pour le recyclage. Ces conteneurs pour la plupart ont près de 15 ans et leur renouvellement est nécessaire. |                  |

En marge de ces travaux supplémentaires, la Commune propose d'inscrire au budget une somme de **4 100 €**, destinée aux villes du sud ouest de la France touchées par la tempête du mois de janvier dernier. Cette somme sera prélevée sur les dépenses imprévues de fonctionnement.

## LES RECETTES NOUVELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte tenu des dépenses nouvelles et pour le respect de règles budgétaires, il est nécessaire d'inscrire une somme correspondante en recette pour équilibrer la section d'investissement.

Je vous propose d'inscrire par décision modificative un emprunt de **980 000 €** intégralement affecté sur les opérations de voirie.

Je vous rappelle que le budget supplémentaire de cet exercice reprendra le résultat de l'exercice 2008 qui devrait permettre de financer ces travaux supplémentaires sans recourir à l'emprunt.

### III – Les engagements contractuels de la Commune

Les dispositions financières étant respectées, le Conseil Municipal doit approuver ce soir la délibération qui détermine le quantum de la hausse des dépenses réelles d'équipement dans les conditions précitées, mais aussi le projet de convention actant l'engagement de la Commune au plan de relance de l'économie.

Après l'intégration de ces nouvelles opérations et dans l'attente du budget supplémentaire qui sera voté au mois de juin prochain, le budget communal se présente ainsi :

|                                                                 |                     |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------|
| - Section d'investissement votée au BP 2009 .....               | 8 041 622 €         |
| - Dépenses nouvelles d'investissement .....                     | 980 000 €           |
| - <b>Total de la section d'investissement en dépenses</b> ..... | <b>9 021 622 €</b>  |
| - Emprunt à réaliser .....                                      | 980 000 €           |
| - <b>Total de la section d'investissement en recettes</b> ..... | <b>9 021 622 €</b>  |
| - <b>Section de fonctionnement dépenses et recettes</b> .....   | <b>33 190 502 €</b> |
| - <b>Total du budget investissement et fonctionnement</b> ..... | <b>42 212 124 €</b> |

Telles sont les décisions modificatives au budget 2009 sur lesquelles Monsieur Jean-Paul LEVY, Adjoint au Maire chargé des Finances et du Budget, ne manquera pas de revenir pour en faire le commentaire.

Vous aurez ensuite à vous prononcer par un vote. Je vous remercie de votre attention. »

Après avoir remercié M. GARNIER, Monsieur le Maire donne la parole à M. LEVY.

« Je remercie également M. GARNIER pour ses explications. Je rappellerai simplement que ce dossier a été examiné en commission des finances mardi 3 mars 2009 et que les 980 000 € de dépenses d'investissement supplémentaires sont pour nous une opportunité à saisir dans le cadre de ce plan de relance. Il est en effet tout à fait envisageable de les financer aujourd'hui par un montant d'emprunt qui pourra être gommé lors de l'établissement du budget supplémentaire et de la reprise des excédents de l'exercice 2008 ainsi que de l'actualisation du budget au titre de différentes recettes de l'exercice 2009.

J'ajouterai par ailleurs que le produit du FCTVA attendu en 2009 au titre de l'année 2008 s'établit à un peu plus de 700 000 €. »

Monsieur le Maire rappelle le contenu du dossier avant de le soumettre au vote du Conseil :

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au Fonds de Compensation pour la TVA permet le versement en 2009 du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires qui s'engagent à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe de décalage de 2 ans entre la réalisation de la dépense et le remboursement du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires dès que les services préfectoraux constateront, au premier trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Le montant de référence est la moyenne des dépenses réelles d'équipement réalisées en 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 8 662 905 €.

Afin de s'engager dans ce dispositif, il est décidé la réalisation d'investissements et opérations supplémentaires au titre de l'exercice 2009 :

1) Voirie communale :

|                                                                                        |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| • rue de la Montagne Savart, entre la rue Jeanne d'Arc et l'avenue de la Station ..... | 300 000 € |
| • rue Lambert.....                                                                     | 130 000 € |
| • rue Neuve.....                                                                       | 60 000 €  |
| • avenue Frédy, entre l'avenue d'Osseville et la Grande Rue.....                       | 200 000 € |
| • plateau surélevé rue d'Avron .....                                                   | 30 000 €  |
| • réfection de trottoirs divers.....                                                   | 110 000 € |

2) Réfection de la salle de sport du gymnase Mimoun..... 70 000 €

3) Acquisition de bacs de collecte..... 80 000 €

pour un montant de 980 000 €, qui portera le montant des dépenses réelles d'équipement à 8 941 472 €, d'inscrire ce montant au budget de la commune de l'exercice 2009 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec le représentant de l'Etat.

*Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 34 voix pour (celles de MM. CALMÉJANE, ACQUAVIVA, Mme DESCHAMPS, M. MAGE, Mme HERNU-LEMOINE, M. LEVY, Mme LE DUVÉHAT, M. LONGVERT, Mme LECOEUR, M. DESCHAMPS, Mme BARRAUD, M. DELOBELLE, Mmes POLONI, ROUSVAL, TROTIN, SERONDE, M. GARNIER, Mmes BERGOUGNIOU, MERLIN, MARTIGNON, MM. BRUYS, LEGRAND, Mme HECK, MM. BLUTEAU, ZARLOWSKI, Mme PELAEZ-DIAZ, MM. PIETRASZEWSKI, CAPDEVILLE, Mmes GAZET, TREFLE, M. DAYDIE, Mme POCHON, MM. BENAYOUN, SOUBEYRE) et 1 abstention (celle de Mme BONNET-POTTEAU)*

**3 - Décision modificative n° 1 au budget de l'exercice 2009**

Il est décidé d'inscrire au budget 2009 de la Ville les crédits correspondant aux :

- ✓ secours de 4 100 € attribué à la Fondation de France pour l'aide en faveur des communes sinistrées du sud-ouest victimes de la tempête du 24 janvier 2009,
- ✓ réalisation d'investissements et opérations supplémentaires pour un montant de 980 000 € au titre de l'exercice 2009,
- ✓ réalisation d'un emprunt de 980 000 € pour financer les investissements et opérations supplémentaires au titre de l'exercice 2009.

*Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 34 voix pour (celles de MM. CALMÉJANE, ACQUAVIVA, Mme DESCHAMPS, M. MAGE, Mme HERNU-LEMOINE, M. LEVY, Mme LE DUVÉHAT, M. LONGVERT, Mme LECOEUR, M. DESCHAMPS, Mme BARRAUD, M. DELOBELLE, Mmes POLONI, ROUSVAL, TROTIN, SERONDE, M. GARNIER, Mmes BERGOUGNIOU, MERLIN, MARTIGNON, MM. BRUYS, LEGRAND, Mme HECK, MM. BLUTEAU, ZARLOWSKI, Mme PELAEZ-DIAZ, MM. PIETRASZEWSKI, CAPDEVILLE, Mmes GAZET, TREFLE, M. DAYDIE, Mme POCHON, MM. BENAYOUN, SOUBEYRE) et 1 abstention (celle de Mme BONNET-POTTEAU)*

4 - **Autorisation de contracter un emprunt complémentaire de 980 000 € pour financer divers investissements supplémentaires en 2009**

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à contracter un emprunt complémentaire de 980 000 € pour financer les opérations d'investissements supplémentaires programmées en 2009.

Le montant total des emprunts pour financer les opérations d'investissements en 2009 s'élève en conséquence à 2 980 000 €.

*Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 34 voix pour (celles de MM. CALMÉJANE, ACQUAVIVA, Mme DESCHAMPS, M. MAGE, Mme HERNU-LEMOINE, M. LEVY, Mme LE DUVÉHAT, M. LONGVERT, Mme LECOEUR, M. DESCHAMPS, Mme BARRAUD, M. DELOBELLE, Mmes POLONI, ROUSVAL, TROTIN, SERONDE, M. GARNIER, Mmes BERGOUGNIOU, MERLIN, MARTIGNON, MM. BRUYS, LEGRAND, Mme HECK, MM. BLUTEAU, ZARLOWSKI, Mme PELAEZ-DIAZ, MM. PIETRASZEWSKI, CAPDEVILLE, Mmes GAZET, TREFLE, M. DAYDIE, Mme POCHON, MM. BENAYOUN, SOUBEYRE) et 1 abstention (celle de Mme BONNET-POTTEAU)*

5 **Demande de subvention auprès du Conseil Général, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et du Conseil Régional pour la ré-informatisation de la médiathèque Robert Calméjane**

Il est nécessaire de renouveler le parc informatique de la médiathèque devenu vétuste et obsolète.

Le nouveau matériel permettra d'installer la nouvelle version du logiciel Aloès d'Opsys avec de nouvelles fonctionnalités pour le public et pour la bibliothéconomie.

Le montant global de l'opération est estimé à 60 571,91 € HT, soit 72 444 € TTC.

Il est décidé de solliciter des subventions auprès du Conseil Général, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Régional d'un montant aussi élevé que possible afin d'aider au financement de la ré-informatisation de la médiathèque Robert Calméjane et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions fixant les modalités de versement des subventions.

*Dossier adopté à l'unanimité*

6 - **Approbation et autorisation de signature de la convention à passer avec le Département relative aux subventions de fonctionnement pour les établissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans et d'investissement pour la rénovation (2<sup>ème</sup> tranche) de la crèche collective**

Il est décidé d'approuver la convention à passer avec le Département relative à :

- ✓ l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour les établissements et services d'accueil municipaux qui s'élève à :
  - 10 € par jour et par place effectivement occupée pour les accueils collectifs,
  - 6 € par jour et par place effectivement occupée pour les accueils familiaux,
- ✓ l'attribution d'une subvention d'investissement pour les travaux de rénovation partielle de l'établissement municipal d'accueils collectifs sis 14 rue Saint-Charles, de 4 447,60 € (3 602,20 € pour travaux et 845,40 € pour acquisition de matériel), et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

*Dossier adopté à l'unanimité*

7 - **Approbation et autorisation de signature de la convention de financement des projets du fonds d'accompagnement du contrat enfance jeunesse 2007/2008 à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales**

La Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis participe financièrement, par le versement d'une subvention, à l'acquisition d'équipement informatique de gestion ainsi qu'aux formations à l'utilisation de logiciel informatique de gestion, pour les structures d'accueil d'enfants âgés de 0 à 17 ans, afin de permettre aux gestionnaires de recueillir des données d'activités et budgétaires fiables et permettre ainsi d'atteindre les objectifs fixés en terme de fréquentation des structures.

Il est décidé d'approuver la convention de financement des projets du fonds d'accompagnement du contrat enfance-jeunesse 2007/2008 à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales relative au financement d'équipement informatique de gestion et de formation à l'utilisation de logiciel informatique, pour les structures d'accueil enfance-jeunesse et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

*Dossier adopté à l'unanimité*

8 - **Approbation et autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement à passer avec la SNCF relative à la prestation indemnité de garde crèche SNCF pour les enfants nés à partir du 01/01/2008**

La convention de Prestation de Service Unique (PSU) passée avec la Caisse d'Allocations Familiales ne s'applique qu'aux familles dont l'un des parents est ressortissant du régime général.

En conséquence, la Ville ne perçoit pas la PSU pour les enfants dont les parents sont ressortissants des régimes spéciaux (SNCF, EDF, GDF, RATP, Banque de France, ...) et du régime agricole.

La SNCF a adopté de nouvelles modalités concernant la Prestation Indemnité de Garde Crèche versée par le Département de l'Action Sociale SNCF.

Pour les enfants des agents allocataires SNCF au sens des prestations familiales, nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, accueillis dans les structures d'accueil petite enfance, l'Indemnité de Garde Crèche sera versée à la Commune par le Département de l'Action Sociale SNCF selon le même principe que la Caisse d'Allocations Familiales.

Il est décidé d'approuver la convention d'objectifs et de financement à passer avec la SNCF qui définit les modalités d'intervention et de versement de l'Indemnité de Garde Crèche et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

*Dossier adopté à l'unanimité*

9 - **Avenant n° 1 au contrat d'affermage pour la fourniture de repas en liaison froide conclu avec la société AVENANCE (repas pour le jardin d'enfants)**

Par délibération du 19 juin 2008, le Conseil Municipal a décidé la création d'un jardin d'enfants, d'une capacité de 20 places, pour les enfants âgés de 2 ans à 4 ans, implanté 26 avenue Detouche à Villemomble.

Les enfants déjeuneront dans la salle de restaurant de l'école maternelle Pasteur.

Les caractéristiques et les prix des repas (déjeuners et goûters) pour le jardin d'enfants seront identiques à ceux des repas livrés aux écoles et centres de loisirs maternels.

Il est décidé d'approuver l'avenant n° 1 au contrat d'affermage passé avec la Société AVENANCE pour la fourniture des repas (déjeuners et goûters) qui seront servis aux enfants accueillis au jardin d'enfants à compter du 4 mars 2009 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

*Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 30 voix pour (celles de MM. CALMÉJANE, ACQUAVIVA, Mme DESCHAMPS, M. MAGE, Mme HERNU-LEMOINE, M. LEVY, Mme LE DUVÉHAT, M. LONGVERT, Mme LECOEUR, M. DESCHAMPS, Mme BARRAUD, M. DELOBELLE, Mmes POLONI, ROUSVAL, TROTIN, SERONDE, M. GARNIER, Mmes BERGOUGNIOU, MERLIN, MARTIGNON, MM. BRUYS, LEGRAND, Mme HECK, MM. BLUTEAU, ZARLOWSKI, Mme PELAEZ-DIAZ, MM. PIETRASZEWSKI, CAPDEVILLE, SOUBEYRE, Mme BONNET-POTTEAU) et 5 abstentions (celles de Mmes GAZET, TREFLE, M. DAYDIE, Mme Pochon, M. BENAYOUN)*



**10 - Fixation du montant des vacations allouées pour les opérations de surveillance funéraire**

Le montant des vacations funéraires allouées au Commissaire de Police chargé de la surveillance des opérations funéraires était fixé à 50 F, soit 7,62 €, par délibération du 29 novembre 1983. L'article 5 de la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008, relative à la législation funéraire, prévoit une revalorisation de ces vacations, dont le montant doit être fixé entre 20 € et 25 €.

Il est décidé de fixer à 20 € le montant des vacations versées pour les opérations de surveillance funéraire effectuées sous la responsabilité du chef de circonscription, en présence d'un fonctionnaire de police délégué par ses soins.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**11 - Attribution de livres de prix de fin d'année aux enfants scolarisés dans les écoles publiques maternelles et élémentaires de la Commune au titre de l'année scolaire 2008/2009**

Il appartient au Conseil Municipal de décider l'attribution d'un livre de prix, au titre de l'année scolaire 2008/2009, à chaque élève scolarisé dans les écoles publiques maternelles et élémentaires de la Commune.

Il est décidé de fixer le prix moyen d'un livre à 8,15 € et d'allouer à chacune des écoles un budget calculé au prorata de l'effectif des élèves inscrits, pour l'achat des livres.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**12 - Approbation et autorisation de signature de la convention à passer avec la Préfecture de la Seine-Saint-Denis relative à la télétransmission par le dispositif « ACTES » des actes soumis au contrôle de légalité**

Les échanges de données dématérialisés s'inscrivent dans l'un des grands chantiers de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

Le décret en Conseil d'Etat n° 2005-324 du 7 avril 2005, pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, dispose que la collectivité territoriale, qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité, signe avec la Préfecture une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission et prévoyant les modalités de la transmission de ces actes par voie électronique.

Il est décidé d'approuver la convention à passer avec la Préfecture de la Seine-Saint-Denis relative à la télétransmission par le dispositif « ACTES » des actes soumis au contrôle de légalité et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**13 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un permis de démolir le pavillon d'habitation et les bâtiments annexes de la propriété communale sise 26 avenue Vauban et sans numéro rue Armand Lecourt**

Suite à l'acquisition par la Commune de la propriété de Monsieur AMSELLEM, cadastrée section AP n° 51, d'une contenance de 2 353 m<sup>2</sup> située 26 avenue Vauban et sans numéro rue Armand Lecourt, par acte notarié signé le 12 janvier 2009, il est proposé de déposer un permis de démolir le pavillon d'habitation et les bâtiments annexes.

La parcelle, contiguë au groupe scolaire Saint-Exupéry, est destinée à recevoir des équipements publics ou sportifs répondant aux besoins scolaires et associatifs, outre la nécessité d'organiser les voies de desserte du secteur.

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de démolir correspondant ainsi que les autorisations de clôtures nécessaires, notamment au droit de la rue Armand Lecourt afin d'assurer un clos et une sécurisation efficace de la propriété.

***Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 28 voix pour (celles de MM. CALMÉJANE, ACQUAVIVA, Mme DESCHAMPS, M. MAGE, Mme HERNU-LEMOINE, M. LEVY, Mme LE DUVÉHAT, M. LONGVERT, Mme LECOEUR, M. DESCHAMPS, Mme BARRAUD, M. DELOBELLE, Mmes POLONI, ROUSVAL, TROTIN, SERONDE, M. GARNIER, Mmes BERGOUGNIOU, MERLIN, MARTIGNON, MM. BRUYS, LEGRAND, Mme HECK, MM. BLUTEAU, ZARLOWSKI, Mme PELAEZ-DIAZ, MM. PIETRASZEWSKI, CAPDEVILLE) et 7 abstentions (celles de Mmes GAZET, TREFLE, M. DAYDIE, Mme POCHON, MM. BENAYOUN, SOUBEYRE, Mme BONNET-POTTEAU)***

**14 - Avis du Conseil concernant l'adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) des communes de Jouy-en-Josas (Yvelines), du Chesnay (Yvelines) et de Vaujours (Seine-Saint-Denis) pour les 2 compétences «Gaz» et «Electricité»**

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adhésion d'une nouvelle commune au SIGEIF doit faire l'objet d'une consultation des conseils municipaux des communes adhérentes qui doivent délibérer dans un délai de 3 mois pour statuer.

Il est donc décidé d'émettre un avis favorable à l'adhésion des communes de Jouy-en-Josas (Yvelines), du Chesnay (Yvelines) et de Vaujours (Seine-Saint-Denis) au SIGEIF pour les deux compétences « Gaz » et « Electricité » et d'approuver les délibérations du Comité Syndical du SIGEIF portant sur les adhésions.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**Monsieur le Maire donne ensuite lecture des décisions prises dans le cadre de sa délégation, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

N° 2008/233

OBJET : Renouvellement de la convention de résidence passée avec la société 5POINTCOM, résident de l'hôtel d'entreprises de Villemomble (bureau n° 223 de 17 m<sup>2</sup>), pour une durée de 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008

N° 2008/234

OBJET : Contrat d'abonnement AVIACarte passé avec la société THEVENIN & DUCROT DISTRIBUTION relatif à l'acquisition de cartes pétrolières pour les véhicules situés à Corrençon-en-Vercors pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, soit jusqu'au 31 décembre 2011

N° 2008/235

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société LOOPGRADE relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection sur le territoire de la commune de Villemomble (montant de la dépense : 18 249,07 € TTC)

N° 2008/236

OBJET : Versement d'une bourse à Monsieur Adrien MAUGINO, d'un montant de 760 euros, pour son année scolaire aux Etats-Unis - année scolaire 2008/2009 - suivie auprès de la Sierra Vista High School de Las Vegas

N°2008/237

OBJET : Convention de mise à disposition d'un local à la Société d'Horticulture de Villemomble et des Environs - 24 rue de la Carrière à Villemomble

N° 2008/238

OBJET : Versement de la cotisation à l'INSTITUT DE FORMATION, D'ANIMATION ET DE CONSEIL (IFAC 93) au titre de l'année 2008 (montant de la dépense : 2 159,52 €)

N° 2008/239

OBJET : Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des produits provenant du paiement par les spectateurs ou les participants des droits d'entrée ou de participation aux spectacles, animations, bals et rallyes (modification des lieux d'installation de la régie)

N° 2008/240

OBJET : Organisation des vacances de Noël 2008 aux accueils de loisirs maternels (écoles maternelles Foch et Saint-Exupéry)

N° 2008/241

OBJET : Organisation des vacances de Noël 2008 aux accueils de loisirs primaires (écoles primaires Foch 1, Foch 2 et Saint-Exupéry)

N° 2008/242

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société ANTALIS relatif à la fourniture de papiers et enveloppes - année 2009 - lots n° 1 (papiers) et 2 (enveloppes) - (montant de la dépense pour le lot 1 : 7 618,04 € TTC et pour le lot 2 : 785,41 € TTC)

N° 2008/243

OBJET : Modification de la régie d'avances pour le règlement de menues dépenses du centre de vacances de Corrençon-en-Vercors (montant de l'avance en numéraire fixé à 300 €)

N° 2008/244

OBJET : Avenant n° 1 au contrat n° 2006/C039 relatif à l'entretien des installations d'horloge dans les bâtiments communaux (adjonction d'une formule de révision pour les années 2009 et 2010)

N° 2008/245

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société NOGENT LINO PEINTURES relatif à la rénovation des locaux de la Mairie - lot 1 : revêtement de sols (montant de la dépense : 12 045,43 € TTC)

N° 2008/246

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société SIMPAC relatif à la rénovation des locaux de la Mairie - lot 2 : plafonds suspendus (montant de la dépense : 3 045,49 € TTC)

N° 2008/247

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société SMB BAT relatif à la rénovation des locaux de la Mairie - lot 3 : installations électriques (montant de la dépense : 2 327,50 € TTC)

N° 2008/248

OBJET : Convention relative à la mise à disposition de l'association T.O.T.E.M. des installations sportives municipales

N° 2008/249

OBJET : Convention passée avec la société NEMO relative au concert de Renaud GARCIA-FONS, « Linea Del Sur », donné le jeudi 8 janvier 2009 au théâtre Georges Brassens à Villemomble (montant de la dépense : 2 637,50 € TTC)

N° 2008/250

OBJET : Convention passée avec la société BTP CONSULTANTS relative à la réalisation de la mission de coordination SPS pour les travaux d'aménagement de la crèche familiale « Les Diablotins » (montant de la dépense : 2 296,32 € TTC)

N° 2008/251

OBJET : Convention portant adhésion au Service Social des Personnels du CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) de la petite couronne (du 1<sup>er</sup> février 2009 au 31 décembre 2009 - renouvelable 2 fois)

N° 2009/1

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société ALPINISTES-URBAINS relatif aux travaux de reprise des maçonneries extérieures détériorées sur le clocher de l'Eglise Saint-Louis à Villemomble (montant de la dépense : 13 096,20 € TTC)

N°2009/2

OBJET : Convention relative à la mise à disposition de la Police Nationale – Sureté Départementale de Seine-Saint-Denis, des installations sportives municipales

N° 2009/3

OBJET : Convention passée avec l'ECOLE DU SKI FRANÇAIS relative à l'organisation de l'activité sportive « ski alpin » pour les enfants séjournant à la maison familiale de Villemomble à Corrençon-en-Vercors - année 2009 (montant de la dépense : 58,00 € le cours collectif (2 h 00 - 12 enfants maximum) - 7,00 € le passage de "flèche" - 4,50 € l'insigne du "Piou Piou" à la "3<sup>ème</sup> étoile" incluse - 6,50 € la médaille à partir de l'étoile de bronze, d'argent, d'or, la flèche, le chamois et le surf)

N° 2009/4

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société PONEYS DES 4 SAISONS relatif à l'organisation de séjours loisirs d'équitation « poney » dans le cadre des accueils de loisirs primaires - été 2009 (montant minimal : 11 000,00 € TTC - montant maximal : 43 000,00 € TTC - prix du séjour = en juillet : 496,00 € TTC pour 1 enfant et 140,00 € TTC pour 1 animateur ; en août : 474,00 € TTC pour 1 enfant et 140,00 € TTC pour 1 animateur)

N° 2009/5

OBJET : Convention passée avec la société VERCORS AVENTURE relative à l'organisation des activités sportives pour les enfants séjournant à la maison familiale de Villemomble à Corrençon-en-Vercors - année 2009 (montant des dépenses = escalade : 255,00 € la journée, 155,00 € la ½ journée - spéléologie / canyoning : 290,00 € la journée, 190,00 € la ½ journée - accro-branche : 270,00 € la journée, 170,00 € la ½ journée - randonnée pédestre, à raquettes ou en VTT : 195,00 € la journée, 145,00 € la ½ journée)

N° 2009/6

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société CREACLOTUR relatif à la réalisation de clôtures sur les sites de la médiathèque communale et du gymnase de Gaulle (montant de la dépense : 8 382,76 € TTC)

N° 2009/7

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société SANITRA SERVICES relatif l'entretien des réseaux d'assainissement de la Ville et aux pompage et nettoyage de bacs à graisse et fosses de relevage dans les bâtiments communaux - lots 1, 1 bis et 2 - année 2009 - avec possibilité de reconduction expresse pour les années 2010 et 2011 (lot 1 : marché à forfait - lot 1 bis : marché à bons de commande : seuil minimal annuel = 10 000,00 € TTC, seuil maximal annuel = 38 000,00 € TTC - lot 2 : marché à bons de commande : seuil minimal annuel = 3 000,00 € TTC, seuil maximal annuel = 11 000,00 € TTC)

N° 2009/8

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société SARP CENTRE EST relatif aux pompage et nettoyage d'un bac à graisse situé à la maison familiale de Villemomble à Corrençon-en-Vercors - lot 3 - année 2009 - avec possibilité de reconduction expresse pour les années 2010 et 2011 (marché à forfait : 1 284,504 € TTC pour les 2 interventions annuelles)

N° 2009/9

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société VEOLIA PROPLETE - SARP CENTRE OUEST relatif aux pompage et nettoyage d'un bac à graisse situé au centre de vacances de Villemomble à Saint-Brévin-l'Océan - lot 4 - année 2009 - avec possibilité de reconduction expresse pour les années 2010 et 2011 (marché à forfait : 328,90 € TTC pour l'intervention annuelle)

N° 2009/10

OBJET : Convention de partenariat financier avec la société FORMACTION pour la formation de 10 agents le 10 février 2009 (montant de la dépense : 850,00 €)

N° 2009/11

OBJET : Convention passée avec l'association VILLEMOMBLE-HANDBALL relative aux séances d'initiation au handball dispensées aux enfants des accueils de loisirs primaires S<sup>t</sup>-Exupéry et Lamartine de Villemomble, pour la période des vacances scolaires d'hiver 2009, du lundi 23 février 2009 au vendredi 27 février 2009

N° 2009/12

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société ISS ESPACES VERTS relatif aux traitements de désherbage chimique - années 2009 à 2011 (montant de la dépense : 18 306,33 € TTC)

N° 2009/13

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société IMPRIMERIE DE MONTLIGEON relatif à l'impression des publications municipales - année 2009 :

- magazines municipaux : 4 663,10 € TTC (1 012,80 € TTC les 4 pages supplémentaires)
- la lettre du Maire : 1 128,85 € TTC (1 703,80 € TTC les 4 pages supplémentaires)
- la lettre infos collectes : 1 455,90 € TTC
- la lettre du jumelage : 880,92 € TTC
- le guide des sports : 2 885,40 € TTC
- la lettre jeunesse : 875,65 € TTC

N° 2009/14

OBJET : Organisation d'une sortie scolaire avec nuitées à Corrençon-en-Vercors du 15 mai 2009 au soir au 26 mai 2009 au matin, soit 10 jours sur place, au profit d'1 classe de CE1 de l'école élémentaire François Coppée / Lamartine, soit environ 26 élèves

N° 2009/15

OBJET : Fixation des tarifs applicables pour les mini séjours « équitation poney » organisés par les accueils de loisirs de Villemomble durant les vacances scolaires d'été 2009 (tarif villemomblois : 40,10 € par jour - tarif non villemomblois : 121,50 € par jour)

N° 2009/16

OBJET : Contrat passé avec la société SILLIKER relatif au contrôle hygiène de la restauration collective de la crèche collective S<sup>t</sup>-Charles à Villemomble pour une durée de 5 ans à compter de la date de notification (budget annuel indicatif : 1 076,00 € HT)

N° 2009/17

**OBJET** : Convention passée avec ICF LA SABLIERE relative à un soutien financier suite à l'embauche d'un ambassadeur du tri

N° 2009/18

**OBJET** : Convention de partenariat avec l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC) 93 pour la formation « les comportements à risque chez l'enfant » qui se déroulera les 5, 12 et 19 mars 2009 destinée à 10 agents communaux (à titre gratuit)

N° 2009/19

**OBJET** : Organisation des vacances d'hiver 2009 aux accueils de loisirs maternels (Montgolfier et S<sup>t</sup>-Exupéry - moyenne journalière estimée à 116 enfants)

N° 2009/20

**OBJET** : Organisation des vacances d'hiver 2009 aux accueils de loisirs primaires (Lamartine et S<sup>t</sup>-Exupéry - moyenne journalière estimée à 127 enfants)

### **Questions orales posées par Mme GAZET, du Groupe Socialiste, écologiste et citoyen :**

#### **1. « Accès au Très Haut Débit :**

**L'accès à la connaissance, aux échanges, au commerce et l'attractivité économique d'un territoire dépendent beaucoup aujourd'hui de la qualité du réseau Internet local. Chacun sait l'impatience de nombreux villemomblois concernant l'absence actuelle de Très Haut Débit à Villemomble, suite à l'échec du contrat qui nous liait à NOOS, et le caractère pénalisant d'un point de vue économique pour la commune.**

**Dans le cadre de l'adhésion de la commune au SIPPAREC, le projet OPALYS se déploiera sur une partie seulement de Villemomble, pourrait-on avoir connaissance d'une carte exacte des rues concernées, des raccordements prévus et des rues exclues de cette phase de travaux et du calendrier d'entrée en service effectif ? La commune est-elle concernée par le Réseau CPL (Courants Porteurs en Ligne), si oui sur quels sites ?**

**D'autre part le Conseil Général de Seine-Saint-Denis met en place le projet Débitex, pourquoi la Commune n'y a-t-elle pas adhéré pour que les zones, qui actuellement ne sont pas prises en compte dans le projet OPALYS, puissent aussi avoir le Très Haut Débit ? »**

**Monsieur le Maire répond** : « Je vais répondre à votre question du dernier au premier points abordés.

➤ **Débitex** : sur le site du Conseil Général, on peut lire que ce dernier a contracté avec Débitex qui a retenu la société LD Collectivité « pour construire un réseau à Très Haut Débit de 430 km à destination des habitants et des entreprises. Il s'agit d'infrastructures en fibre optique offrant un débit très supérieur à l'ADSL, pour 27 communes du nord-est parisien (Seine-Saint-Denis et Val d'Oise).

*Les travaux débuteront fin 2009 pour une durée de 4 ans.*

*Les villes concernées en Seine-Saint-Denis sont : Aulnay-sous-Bois, Tremblay-en-France, Villepinte, Sevran, Vaujours, Coubron, Clichy-sous-Bois, Montfermeil, le Raincy, Gagny, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Gournay-sur-Marne et Noisy-le-Grand.*

*Les autres villes du département sont ou seront câblées par le syndicat SIPPAREC. »*

Le Conseil Général a donc mis en place le projet Débitex pour les communes qui ne sont pas adhérentes au SIPPAREC.

La Commune est adhérente au SIPPAREC et ne peut pas adhérer à Débitex.

➤ **Réseau CPL (Courants Porteurs en Ligne)** : le 30 mars 2006, le SIPPAREC a attribué la délégation de service public sur le réseau CPL à la société MECOLEC. Ce projet de grande ampleur fondera le développement de cette technologie sur la boucle locale urbaine. « Ce réseau, qui devrait desservir à terme 1,5 million de foyers répartis sur 86 communes, permettra aux opérateurs de proposer au grand public des offres compétitives en matière de téléphone et d'accès à Internet haut débit.

*Les collectivités locales disposeront également de différents services propres aux CPL (vidéosurveillance, télégestion...).* »

La durée de la concession MECOLEC est de 15 ans et, à ce jour, les travaux n'ont pas débuté, des études étant encore nécessaires.

Le principe paraît simple puisqu'il consiste à utiliser le câblage électrique existant des réseaux communaux (éclairage public, etc.) pour les transmissions. Or la réalité est tout autre : en effet dès qu'un disjoncteur est rencontré, il y a rupture. Cette technologie semble facile à mettre en œuvre pour un bâtiment unique mais devient plus complexe dès qu'il s'agit de l'étendre à l'ensemble d'un périmètre. »

Monsieur DELOBELLE ajoute : « Le SIPPAREC a dû faire appel à une autre société, MECOLEC s'étant désisté. »

Monsieur le Maire poursuit : «

- Très Haut Débit : toujours sur le site du SIPPEREC, on peut lire, au sujet d'IRISÉ : « *IRISÉ, le très haut débit au service des collectivités, des entreprises et des habitants ;*

*Pour répondre aux besoins des entreprises et des habitants face à une disparité d'accès au haut débit sur le territoire des communes adhérentes, le SIPPEREC a lancé en 2001 l'infrastructure de fibre noire IRISÉ. Aujourd'hui, IRISÉ poursuit son déploiement, développe sa capillarité pour répondre aux besoins croissants des opérateurs, collectivités, entreprises, aménageurs.*

*Chiffres clés IRISÉ :*

- *concessionnaire : société IRISÉ,*
- *délégation de service public signée en février 2001 pour 18 ans,*
- *un investissement de 35,4 millions d'euros assurés par le concessionnaire sans financement public,*
- *429 km d'infrastructures, au 31 décembre 2006,*
- *un réseau ouvert à tous les usagers : collectivités, entreprises, opérateurs. »*

Le système IRISE est basé sur le principe d'une fibre noire de très grande capacité qui a été déployée le long de la ligne de la grande ceinture. A partir de cette infrastructure, un maillage a commencé sur le centre ville, pour un haut débit promis par IRISE à hauteur de 100 Mo, alors que les puissances sont jusqu'ici de 512 k, 1 Mo, 2 Mo, 4 Mo, 8 Mo. Les premiers bâtiments à être équipés sont des immeubles appartenant à l'OPH, qui a délibéré pour autoriser l'installation des câbles, ainsi que quelques copropriétés privées, ce qui se résume pour l'instant aux rues de la Procession, des Trois Frères, Michelet et autres. Les locataires concernés auront donc bientôt la possibilité de se connecter à ce haut débit, sous réserve de leur abonnement auprès des opérateurs habituels.

Par ailleurs, j'avais interrogé France Telecom, opérateur historique, et attiré plus particulièrement l'attention de la Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales, en mes qualités de Député et Maire, sur la couverture haut débit de Villemomble et Gagny. France Telecom m'a répondu le 4 mars. [Monsieur le Maire donne lecture du courrier.]

Je vous précise que je suis dans l'attente de la réponse de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) que j'ai également interrogé à ce sujet.

Mon objectif est effectivement d'améliorer l'accès au haut débit sur Villemomble, à savoir 8 Mo pour tous avant d'envisager de passer aux 100 Mo. »

## 2. «Fréquentation de la médiathèque en août :

**De nombreux villemomblois, tout comme Madame la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, et Madame la Ministre de la culture et de la communication, constatent \* que « Les bibliothèques publiques, ... ont un nouvel effort à faire pour amplifier et adapter leurs horaires d'ouverture ». Avec ses nouveaux horaires, la médiathèque de Villemomble ouvre 23 heures hebdomadaires depuis janvier 2009 \*\* mais une fermeture de 15 jours est prévue cette année en août.**

**Nous tenons à faire connaître notre opposition au projet de fermeture en août et demandons le rétablissement de l'ouverture de la médiathèque tout au long de l'année, quitte à renforcer les effectifs en conséquence pour ne pas surcharger les employés en place. Envisagez-vous de répondre à la demande des publics villemomblois qui ne partent pas en vacances en août ? Nous aimerions aussi savoir comment la mairie pourrait mettre en place des incitations pour que ceux des jeunes qui se tiennent éloignés de ce service culturel soient incités à en profiter. (promotion, navettes gratuites, ...). »**

**\* CF le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques intitulé « Améliorer l'accueil dans les bibliothèques - Propositions pour une extension des horaires d'ouverture » (Rapport - n° 2008-001 □ avril 2008)**

**\*\* Pour les « 247 bibliothèques des communes dont la population est égale ou supérieure à 30 000 habitants, la moyenne d'ouverture approche les 30 heures d'ouverture par semaine, ce qui est assez sensiblement inférieur aux moyennes constatées dans les bibliothèques européennes du même type. »**

**Monsieur le Maire répond :** « Sur l'organisation de la médiathèque, c'est pour répondre à une demande du public qui souhaitait une heure supplémentaire d'ouverture en semaine que nous avons voulu réorganiser les horaires de travail du personnel. Je rappelle que les 23 heures d'ouverture sont couvertes par 13 personnes travaillant à la médiathèque.

Par ailleurs, la médiathèque, ouverte depuis 5 ans, nécessite maintenant des travaux d'entretien, de ré-informatisation, etc., d'où l'intérêt d'une fermeture de deux semaines afin de permettre ces interventions.

En ce qui concerne cette fermeture, je n'ai pas eu connaissance d'un mouvement de masse m'alertant à ce sujet. Je vous précise en outre qu'il sera permis, en période estivale, d'emprunter des documents supplémentaires et que la durée des prêts sera allongée en conséquence.

Concernant l'incitation des jeunes à fréquenter ce service culturel, les expositions et autres manifestations sont annoncées dans les bulletins municipaux, par voie d'affiche ou sur le site Internet. Quant aux navettes municipales gratuites, elles existent déjà.

Enfin, depuis plusieurs années, des initiations à la lecture sont organisées en collaboration avec les écoles ainsi que des après-midi ou soirées contes ouvertes à tous. »

### 3. « Charte de la diversité :

**Beaucoup de collectivités territoriales se sont engagées dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances. Parmi les mesures que propose la loi sur l'égalité des chances de mars 2006, figure la proposition du CV anonyme (décret d'application non publié à ce jour). Des collectivités comme la Région Aquitaine ont généralisé le CV anonyme dans tous leurs recrutements (sauf TOS). Pensez-vous qu'il serait utile d'envoyer un message pour inciter toutes les populations à poser leurs candidatures sans crainte ni autocensure. La ville est-elle prête à signer la « charte de la diversité » ? (voir site du Ministère sur le site [www.charte-diversite.com](http://www.charte-diversite.com)).»**

**Monsieur le Maire répond :** « Pour appliquer une loi, il faut effectivement que le décret d'application prévu soit paru. La Directrice de la Promotion de l'Égalité à la Haute Autorité de Lutte contre la Discrimination et pour l'Égalité des chances (HALDE), rappelle d'ailleurs que, sans démarche globale, le CV anonyme reste un gadget. Une démarche globale implique de se donner des objectifs, qui doivent être mesurés, d'où la nécessité de tenir un fichier. Or je rappelle que le Conseil Constitutionnel s'oppose à la création de fichiers dans lesquels des informations d'ordres ethnique, personnel, professionnel, etc., figureraient. C'est pourquoi, à mon sens, le décret n'est pas publié.

Si le CV anonyme exclut certains renseignements comme le nom, le sexe, l'adresse, les coordonnées téléphoniques, etc., il sera nécessaire d'avoir recours à un prestataire extérieur qui aura pour mission de rassembler ces éléments. Et de la même manière, on pourra s'interroger sur la charte éthique qui sera suivie par ce type de société de recrutements.

Parmi le personnel travaillant à la Ville de Villemomble, on compte des personnes qui viennent de différents horizons, cultures ou origines. L'objectif est de recruter du personnel correspondant aux fiches de poste proposées. De plus, avant d'être embauché, tout candidat est reçu par les chefs de service pour un entretien et le CV anonyme ne pourra pas gommer cette étape.

Le CV anonyme trouvera donc vite ses limites et on peut comprendre les difficultés rencontrées pour publier ce décret. »

**Questions orales posées par M. SOUBEYRE, du groupe Non Inscrits « Vivre à Villemomble » :**

4. « Suite au débat du 19/12 sur le budget 2009, il est apparu qu'une ligne budgétaire avait été ouverte au titre de l'acquisition de propriété rue du Docteur Guérin.  
Il apparaît aujourd'hui que ce terrain fait l'objet d'une construction de la société \_\_\_\_ .  
Pourriez-vous nous éclairer de la façon la plus transparente possible sur :
- le projet initial que vous aviez projeté pour inscrire une telle ligne en décembre 2007 pour le budget 2008 ; échanges de courriers avec le propriétaire (s'ils existent...)
  - les raisons qui vous ont imposé un refus ;
  - les raisons qui ne vous ont pas poussé à exercer de droit de préemption sur ledit terrain dans l'intérêt des villemomblois, au contraire de la préemption pratiquée rue Vauban en plein cœur d'un quartier résidentiel. »

**Monsieur le Maire répond :** « Je vous confirme tout d'abord que les crédits inscrits au budget 2008 pour des acquisitions rue du Dr Guérin ne concernaient pas l'acquisition du terrain, qui fait actuellement l'objet d'une opération de construction, mais étaient destinés à la réalisation du plan d'alignement de cette voie.

Quant aux travaux en cours, ils concernent la construction de logements sociaux, par la Foncière Logement, gestionnaire du 1% patronal. »

5. « VAVI avait posé la question en octobre dernier mais la réponse partielle n'ayant pas été satisfaisante, la voilà donc posée en termes simples et clairs :  
Quelles sont les titres de propriété immobilière dont dispose la Ville, ce qui constitue son patrimoine immobilier ?  
Une liste des propriétés, avec n° de la parcelle, superficie, ... serait souhaitée.»

**Monsieur le Maire répond :** « Je vous rappelle que, dans le budget 2009 de la Commune, en pages 68/69/70/71, vous trouvez, dans une annexe intitulée « état des immobilisations », la liste complète des propriétés communales, avec leur superficie, et qui spécifie s'il s'agit de construction, terrain libre, espaces verts et jardins, etc. Ces renseignements sont repris chaque année dans cette annexe obligatoire au budget de la Commune. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30.

~~~~~

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Gaëtan CAPDEVILLE

Patrice CALMEJANE



---

**VILLE DE VILLEMOMBLE**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU**

de la réunion du Conseil Municipal, tenue le 6 avril 2009, en Mairie, 13 bis rue d'Avron, à Villemomble, Salle du Conseil.

---

**ETAIENT PRESENTS** : M. Patrice CALMEJANE, Maire, MM. François ACQUAVIVA, Pierre-Etienne MAGE, Mme Corinne HERNU-LEMOINE, M. Jean-Paul LEVY, Mme Pascale LE DUVÉHAT, M. Claude LONGVERT, Mme Anne LECOEUR, M. Guy DESCHAMPS, Mme Amélie BARRAUD, Adjoints au Maire M. Jacques DELOBELLE, Mmes Françoise POLONI, Eliane ROUSVAL, Françoise SERONDE, Françoise BERGOUGNIOU, Brigitte MERLIN, MM. Christian BRUYS, Jean-Michel LEGRAND, Mme Isabelle HECK, MM. Jean-Michel BLUTEAU, Serge ZARLOWSKI, Mme Sandrine PELAEZ-DIAZ, MM. Jean-Jacques PIETRASZEWSKI, Gaëtan CAPDEVILLE, Mmes Marie-Françoise GAZET, Marie TREFLE, Elisabeth POCHON, MM. Rémy BENAYOUN, Jean-Philippe SOUBEYRE, Mme Nathalie BONNET-POTTEAU, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS, REPRESENTES** : Mme Danièle DESCHAMPS, Adjointe au Maire, par M. LONGVERT, Mme Chantal TROTIN, Conseillère Municipale, par Mme SERONDE, M. René GARNIER, Conseiller Municipal, par M. DELOBELLE, Mme Mauricette MARTIGNON, Conseillère Municipale, par Mme BARRAUD, M. Marc DAYDIE, Conseiller Municipal, par Mme POCHON.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. CAPDEVILLE.

~~~~~

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il propose Monsieur CAPDEVILLE Gaëtan comme secrétaire de séance. Il est élu à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet ensuite, pour approbation, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 mars 2009.

Il est adopté à la majorité des suffrages exprimés par 28 voix pour (celles de MM. CALMÉJANE, ACQUAVIVA, Mme DESCHAMPS, M. MAGE, Mme HERNU-LEMOINE, M. LEVY, Mme LE DUVÉHAT, M. LONGVERT, Mme LECOEUR, M. DESCHAMPS, Mme BARRAUD, M. DELOBELLE, Mmes POLONI, ROUSVAL, TROTIN, SERONDE, M. GARNIER, Mmes BERGOUGNIOU, MERLIN, MARTIGNON, MM. BRUYS, LEGRAND, Mme HECK, MM. BLUTEAU, ZARLOWSKI, Mme PELAEZ-DIAZ, MM. PIETRASZEWSKI, CAPDEVILLE) et 7 voix contre (celles de Mmes GAZET, TREFLE, M. DAYDIE, Mme POCHON, MM. BENAYOUN, SOUBEYRE, Mme BONNET-POTTEAU).

Passant à l'ordre du jour :

## 1 – Fixation des tarifs municipaux applicables à compter de l'année scolaire 2009/2010

Les tarifs ont été globalement révisés sur la base de 1,5 %, à l'exception des tarifs de restauration scolaire et des sorties scolaires avec nuitées révisés sur la base de 1 %, et des tarifs des séjours de vacances révisés sur la base de 3 % (la règle des arrondis sur les tarifs appliqués entraîne quelques variations).

### 1.1. CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

| OBJET                       | Unité de facturation | Villemomblois                  |         | Non Villemomblois              |         |
|-----------------------------|----------------------|--------------------------------|---------|--------------------------------|---------|
|                             |                      | - 18 ans<br>étudiants - 25 ans | adultes | - 18 ans<br>étudiants - 25 ans | adultes |
|                             |                      | Tarifs 2009/2010 (Euros)       |         | Tarifs 2009/2010 (Euros)       |         |
|                             |                      | 2009/10                        | 2009/10 | 2009/10                        | 2009/10 |
| <u>Droits d'inscription</u> |                      | 11,50                          | 11,50   | 11,50                          | 11,50   |
| <u>Cours collectifs</u>     |                      |                                |         |                                |         |
| - formation musicale        | 1 cours              | 3,30                           | 6,60    | 6,60                           | 13,20   |
| - classe d'orchestre        | 1 cours              | 3,30                           | 6,60    | 6,60                           | 13,20   |
| - musique de chambre        | 1 cours              | 3,30                           | 6,60    | 6,60                           | 13,20   |
| - danse                     | 1 cours              | 3,55                           | 7,10    | 7,10                           | 14,20   |
| <u>Cours particuliers</u>   |                      |                                |         |                                |         |
| - instrument                | 1 cours              | 9,10                           | 18,20   | 18,20                          | 36,40   |
| - chant                     | 1 cours              | 9,10                           | 18,20   | 18,20                          | 36,40   |
| <u>Autres prestations</u>   |                      |                                |         |                                |         |
| - location instrument       | 1 mois               | 13,55                          | 13,55   | 27,10                          | 27,10   |

- pour 2 enfants inscrits au conservatoire : tarif -15 %
- pour 3 enfants et + inscrits au conservatoire : tarif -30 %

**Dossier adopté à la majorité des suffrages exprimés, par 30 voix pour (celles de MM. CALMÉJANE, ACQUAVIVA, Mme DESCHAMPS, M. MAGE, Mme HERNU-LEMOINE, M. LEVY, Mme LE DUVÉHAT, M. LONGVERT, Mme LECOEUR, M. DESCHAMPS, Mme BARRAUD, M. DELOBELLE, Mmes POLONI, ROUSVAL, TROTIN, SERONDE, M. GARNIER, Mmes BERGOUGNIOU, MERLIN, MARTIGNON, MM. BRUYS, LEGRAND, Mme HECK, MM. BLUTEAU, ZARLOWSKI, Mme PELAEZ-DIAZ, MM. PIETRASZEWSKI, CAPDEVILLE, SOUBEYRE, Mme BONNET-POTTEAU) et 5 voix contre (celles de Mmes GAZET, TREFLE, M. DAYDIE, Mme POCHON, M. BENAYOUN)**

## 1.2. PISCINE

| OBJET                                         | Unité de facturation        | TARIFS (Euros) 2009/2010        |                          |
|-----------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| <b>a) Droits d'entrée</b>                     |                             |                                 |                          |
| - plein tarif (adultes)                       | 1 ticket                    | 2,75                            |                          |
| - " " " "                                     | 10 tickets                  | 24,75                           |                          |
| - tarif réduit (enfants, étudiants, + 60 ans) | 1 ticket                    | 1,85                            |                          |
| - " " " " " "                                 | 10 tickets                  | 16,65                           |                          |
| <b>b) Autres activités</b>                    |                             |                                 |                          |
| - sauna                                       | 1 ticket                    | 9,35                            |                          |
| - " " " "                                     | 10 tickets                  | 84,15                           |                          |
| - leçon avec maître-nageur                    | 1 ticket                    | 13,50                           |                          |
| - " " " "                                     | 10 tickets                  | 121,50                          |                          |
| <b>c) Activités animations</b>                |                             |                                 |                          |
|                                               | <b>Unité de facturation</b> | <b>Villemomblois</b>            | <b>Non Villemomblois</b> |
| - jardin aquatique                            | 1 trimestre                 | 25,50                           | 51,00                    |
| - bébés nageurs                               | 1 trimestre                 | 51,00                           | 102,00                   |
| - aquagym                                     | 1 trimestre                 | 51,00                           | 102,00                   |
| - activité pré et postnatale                  | 10 séances                  | 51,00                           | 102,00                   |
| <b>d) Location piscine</b>                    |                             |                                 |                          |
|                                               | <b>Unité de facturation</b> | <b>TARIFS (Euros) 2009/2010</b> |                          |
| - location sans exclusivité                   | 1 classe/1 h                | 82,50                           |                          |
| - location exclusive                          | 1 heure                     | 230,00                          |                          |
| - location 1 ligne d'eau                      | 1 heure                     | 27,30                           |                          |
| - mise à disposition maître-nageur            | 1 heure                     | 28,40                           |                          |

*Dossier adopté à l'unanimité*

## 1.3. LOCATIONS INSTALLATIONS SPORTIVES

| Installations                       | Unité de facturation | TARIFS (Euros) 2009/2010 |
|-------------------------------------|----------------------|--------------------------|
| - salle Chastanier                  | 1 heure              | 37,50                    |
| - salle Paul Delouvrier             | 1 heure              | 37,50                    |
| - gymnase Robert Hébert             | 1 heure              | 37,50                    |
| - gymnase de Gaulle                 | 1 heure              | 37,50                    |
| - gymnase Alain Mimoun              | 1 heure              | 28,20                    |
| - gymnase Saint-Exupéry             | 1 heure              | 28,20                    |
| - gymnase François Coppée           | 1 heure              | 28,20                    |
| - parc des sports Georges Pompidou  | 1 heure              | 21,00                    |
| - stade Ripert                      | 1 heure              | 21,00                    |
| - stade Mimoun                      | 1 heure              | 21,00                    |
| - terrain d'évolution Saint-Exupéry | 1 heure              | 21,00                    |
| - tennis couvert                    | 1 heure              | 21,00                    |

*Dossier adopté à l'unanimité*

#### 1.4. LOCATIONS CORRENÇON/SAINT-BREVIN

| OBJET                | Unité de facturation | TARIFS (Euros) 2009/2010 |
|----------------------|----------------------|--------------------------|
| - forfait journée    | 8 h – 18 h           | 357,00                   |
| - forfait soirée     | 16 h – 24 h          | 416,00                   |
| - location vaisselle | 1 couvert            | 2,72                     |

***Dossier adopté à l'unanimité***

#### 1.5. SEJOURS DE VACANCES

| OBJET                                                           | Unité de facturation | TARIFS (Euros) 2009/2010 |                   |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------|-------------------|
|                                                                 |                      | Villemomblois            | Non Villemomblois |
| <b><u>Séjours organisés par la Ville :</u></b>                  |                      |                          |                   |
| <b>❖ dans les centres de vacances municipaux</b>                |                      |                          |                   |
| - enfants (*)                                                   | 1 journée            | 19,20                    | 38,40             |
| - adultes (visiteurs)                                           | 1 nuitée             | 19,20                    | 38,40             |
| <b>❖ séjours familiaux et hébergement ponctuel</b>              |                      |                          |                   |
| - forfait chambre (1 à 4 personnes)                             | 1 nuitée             | 36,55                    | -                 |
| - chambre partagée (1 lit)                                      | 1 nuitée             | 11,20                    | -                 |
| - petit-déjeuner (adulte)                                       |                      | 3,15                     | -                 |
| - petit-déjeuner (enfant)                                       |                      | 2,17                     | -                 |
| - repas (adulte)                                                |                      | 8,50                     | -                 |
| - repas (enfant)                                                |                      | 4,43                     | -                 |
| - restauration complète (adulte)                                |                      | 20,15                    | -                 |
| - restauration complète (enfant)                                |                      | 11,03                    | -                 |
| <b><u>Séjours organisés par des organismes extérieurs :</u></b> |                      |                          |                   |
| <b>❖ Société d'Entraide</b>                                     |                      |                          |                   |
| - membres, conjoints et enfants à charge                        | 1 nuitée             | 19,20                    | 19,20             |
| - adultes invités                                               | 1 nuitée             | 38,40                    | 38,40             |
| <b>❖ C.C.A.S.</b>                                               |                      |                          |                   |
| - personnes âgées                                               | 1 nuitée             | 28,80                    | 38,40             |
| - personnel d'encadrement                                       | 1 nuitée             | 28,80                    | 28,80             |
| - accompagnateurs, visiteurs                                    | 1 nuitée             | 28,80                    | 38,40             |
| <b>❖ Associations locales et autres organismes</b>              |                      |                          |                   |
| - enfants et adultes                                            | 1 nuitée             | 38,40                    | 38,40             |
| - personnel d'encadrement                                       | 1 nuitée             | 38,40                    | 38,40             |
| - accompagnateurs, visiteurs                                    | 1 nuitée             | 38,40                    | 38,40             |

(\*) Prestation dont le tarif servira de référence pour l'application du taux de participation de la famille fixé par délibération du Conseil Municipal.

***Dossier adopté à l'unanimité***

## 1.6. SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITÉES

| OBJET                                                                                                                              | Unité de facturation | TARIFS (Euros) 2009/2010 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------|
| <b>Ecoles publiques et privées de Villemomble</b><br>(maternelles et primaires)                                                    |                      |                          |
| - enfants (*)                                                                                                                      | 1 nuitée             | 13,10                    |
| - adultes (visiteurs)                                                                                                              | 1 nuitée             | 19,20                    |
| <b>Collèges publics Villemomblois</b>                                                                                              |                      |                          |
| - enfants et adultes                                                                                                               | 1 nuitée             | 19,20                    |
| <b>Autres établissements scolaires</b>                                                                                             |                      |                          |
| - enfants, adultes, personnel d'encadrement<br>(période de fonctionnement des remontées mécaniques)                                | 1 nuitée             | 38,40                    |
| - enfants, adultes, personnel d'encadrement<br>(Saint-Brévin et Corrençon hors période de fonctionnement des remontées mécaniques) | 1 nuitée             | 28,70                    |

(\*) Prestation dont le tarif servira de référence pour l'application du taux de participation de la famille fixé par délibération du Conseil Municipal.

**Dossier adopté à l'unanimité**

## 1.7. CENTRES DE LOISIRS

| OBJET                          | Unité de facturation | Tarifs 2009/2010 |                   |
|--------------------------------|----------------------|------------------|-------------------|
|                                |                      | Villemomblois    | Non Villemomblois |
| - matinée scolaire (*)         | 1 matinée            | 0,90             | 1,80              |
| - soirée scolaire (*)          | 1 soirée             | 2,55             | 5,10              |
| - demi-journée mercredi (*)    | ½ journée            | 7,50             | 15,00             |
| - journée mercredi (*)         | 1 journée            | 11,60            | 23,20             |
| - dédit d'absence mercredi (*) | 1 journée            | 5,10             | 10,20             |
| - journée vacances (*)         | 1 journée            | 11,60            | 23,20             |
| - dédit d'annulation vacances  | 1 journée            | 5,10             | 10,20             |

(\*) Prestations dont le tarif servira de référence pour l'application du taux de participation de la famille fixé par délibération du Conseil Municipal.

**Dossier adopté à la majorité des suffrages exprimés, par 30 voix pour (celles de MM. CALMÉJANE, ACQUAVIVA, Mme DESCHAMPS, M. MAGE, Mme HERNU-LEMOINE, M. LEVY, Mme LE DUVÉHAT, M. LONGVERT, Mme LECOEUR, M. DESCHAMPS, Mme BARRAUD, M. DELOBELLE, Mmes POLONI, ROUSVAL, TROTIN, SERONDE, M. GARNIER, Mmes BERGOUGNIOU, MERLIN, MARTIGNON, MM. BRUYS, LEGRAND, Mme HECK, MM. BLUTEAU, ZARLOWSKI, Mme PELAEZ-DIAZ, MM. PIETRASZEWSKI, CAPDEVILLE, SOUBEYRE, Mme BONNET-POTTEAU) et 5 voix contre (celles de Mmes GAZET, TREFLE, M. DAYDIE, Mme POCHON, M. BENAYOUN)**

## 1.8. ETUDES DIRIGÉES

| OBJET               | Unité de facturation | TARIFS (Euros) 2009/2010 |                   |
|---------------------|----------------------|--------------------------|-------------------|
|                     |                      | Villemomblois            | Non Villemomblois |
| Etudes dirigées (*) | 1 cours              | 1,46                     | 2,92              |

(\*) Prestation dont le tarif servira de référence pour l'application du taux de participation de la famille fixé par délibération du Conseil Municipal.

**Dossier adopté à l'unanimité**

## 1.9. RESTAURATION

| OBJET                                    | Unité de facturation | TARIFS (Euros)<br>2009/2010 |                   |
|------------------------------------------|----------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                          |                      | Villemomblois               | Non Villemomblois |
| - enfants écoles maternelles (*)         | 1 repas              | 2,87                        | 5,74              |
| - enfants écoles primaires(*)            | 1 repas              | 3,20                        | 6,40              |
| - enseignants, adultes, autres           | 1 repas              | 4,28                        | 4,28              |
| - enfants (Projet Accueil Individualisé) | 1 repas              | 0,73                        | 0,73              |

(\*) Prestations dont le tarif servira de référence pour l'application du taux de participation de la famille fixé par délibération du Conseil Municipal.

*Dossier adopté à l'unanimité*

### 2 – Fixation du coût d'un élève fréquentant les écoles publiques maternelles et élémentaires de Villemomble

Il convient de déterminer le coût moyen d'un élève en maternelle et en élémentaire, calculé à partir des charges de fonctionnement des écoles publiques de l'exercice 2008.

Ce coût pourra être facturé aux communes dont des élèves fréquenteraient des écoles villemombloises pendant l'année scolaire 2009/2010.

Par ailleurs, le coût d'un élève en élémentaire permettra de calculer le montant du financement par la Commune des frais de fonctionnement des classes élémentaires sous contrat d'association qui sera versé à l'école privée Saint-Louis/Blanche-de-Castille, au prorata du nombre d'élèves villemomblois, au titre de l'année 2010.

Le coût s'établit comme suit :

|                | Année scolaire<br>2009/2010 |
|----------------|-----------------------------|
| en maternelle  | 1 074,00 €                  |
| en élémentaire | 552,00 €                    |

*Dossier adopté à l'unanimité*

### 3 – Demande de subvention auprès de l'Etat (DRAC) et du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis pour la restauration de 2 toiles marouflées inscrites sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés

Les travaux de restauration des 2 toiles marouflées situées dans le salon d'honneur du Château seigneurial de Villemomble intitulées :

- « Paysage villemomblois » - Etienne d'Argence (1904)
- et « Paysage » - J-C PAPE (1904)

sont estimés comme suit :

❖ restauration des toiles (devis de Mme Martine MARTIN) :

|                                  |                    |
|----------------------------------|--------------------|
| ✓ Paysage .....                  | 5 824,00 € HT      |
| ✓ Paysage villemomblois .....    | 15 048,80 € HT     |
| ✓ Consolidation du support ..... | <u>728,00 € HT</u> |

Total ..... 21 600,80 € HT, soit 25 834,54 € TTC

❖ restauration des cadres (devis de M. Jean-Pierre FONTAINE) :

|                                         |                    |
|-----------------------------------------|--------------------|
| ✓ Paysage .....                         | 1 509,68 € HT      |
| ✓ Paysage villemomblois .....           | 1 509,68 € HT      |
| ✓ Frais d'accrochage – déplacement..... | <u>902,09 € HT</u> |

Total ..... 3 921,45 € HT, soit 4 690,05 € TTC

Ces toiles étant inscrites à l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés parmi les monuments historiques par arrêté préfectoral du 3 novembre 1986, il est décidé de solliciter auprès de l'Etat (DRAC) et du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis une subvention d'un montant aussi élevé que possible pour les travaux de restauration.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**4 - Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis pour les travaux de réfection du sol de la salle de sports du gymnase Alain Mimoun à Villemomble**

Les travaux de réfection du sol de la salle de sports du gymnase Alain Mimoun sont estimés à 58 946,50 € HT soit 70 500,00 € TTC.

Compte tenu de la mise à disposition gratuite de cette salle au profit des élèves du collège Jean-de-Beaumont, il est décidé de solliciter auprès du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis une subvention d'un montant aussi élevé que possible.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**5 - Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine en 2008**

Conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 91-429 du 15 mars 1991, le Maire présente au Conseil Municipal un rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine attribuée à la Ville.

En 2008, la dotation de solidarité urbaine versée à la commune s'est élevée à 391 046 €.

***Le Conseil Municipal prend acte du rapport***

**6 - Exonération, pour 2010, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au profit de la Ville pour les marchés Outrebon et Epoque**

La société GERAUD, concessionnaire des marchés, assure la collecte des déchets sur les deux marchés et, de ce fait, n'utilise pas le service d'enlèvement des ordures ménagères de la Commune.

En conséquence, il est décidé d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les marchés Outrebon et Epoque, au titre de l'année 2010.

L'exonération est décidée au profit de la Ville qui est redevable de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en sa qualité de propriétaire foncier des marchés.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**7 - Exonération, pour 2010, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au profit de la SA CHENEVILLE**

Il est décidé d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, au titre de l'année 2010, la SA CHENEVILLE pour le magasin INTERMARCHE – 34 avenue de la Station à Villemomble.

Cette société assure elle-même l'évacuation de ses déchets et n'utilise pas le service d'enlèvement des ordures ménagères de la Commune.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**8 – Vente de gré à gré à M. TURJMAN et Mme CARITTE d'un terrain nu à bâtir de 502 m<sup>2</sup> situé 6 et 8 avenue de la Station à Villemomble**

Par délibération du 26 novembre 2008, le Conseil Municipal a décidé l'aliénation de gré à gré d'un premier lot de terrain nu à bâtir et d'un second lot construit, situés 6 à 14 avenue de la Station à Villemomble, appartenant à la Commune.

Une proposition d'acquisition a été présentée par M. TURJMAN et Mme CARITTE pour le premier lot de terrain nu à bâtir d'une superficie de 502 m<sup>2</sup>, constructible, au prix fixé par le Service des Domaines, soit 226 000 €.

Il est décidé d'approuver la vente de cette parcelle à M. TURJMAN et Mme CARITTE et d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre la réalisation et à signer les actes notariés.

***Dossier adopté à la majorité des suffrages exprimés, par 28 voix pour (celles de MM. CALMÉJANE, ACQUAVIVA, Mme DESCHAMPS, M. MAGE, Mme HERNU-LEMOINE, M. LEVY, Mme LE DUVÉHAT, M. LONGVERT, Mme LECOEUR, M. DESCHAMPS, Mme BARRAUD, M. DELOBELLE, Mmes POLONI, ROUSVAL, TROTIN, SERONDE, M. GARNIER, Mmes BERGOUGNIOU, MERLIN, MARTIGNON, MM. BRUYS, LEGRAND, Mme HECK, MM. BLUTEAU, ZARLOWSKI, Mme PELAEZ-DIAZ, MM. PIETRASZEWSKI, CAPDEVILLE) et 7 voix contre (celles de Mmes GAZET, TREFLE, M. DAYDIE, Mme Pochon, MM. BENAYOUN, SOUBEYRE, Mme BONNET-POTTEAU)***

**9 – Approbation du dossier de consultation des entreprises relatif à l'aménagement et la réfection de voiries et trottoirs pour l'année 2009**

Les travaux de réfection des voies et trottoirs en 2009 se décomposent comme suit :

❖ Réfection complète des voies :

- allée Charles Hildevert (entre allées des Fougères et de la Tour),
- avenue Henry Dunant (entre rue Pottier et Grande Rue),
- rue de la Montagne Savart (entre Grande Rue et avenue de la Bourdonnais et entre avenues de la Bourdonnais et de la Station),
- rue Bernard Gante (entre avenue des Limites et limite communale),
- avenue Frédy (entre avenue d'Osseville et Grande Rue),
- rue Lambert,
- rue Neuve.

❖ Réfection d'allées de circulation dans le nouveau cimetière :

- entre 2<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> division,
- 26<sup>ème</sup> division,
- 27<sup>ème</sup> division.

❖ Réfection complète de trottoirs :

- rue Nicolas Becker (2 côtés),
- boulevard Carnot (élargissement trottoir côté SNCF, réfection trottoir entre Villa Benoît et Detouche)
- sous le pont de la gare.

Il est décidé d'approuver le dossier de consultation des entreprises qui établit les modalités de la mise en concurrence sous forme de marché à procédure adaptée et donnant lieu à l'établissement de bons de commande dans la limite des seuils fixés comme suit :

- seuil minimal : 1 300 000 € TTC
- seuil maximal : 1 800 000 € TTC

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché.

***Dossier adopté à l'unanimité***



10 - **Dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de rénovation des réseaux d'assainissement dans diverses voies en 2009**

Les travaux de rénovation des réseaux d'assainissement pour l'année 2009 concernent les voies suivantes :

❖ par chemisage – lot 1 :

- avenue Albert Trottin,
- avenue Anatole France,
- rue marc Viéville (entre la Grande Rue et le lycée),
- boulevard Carnot (entre Villa Benoît et avenue Detouche et de l'avenue Detouche au gymnase de Gaulle),
- rue Béranger.

❖ en tranchée ouverte – lot 2 :

- rue David d'Angers (entre rues Richard Lenoir et Louis Soyer)

Il est décidé d'approuver le dossier de consultation des entreprises qui établit les modalités de la mise en concurrence sous forme de marché à procédure adaptée, donnant lieu à établissement de bons de commande dans la limite des seuils fixés comme suit :

- ❖ lot 1 :    seuil minimal :    220 000 € TTC  
                  seuil maximal :    400 000 € TTC
  
- ❖ lot 2 :    seuil minimal :    40 000 € TTC  
                  seuil maximal :    90 000 € TTC

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché.

***Dossier adopté à l'unanimité***

11 - **Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché passé avec la société SOVATRA relatif à l'aménagement d'un parking 7 bis et 9 avenue de la République – lot n° 1 : aménagement du parking**

La procédure de référé préventif engagée préalablement à la démolition des immeubles situés 7 bis et 9 avenue de la République a retardé le démarrage des travaux d'aménagement du parking.

Il est décidé en conséquence d'introduire une clause d'actualisation des prix, non prévue dans le marché initial et rendue nécessaire par le décalage de plus de trois mois entre la date de remise de l'offre et le démarrage des travaux.

Il est décidé d'approuver l'avenant n° 1 au marché à bons de commande passé avec la société SOVATRA qui a pour objet l'introduction d'une clause d'actualisation des prix qui entraîne une augmentation de + 6,23 % et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

***Dossier adopté à l'unanimité***

12 - **Redéfinition des zones à stationnement payant sur le territoire de la commune**

Il est décidé :

1) de redéfinir les zones à stationnement payant :

- ❖ en secteur 1 – gare du Raincy/Villemomble : en zone orange et en zone verte

Extension du stationnement payant :

- avenue du Général Galliéni : extension zone orange jusqu'à l'allée du Chenil,
- avenue Detouche : entre rue Circulaire et Grande Rue (zone verte),
- avenue Gustave Rodet : entre rue Circulaire et avenue du Général Leclerc (zone verte),
- rue Circulaire : entre avenues Detouche et Outrebon (zone verte),
- parking angle Grande Rue / rue Mercière (zone verte).

❖ en secteur 2 – gare de Gagny :

➤ en zone orange :

- Grande Rue, des deux côtés du boulevard André à la limite communale,
- Parking marché de l'Epoque.

➤ et en zone verte :

- rue du Château, côté pair entre la rue du Parc et la Grande Rue,
- rue du Parc, côté impair entre la rue de la Prévoyance et la Grande Rue,
- rue Simon Guitlévitch, côté pair entre l'avenue Lucie et la Grande Rue,
- rue de la Prévoyance, côté pair entre la rue Simon Guitlévitch et la rue du Parc,
- avenue Lucie, côté impair entre la rue Bleu et le boulevard André,
- avenue Lagache, alternativement d'un côté ou de l'autre, entre l'avenue de Girardot et la Grande Rue,
- avenue de la Bourdonnais, côté pair entre l'avenue de Girardot et la Grande Rue,
- avenue Longpérier, côté pair entre l'avenue de Girardot et la Grande Rue,
- rue Bleu, côté impair entre l'avenue Lucie et la rue Simon Guitlévitch,
- boulevard André, côté pair entre l'avenue des Lilas et la Grande Rue.

2) de préciser le mode de fonctionnement des parkings avenue de la République et du marché de l'Epoque :

➤ stationnement gratuit limité à 1 heure / jour.

***Dossier adopté à la majorité des suffrages exprimés, par 29 voix pour (celles de MM. CALMÉJANE, ACQUAVIVA, Mme DESCHAMPS, M. MAGE, Mme HERNU-LEMOINE, M. LEVY, Mme LE DUVÉHAT, M. LONGVERT, Mme LECOEUR, M. DESCHAMPS, Mme BARRAUD, M. DELOBELLE, Mmes POLONI, ROUSVAL, TROTIN, SERONDE, M. GARNIER, Mmes BERGOUGNIOU, MERLIN, MARTIGNON, MM. BRUYS, LEGRAND, Mme HECK, MM. BLUTEAU, ZARLOWSKI, Mme PELAEZ-DIAZ, MM. PIETRASZEWSKI, CAPDEVILLE, Mme BONNET-POTTEAU) et 6 voix contre (celles de Mmes GAZET, TREFLE, M. DAYDIE, Mme POCHON, MM. BENAYOUN, SOUBEYRE)***

### **13 - Attribution de secours d'études au profit d'élèves des collèges Jean-de-Beaumont et Pasteur et des lycées Clémenceau et Blaise Pascal**

Il est décidé, au titre de l'année scolaire 2009/2010, de verser à chacun des quatre établissements susmentionnés un secours d'études de 492,00 €, à charge pour ces derniers de répartir la somme entre les élèves villemomblois dont la situation justifie cette aide.

***Dossier adopté à l'unanimité***

### **14 - Avis du Conseil Municipal sur l'étude préliminaire à la mise en place du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Marne Confluence »**

Dans le cadre de la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le territoire « Marne Confluence », le Préfet engage une procédure de consultation auprès des collectivités conformément à l'article R 212-27 du Code de l'Environnement.

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur le projet de périmètre.

A l'issue de cette consultation, les arrêtés inter-préfectoraux fixant le périmètre du SAGE et portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau seront pris, après avis du Comité de bassin.

Il est décidé d'émettre un avis favorable aux principes édictés dans le dossier technique élaboré sous forme préliminaire à la mise en place du SAGE « Marne Confluence », mais un avis réservé quant au périmètre proposé, dans la mesure où le territoire de la Commune de Villemomble est en limite du périmètre défini et n'est que partiellement compris dans ce périmètre.

La Commune draine 3 bassins versants en termes d'hydrologie et il serait nécessaire d'affiner l'étude préliminaire afin de mesurer l'intérêt pour la Commune d'intégrer des portions de bassins versants différenciés.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**15 - Avis du Conseil sur la progression du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2008**

La revalorisation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2008 est de 5,89 %.

Ainsi le montant de base de l'indemnité de logement due aux instituteurs passe de 216,50 € à 229,25 € par mois.

Il est décidé d'émettre un avis favorable à cette revalorisation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2008.

*Dossier adopté à l'unanimité*

**16 - Motion relative à l'attitude d'EDF concernant le financement par le fonds de partenariat du SIPPAREC des subventions apportées aux villes adhérentes par le Syndicat en matière d'éclairage public**

Il est décidé de voter une motion afin de s'associer à la démarche du SIPPAREC et s'opposer à l'attitude d'EDF concernant le financement du fonds de partenariat pour le versement de subventions aux villes adhérentes en matière d'éclairage public.

*Motion adoptée à l'unanimité*

**Monsieur le Maire donne ensuite lecture des décisions prises dans le cadre de sa délégation, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

N° 2009/21

OBJET : Convention de prise en charge financière dans le cadre du contrat d'apprentissage de Mademoiselle Camille BEBIN (montant total de la dépense : 2 674 €)

N° 2009/22

OBJET : Convention passée avec le collègue Pasteur relative au séjour à la maison familiale de Villemomble située à Corrençon-en-Vercors du 2 mars 2009 au 7 mars 2009

N° 2009/23

OBJET : Contrat passé avec la société SOS ARTISTES relatif à l'organisation du Carnaval du samedi 14 mars 2009 pour les enfants d'âge primaire de la Commune (montant de la dépense : 3 000,00 € TTC)

N° 2009/24

OBJET : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux à la FONDATION HOSPITALIERE SAINTE-MARIE dans le bâtiment hébergeant le Centre médico-social Marcel Hanra – 49 avenue du Raincy à Villemomble

N° 2009/25

OBJET : Renouvellement de la convention de résidence passée avec la société IMPRIM'EXPRIME, résident de l'hôtel d'entreprises de Villemomble (bureaux n<sup>os</sup> 214 et 216 de 13 m<sup>2</sup> chacun), pour une durée de 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009

N° 2009/26

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société ANGLOPHILES ACADEMIC LTD. relatif à l'organisation des séjours d'été 2009 - lot 1 : séjours linguistiques (montant de la dépense : 1 018,00 € TTC par jeune pour le séjour de 2 semaines, 1337,00 € TTC par jeune pour le séjour de 3 semaines - seuil minimal : 21 950,00 € TTC - seuil maximal : 87 800,00 € TTC)

N° 2009/27

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société NACEL relatif à l'organisation des séjours d'été 2009 - lot 2 : séjours linguistiques de langue anglaise « l'anglais par le jeu » (montant de la dépense : 1 240,00 € TTC par jeune et par séjour - seuil minimal : 3 250,00 € TTC - seuil maximal : 13 000,00 € TTC)

N° 2009/28

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société AUTREMENT LOISIRS ET VOYAGES relatif à l'organisation des séjours d'été 2009 - lot 3 : multi-activités (montant de la dépense : 1 120,00 € TTC par jeune et par séjour - seuil minimal : 11 100,00 € TTC - seuil maximal : 44 400,00 € TTC)

N° 2009/29

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société NACEL relatif à l'organisation des séjours d'été 2009 - lot 4 : circuits « évasion culturelle, à la découverte de l'Europe » (montant de la dépense : 1 490,00 € TTC par jeune et par séjour - seuil minimal : 4 400,00 € TTC - seuil maximal : 16 000,00 € TTC)

N° 2009/30

OBJET : Acquisition, par la commune de Villemomble, au titre de l'exercice du droit de préemption urbain, des lots n<sup>os</sup> 6 et 14 dans l'immeuble situé 4 avenue Detouche à Villemomble, constitutifs d'un appartement libre de toute occupation au prix fixé par les Domaines (112 400 € + commission d'agence de 9 600 €)

N° 2009/31

OBJET : Acquisition, par la commune de Villemomble, au titre de l'exercice du droit de préemption urbain, des lots n<sup>os</sup> 7 et 12 dans l'immeuble situé 4 avenue Detouche à Villemomble, constitutif d'un appartement libre de toute occupation au prix fixé par les Domaines (112 400 € + commission d'agence de 9 600 €)

N° 2009/32

OBJET : Convention de partenariat financier avec la société FORMACTION pour la formation de dix agents communaux au diplôme de Sauveteur Secouriste du Travail, les 2 et 3 mars 2009 (montant total de la dépense : 1 240 €)

N° 2009/33

OBJET : Convention de partenariat financier avec la société FORMACTION pour le recyclage de la formation de sept agents communaux au diplôme de Sauveteur Secouriste du Travail le 4 mars 2009 (montant total de la dépense : 380 €)

N° 2009/34

OBJET : Contrat passé avec la société SOS ARTISTES relatif à l'organisation du Carnaval du samedi 21 mars 2009 pour les enfants d'âge maternel de la Commune (montant de la dépense : 2 500,00 € TTC)

N° 2009/35

OBJET : Avenant à la convention de partenariat avec l'INSTITUT DE FORMATION, D'ANIMATION ET DE CONSEIL (IFAC) 93 pour la formation « les comportements à risque chez l'enfant » des 5, 12 et 26 mars 2009 (au lieu des 5, 12 et 19 mars 2009)

N° 2009/36

OBJET : Mise à disposition de Monsieur Sonny BLONDIN, agent communal, de l'appartement 501 situé dans la maison familiale de Villemomble à Corrençon-en-Vercors

N° 2009/37

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société S.I.R.E. relatif aux travaux de rénovation de l'ancienne maternelle Pasteur - lot 1 : maçonnerie (montant de la dépense : 8 014,40 € TTC)

N° 2009/38

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société SAINT-MAUR ELEC relatif aux travaux de rénovation de l'ancienne maternelle Pasteur - lot 2 : électricité (montant de la dépense : 1 138,36 € TTC)

N° 2009/39

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société S.I.R.E. relatif aux travaux de rénovation de l'ancienne maternelle Pasteur - lot 3 : menuiserie / plafond suspendu (montant de la dépense : 3 454,05 € TTC)

N° 2009/40

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société S.E.B.E. - ETABLISSEMENTS LANGELLIER relatif aux travaux de rénovation de l'ancienne maternelle Pasteur - lot 4 : peinture / revêtement de sol (montant de la dépense : 9 639,76 € TTC)

N° 2009/41

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société DECOPEINTURE relatif aux travaux de rénovation de l'ancienne maternelle Pasteur - lot 5 : électricité (montant de la dépense : 1 138,36 € TTC)

N° 2009/42

OBJET : Institution d'une régie d'avances pour le paiement de menues dépenses pendant le séjour organisé au centre de vacances de Saint-Brévin-l'Océan du 3 avril 2009 au 10 avril 2009

N° 2009/43

OBJET : Institution d'une régie d'avances pour le paiement de menues dépenses pendant le séjour organisé au centre de vacances de Saint-Brévin-l'Océan du 13 avril 2009 au 26 avril 2009

N° 2009/44

OBJET : Institution d'une régie d'avances pour le paiement de menues dépenses pendant le séjour organisé au centre de vacances de Saint-Brévin-l'Océan du 27 avril 2009 au 7 mai 2009

N° 2009/45

OBJET : Fixation des tarifs des séjours linguistiques pour les adolescents pendant l'été 2009 (4 séjours de 12 jours pleins et 2 séjours de 19 jours pleins - tarif villemomblois : 610,80 € pour 12 jours, 802,20 € pour 19 jours - tarif non villemomblois : 1 018,00 € pour 12 jours, 1 337,00 € pour 19 jours)

N° 2009/46

OBJET : Fixation des tarifs des séjours linguistiques de langue anglaise « l'anglais par le jeu » pendant l'été 2009 (2 séjours de 12 jours pleins - tarif villemomblois : 744,00 € - tarif non villemomblois : 1 240,00 €)

N° 2009/47

OBJET : Fixation des tarifs des séjours en Corse pour les adolescents pendant l'été 2009 (2 séjours de 13 jours pleins - tarif villemomblois : 672,00 € - tarif non villemomblois : 1 120,00 €)

N° 2009/48

OBJET : Fixation des tarifs des séjours circuits « évasion culturelle, à la découverte de l'Europe » pour les adolescents pendant l'été 2009 (2 séjours de 19 jours pleins - tarif villemomblois : 894,00 € - tarif non villemomblois : 1 490,00 €)

N° 2009/49

OBJET : Avenant n° 1 au contrat n° 2008/C001 passé avec la société OPSYS relatif à la maintenance du système informatique de gestion de la médiathèque Robert Calmégane prenant en compte l'acquisition d'une licence serveur Optenet (montant de la dépense supplémentaire : 430,56 € TTC par an)

**Monsieur le Maire donne communication des marchés conclus en 2008, conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics**

**LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2008 - ARTICLE 133 DU CODE DES MARCHES PUBLICS**

(en application de l'arrêté du 26/12/2007)

| OBJET                                                                                                           | DATE       | TITULAIRE                    | CODE POSTAL | MONTANT € HT                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------|
| <b>Tranche 1 : 4 000 € à 19 999 € HT</b>                                                                        |            |                              |             |                                                           |
| <b><u>SERVICES</u></b>                                                                                          |            |                              |             |                                                           |
| Séjours loisirs d'équitation poney été                                                                          | 02/01/2008 | PONEYS DES 4 SAISONS         | 89400       | mini : 8 361<br>maxi : 34 280                             |
| Séjours d'été - lot 3:Multi-sports                                                                              | 28/01/2008 | VELS VOYAGES                 | 75009       | mini : 4 431<br>maxi :17725                               |
| Séjours d'été - lot 2:Multi-activités                                                                           | 21/02/2008 | AUTREMENT<br>LOISIRS&VOYAGES | 59320       | mini : 8 862<br>maxi : 35 451                             |
| Entretien des supports fleuris et arrosage des jardinières -Lot 1:mise en place et retrait des supports fleuris | 09/05/2008 | QUESNOT PAYSAGE              | 95110       | 15 270                                                    |
| Entretien des espaces verts sur le territoire de la commune                                                     | 16/05/2008 | SPORTS ET PAYSAGES           | 95870       | mini : 8 000 €<br>maxi : 17 000                           |
| Nettoyage des vitres dans les immeubles communaux                                                               | 23/05/2008 | VDS                          | 78 535      | 16 658                                                    |
| Réalisation d'un bilan carbone "Patrimoine et services"                                                         | 26/11/2008 | VERDICITE                    | 93 100      | 12 350                                                    |
| Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection              | 05/12/2008 | LOOPGRADE                    | 78180       | 15 258                                                    |
| Transports par autocars -Lot 1: Au départ de Villemomble                                                        | 02/01/2008 | AUTOCARS JC JAMES            | 92230       | mini : 18 812<br>maxi : 75 250                            |
| Transports par autocars -Lot 2: Au départ de Corrençon-en-Vercors                                               | 31/12/2007 | LES CARS DU VERCORS          | 38360       | mini : 18 812<br>maxi : 75 250                            |
| Transports par autocars -Lot 3: Au départ de St Brévin l'Océan                                                  | 31/12/2007 | CTA                          | 44105       | mini : 5 685<br>maxi : 33 445                             |
| Organisation des séjours d'été- Lot 1: Séjour linguistique                                                      | 18/02/2008 | ANGLOPHILES ACADEMIC         |             | mini :17 830<br>maxi :71 321                              |
| Entretien des supports fleuris et des jardinières de voirie lot1:mise en place et retrait des supports fleuris  | 09/05/2008 | QUESNOT PAYSAGE              | 95110       | 15 270                                                    |
| Service de restauration et d'économat à St brévin l'Océan                                                       | 31/03/2008 | RESTORIA-RESTAURECO          | 49183       | mini :18 762<br>maxi :67 725                              |
| <b><u>FOURNITURES</u></b>                                                                                       |            |                              |             |                                                           |
| Fourniture de papiers(lot 1) et enveloppes (lot 2)                                                              | 14/01/2008 | ANTALIS                      | 75655       | mini : 10869<br>maxi : 32608<br>mini : 752<br>maxi : 2257 |
| Aménagement des jardinières rue Montel Lot 3 : Fourniture de mâts avec crosses pour suspensions fleuries        | 25/02/2008 | SINEU-GRAFF                  | 67230       | 7 956                                                     |
| Fourniture et mise en fonction d'une autolaveuse accompagnée                                                    | 16/06/2008 | AUTODISTRIBUTION SPAA        | 94579       | 4 986                                                     |
| réaménagement des locaux de la crèche collective Lot 6: Mobilier                                                | 17/06/2008 | LOXOS SA                     | 92290       | 6 710                                                     |
| Acquisition tatamis au gymnase Robert Hebert                                                                    | 04/08/2008 | SEDIREP                      | 95100       | 7 522                                                     |

| <b><u>TRAVAUX</u></b>                                                                                                                                      |            |                                  |        |                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------------------------------|--------|--------------------------------|
| Travaux de rénovation du parquet de l'église, des fenêtres des appartements et de l'étanchéité de la terrasse de la chapelle St Genest - Lot 3: étanchéité | 07/01/2008 | SERIE                            | 75012  | 10 699                         |
| Création d'un regard avec pompes de relevage des eaux pluviales à la Médiathèque Lot 1:terrassement gros oeuvre                                            | 12/02/2008 | OSCARALET                        | 91 160 | 17 150                         |
| Travaux de signalisation horizontale routière                                                                                                              | 26/02/2008 | SIGNATURE                        | 64 122 | mini : 10 033<br>maxi : 27 591 |
| Aménagement des jardinières rue Montel -Lot 2: Eclairage public                                                                                            | 25/02/2008 | IDI ELEC                         | 94508  | 7 300                          |
| Réaménagement des locaux de la crèche collective Lot 5:Peinture/revêtement de sol                                                                          | 17/06/2008 | LA SAP                           | 94120  | 8 475                          |
| Réaménagement des locaux de la crèche collective Lot 1:Maçonnerie                                                                                          | 23/06/2008 | OSCARALET                        | 91160  | 4 720                          |
| Réaménagement des locaux de la crèche collective Lot 2:Menuiserie/Plafond suspendu                                                                         | 17/06/2008 | SIMPAC SAS                       | 93230  | 8 862                          |
| Réaménagement des locaux de la crèche collective Lot 4:installations électriques                                                                           | 23/06/2008 | FORCLUM IDF                      | 75646  | 4 526                          |
| Mise en conformité incendie de l'école primaire Leclerc Lot 3: Peinture                                                                                    | 30/06/2008 | LA SAP                           | 94120  | 13 805                         |
| Maintenance des couvertures et toitures terrasses -lot 2 : Corrençon                                                                                       | 30/06/2008 | Société des Couvreur de la Seine | 94410  | 3 120,00                       |
| Rénovation des sous-faces des balcons à Corrençon                                                                                                          | 11/08/2008 | BLANC-PAQUE Père&Fils            | 38880  | 10 735                         |
| Remplacement des coupoles de lanterneaux en toiture terrasse de la maternelle Prévert                                                                      | 10/10/2008 | SERIE                            | 75012  | 13 378                         |
| Maintenance des couvertures et toitures terrasses -lot 1 :des immeubles communaux                                                                          | 01/07/2008 | SERIE                            | 75012  | 19 000                         |
| Aménagement paysager du parc Mermoz -Lot 3:Réalisation de l'éclairage public                                                                               | 20/10/2008 | IDIELEC                          | 94508  | 5 627                          |

| <b>Tranche 2 : 20 000 € à 49 999 € HT</b>                                                                       |            |                         |        |                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------------|--------|--------------------------------|
| <b><u>SERVICES</u></b>                                                                                          |            |                         |        |                                |
| Etude sur le commerce de la ville                                                                               | 16/01/2008 | SM CONSEIL              | 45380  | 24 400                         |
| Impression des publications                                                                                     | 14/02/2008 | IMPRIMERIE VINCENT      | 37 042 | 45 986                         |
| Réalisation d'une étude d'optimisation de la gestion des déchets ménagers                                       | 16/05/2008 | VERIDICITE              | 93100  | 21 000                         |
| Entretien des réseaux d'assainissement Lots 1 -2                                                                | 06/02/2008 | SANITRA SERVICES        | 92532  | 41 184                         |
| Organisation d'un spectacle pyrotechnique musical                                                               | 14/08/2008 | INTERMEDE               | 75016  | 21 321                         |
| Vérification des équipements de sécurité , des installations électriques et de gaz dans les immeubles communaux | 19/06/2008 | NORISKO EQUIPEMENTS     | 92225  | 45 562                         |
| Aménagements de locaux loués à l'office Public de l'Habitat MOE Crèche Les Diablotins                           | 17/06/2008 | ARCHIPEL 41             | 93110  | 23 322                         |
| <b><u>FOURNITURES</u></b>                                                                                       |            |                         |        |                                |
| Acquisition d'un véhicule de tourisme hybride                                                                   | 18/04/2008 | GTA                     | 93250  | 21 676                         |
| Fourniture de récupérateurs d'eaux pluviales                                                                    | 18/04/2008 | BEAUVAIS DIFFUSION      | 91958  | mini : 25 000<br>maxi : 37 000 |
| <b><u>TRAVAUX</u></b>                                                                                           |            |                         |        |                                |
| Travaux de remplacement du transformateur PCB au centre de vacances de Corrençon-en-Vercors                     | 27/12/2007 | GRAMARI                 | 74190  | 23 936                         |
| Aménagement des jardinières rue Montel-Lot1:Bardage bois et reprise de maçonnerie                               | 25/02/2008 | OSCARALET               | 91160  | 35 958                         |
| Aménagement du parking - Lot 2:Démolition d'immeubles communaux                                                 | 22/02/2008 | LA DEMOLITION TECHNIQUE | 93100  | 28 500                         |
| Travaux de maçonnerie et de VRD                                                                                 | 28/04/2008 | OSCARALET               | 91160  | 25 157                         |
| Extension d'un espace funéraire                                                                                 | 30/06/2008 | OGF SA                  | 75 946 | 22 576                         |
| Fourniture et mise en œuvre de menuiseries aluminium laquées au groupe scolaire Pasteur                         | 30/06/2008 | CHAUVIN                 | 93160  | 49 700                         |
| Travaux de plantations d'arbres sur le territoire                                                               | 10/10/2008 | SPORTS ET PAYSAGES      | 95870  | 37 328                         |
| Mise en conformité incendie de l'école primaire Leclerc Lot 1: Maçonnerie/Menuiserie                            | 30/06/2008 | OSCARALET               | 91160  | 44 314                         |
| Exhumations administratives et reprise des concessions non renouvelées                                          | 22/03/2008 | SANTILLY                | 93700  | 28 086                         |

|                                                                                                   |            |                     |        |                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------------------|--------|------------------------------------|
| <b>Tranche 3 : 50 000 € à 89 999 € HT</b>                                                         |            |                     |        |                                    |
| <b><u>TRAVAUX</u></b>                                                                             |            |                     |        |                                    |
| Mise en conformité du poste de transformation électrique au stade Ripert                          | 05/02/2008 | FORCLUM IDF         | 75646  | 68 800                             |
| Travaux d'installation de divers matériels nécessaires aux illuminations de fêtes de fin d'années | 23/10/2008 | FORCLUM IDF Nord    | 95944  | 53 493                             |
| Aménagement de parking avenue de la République-Lot 1: Aménagement du parking                      | 22/02/2008 | SOVATRA             | 94520  | mini :83 612<br>maxi : 209 030     |
| <b>Tranche 4 : 90 000 à 132 999 € HT</b>                                                          |            |                     |        |                                    |
| <b><u>TRAVAUX</u></b>                                                                             |            |                     |        |                                    |
| Travaux de réfection de la voirie communale                                                       | 07/02/2008 | COLAS IDF Normandie | 93320  | mini :108 695<br>maxi :183 946     |
| Travaux d'entretien des peintures dans les immeubles communaux                                    | 30/05/2008 | LAMOS SA            | 93162  | mini : 100 000<br>maxi : 160 000   |
| <b><u>FOURNITURES</u></b>                                                                         |            |                     |        |                                    |
| Acquisition d'un véhicule minibus                                                                 | 15/02/2008 | EVOBUS France       | 95842  | 125 000                            |
| <b>Tranche 5 : 133 000 à 205 999 € HT</b>                                                         |            |                     |        |                                    |
| <b><u>TRAVAUX</u></b>                                                                             |            |                     |        |                                    |
| Rénovation des réseaux d'assainissement par chemisage dans diverses voies                         | 23/05/2008 | M3R                 | 91 320 | mini : 183 946<br>maxi : 401 337   |
| Travaux de rénovation de la couverture du groupe scolaire Leclerc                                 | 09/06/2008 | UTB                 | 93 695 | 190 000                            |
| Aménagement paysager du parc Mermoz -Lot 2: Réalisation des espaces verts                         | 21/10/2008 | DECOPARC            | 92 112 | 152 910                            |
| <b>Tranche 6 : 206 000 à 999 999 € HT</b>                                                         |            |                     |        |                                    |
| <b><u>TRAVAUX</u></b>                                                                             |            |                     |        |                                    |
| Aménagement paysager du parc Mermoz -Lot 1: Déblais-Remblais-VRD                                  | 20/10/2008 | COLAS IDF           | 93 320 | 215 000                            |
| Travaux d'aménagement et réfection des voies et trottoirs                                         | 23/05/2008 | COLAS IDF Normandie | 78 771 | mini : 710 702<br>maxi : 1 086 956 |



### **Questions orales posées par le groupe socialiste écologiste et citoyen :**

**1 - «Un certain nombre d'incidents ont récemment émaillé différents quartiers de Villemomble : jets de pierre sur un bus imposant le détournement du trajet du 303 pour plusieurs jours, problèmes à répétition dans des halls d'immeuble du centre-ville ou à leurs abords, ... Dans votre réponse à la presse, vous avez évoqué l'installation d'un système de vidéo protection.**

**Nous pensons que le traitement de ces difficultés récurrentes et qui pénalisent le quotidien de nombre de nos concitoyens nécessite d'être abordé en partenariat avec la police, les transporteurs, les bailleurs et les associations dont au moins une est abondamment financée par la Ville justement pour intervenir en prévention sur ces questions.**

**Depuis leur installation il y a un an, la commission de la sécurité et prévention et la commission de la politique de la ville n'ont jamais été réunies.**

**Quelles dispositions envisagez-vous pour prendre en compte les difficultés évoquées ?**

**Quelle a été en 2008 l'action du conseil local de sécurité de prévention de la délinquance dont nous souhaitons la communication du bilan ?»**

Monsieur le Maire répond : « Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est un organisme régi par les textes, dont les membres ont dû être désignés, parfois tardivement, par l'ensemble des partenaires, comme la Préfecture ou l'Inspection Académique.

Par ailleurs, il est dommageable pour les bus utilisés par nombre de nos concitoyens et par ceux-là mêmes qui jettent des pierres, que des individus imposent à la RATP un détournement de trajet puisque leurs machinistes, dans le cadre de leur possibilité de retrait en termes de sécurité, demandent dans ce cas à changer d'itinéraire.

Concernant les actions, nous avons tenu plusieurs réunions, d'une part, dans différents secteurs en fonction des incidents, à savoir le secteur de La Sablière ou en Mairie pour le centre ville, auxquelles ont participé le Commissaire de Police, les bailleurs privés – La Sablière, les 3F - l'OPH de Villemomble, les responsables des syndicats de copropriété et des gardiens, les principaux des collèges - Pasteur, Jean-de-Beaumont, et le Président d'ACTIF Jeunes, pour essayer de juguler ces problèmes de sécurité. Un certain nombre de dispositions ont été prises par la Police, dont certaines ont donné lieu à des interpellations. Le travail en commun mis en place avec les différents bailleurs a permis l'échange d'informations utiles pour effectuer des rappels à l'ordre, par les bailleurs, auprès des parents responsables dont les enfants étaient à l'origine de troubles, afin de leur rappeler les conditions d'obtention d'un bail et les inviter à se comporter de manière respectueuse et raisonnée tant dans leur appartement que dans leur environnement. Même si ces réunions n'ont pas été organisées dans le contexte global du CLSPD, elles n'en ont pas moins été utiles et fructueuses car elles ont permis des échanges d'informations.

Le système de vidéosurveillance, est, quant à lui, en cours ; une réunion avec le prestataire retenu dans le cadre d'un marché passé selon la procédure adaptée (MAPA) a eu lieu ce soir, au cours de laquelle il nous a été présenté l'ensemble des points mis sous vidéosurveillance. Nous devrions être en mesure de vous présenter, au plus tard au mois de juin, le dossier de consultation des entreprises pour le déploiement de la vidéosurveillance sur le territoire de la commune.

Je vous informe par ailleurs que j'ai également posé une question à l'Assemblée Nationale jeudi dernier, pour avoir une idée de l'état d'avancement du chantier de réalisation du nouveau commissariat commun avec la commune du Raincy. Le Secrétaire d'Etat m'a répondu : d'une part, la programmation des études est confirmée, pour laquelle un jury de concours devrait se réunir, d'ici le mois de juin, pour désigner le lauréat, d'autre part, le chantier devrait être mené fin 2010/début 2011.

La sécurité n'est jamais acquise et des incidents peuvent être déplorés, ponctuels ou répétés en fonction des différents types de délinquance, mais nous continuons à travailler avec l'ensemble des partenaires, que ce soit les services de l'Etat, l'Education Nationale ou les associations, dans l'intérêt de nos concitoyens.»

**2 - «Les parents d'élèves de l'école primaire Saint-Exupéry s'inquiètent du manque de personnel chargé de l'entretien des parties communes de l'établissement. La propreté de l'école s'en ressent. Quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour améliorer cette situation ?»**

Monsieur le Maire répond : « Sur le groupe scolaire Saint-Exupéry, aucun changement particulier n'a eu lieu en matière de personnel. Je vous rappelle que, sur ce site, 6 agents effectuent 40 heures par semaine, réparties entre la restauration et l'entretien, et ventilées sur les classes, les couloirs, les escaliers, l'infirmerie, les dépendances, les wc collectifs, etc. La gardienne est également chargée du ménage du perron, du hall d'entrée, de la salle des maîtres, des bureaux de la direction, du secrétariat, et de la loge. L'entretien des préaux, cours, courettes et descentes extérieures incombe aux services techniques. Au total, 6 agents + la gardienne s'occupent de l'intérieur du bâtiment et 2 agents des services techniques ont en charge les espaces extérieurs et préaux de l'école.

Il ne m'a pas été adressé de remarque particulière de la part du directeur sur un souci de nettoyage et le dernier compte rendu du conseil d'école n'évoque pas ce sujet. Je suis donc surpris de la question mais nous resterons attentifs à la propreté de cette école, comme de l'ensemble des établissements scolaires de la Commune. »

**3 – « La crise économique rend l'emploi encore plus difficile pour les personnes handicapées. Envisagez-vous une politique volontariste de la commune pour passer de 1% à 6% d'employés en situation de handicap.**

**Bien entendu, nous sommes aussi tout à fait favorables aux commandes à des ateliers d'handicapés mentaux (ESAT), populations qui ne peuvent guère intégrer en direct une administration, cela aide à leur dignité et aussi entre en compte dans cette obligation de solidarité.**

**Pour mémoire, en cas de non respect de la barre des 6%, les amendes seront renforcées en 2010. »**

Monsieur le Maire répond : « Je vous remercie pour la précision, qui ne nous avait pas échappé.

Je vous rappelle qu'il a été créé un Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP), dont il a d'ailleurs été question lors de la séance de décembre 2008 dans le rapport sur le budget primitif 2009 présenté par M. GARNIER au titre des dépenses. Le taux d'emploi dans les collectivités doit être de 6 % comme vous le mentionnez, le nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi devrait être à Villemomble de 26, nous en avons déclaré 16 (agents en COTOREP, agents inaptes à leur fonction et reclassés, bénéficiaires de l'allocation temporaire d'invalidité). Il manque donc 10 unités, réduites à 9,27 par les factures réglées au centre d'aide par le travail, pour un montant de 11 296 €. La Ville a réglé en 2008 une contribution de 23 464 € correspondant à 60 % de la contribution totale due puisque l'impact du FIPHFP est étalé sur 5 ans. En 2009, la contribution sera de 80 % du montant dû et en 2010, de 100 %.

Nous commandons également régulièrement auprès de différents ateliers protégés.

La Commune se situe donc à un bon niveau d'emploi dans ce domaine, avec un taux de 3,67 %, et atteint déjà plus de la moitié de l'objectif fixé. »

#### **Questions orales posées par Mme BONNET-POTTEAU, du groupe Non Inscrits « Villemomble Autrement » :**

**4 - « Suite aux actes de vandalisme (voitures en feu avenue des Roses / avenue Vauban) qui sont survenus en début d'année 2009, à l'expédition punitive dans un lycée de Gagny et aux attaques plus récentes pour vol de certains commerçants de l'avenue Outrebon à Villemomble, comment la municipalité compte-t-elle renforcer la sécurité au sein de la ville ? Dans un contexte de crise économique favorisant de telles violences urbaines, ne serait-il pas opportun de se réinterroger sur l'intérêt d'une police municipale ?»,**

Monsieur le Maire répond : « Dans le cadre de la question posée par le groupe socialiste, j'ai déjà répondu en partie à votre question.

La Commune disposera bientôt, avec la vidéosurveillance, d'un certain nombre de caméras qui seront installées dans les secteurs centraux de la commune : avenue Outrebon, avenue du Raincy et place de la Gare. Ce seront des mesures de prévention et de surveillance, qui permettront de prévenir des actes délictueux.

Les chiffres de la délinquance sur l'année 2008 sont restés stables à Villemomble, voire ont enregistré une légère baisse par rapport à 2007.

Nous restons néanmoins attentifs à des phénomènes ponctuels de délinquance, comme sur le secteur de l'avenue Vauban, où 2 personnes ont été interpellées par la police.

En ce qui concerne la mise en place d'une police municipale, nous avons fait une consultation publique en octobre 2005 sur ce sujet, la majorité des votants a rejeté ce projet.

Les projets qui vont être réalisés à court terme concernant la vidéosurveillance et le nouveau commissariat du Raincy/Villemomble devraient nous dispenser d'une police municipale. Il conviendra bien évidemment, dans les prochaines années, de dresser un bilan après la mise en œuvre de ces dispositions.

Les effectifs dont nous disposerons devraient être à peu près les mêmes que ceux que nous partageons actuellement avec Rosny, mais avec une commune beaucoup plus petite. »

**5 - «L'ouverture de la maison de retraite "les Cèdres" est une bonne nouvelle pour notre ville en termes d'offre sanitaire mais également d'emploi. Cependant le fonctionnement de cette résidence prévoit des médecins en interne et n'envisage pas l'intervention des médecins de ville pour le suivi des (de leurs) patients.**

**Ainsi, certains médecins se sont vu refuser l'accès à la résidence et la possibilité de suivre leurs patients.**

**Ceci est évidemment contraire au libre choix du médecin par le patient et, à l'heure où l'on se prépare à une pénurie de médecins généralistes, un mauvais coup porté aux professionnels de santé exerçant sur notre commune. Pourriez-vous m'indiquer si vous envisagez d'intervenir en faveur des professionnels de santé de notre commune afin de leur permettre de suivre leurs patients au sein de cette résidence ? Acceptez-vous leur exclusion ? »**

Monsieur le Maire répond : « Le terme « exclusion » est un peu fort, mais c'est votre question et je la respecte.

Je vais tout d'abord interroger l'établissement car, à mon sens, si cette procédure est appliquée, cela signifie que l'établissement est probablement classé en établissement hospitalier.

Je vais également interroger la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), qui est l'organisme compétent, représentant de l'Etat, sur ce type de dossier. Leur réponse nous précisera si ce procédé est réglementaire ou pas. S'agissant d'un établissement privé, la commune ne peut interférer dans sa gestion. Nous vérifierons simplement l'aspect réglementaire. »

**6 - « Le programme de plantations d'arbres, qui a tout notre soutien, dans les rues de Villemomble rend notre ville plus agréable et répond surtout à la problématique environnementale. Néanmoins, une des conséquences est de réduire la possibilité de stationnement des véhicules, entraînant souvent des nuisances dans les rues avoisinantes, voire une forme d'insécurité routière par des stationnements "sauvages". La construction de parkings supplémentaires, idéalement souterrains, est-elle envisagée ? Si oui, à quelle échéance ? »**

Monsieur le Maire répond : « J'aimerais avoir l'explication de votre question car, lors de la réunion de la Commission Voirie Environnement, à laquelle vous avez assisté le 3 mars dernier, il a été précisé que les arbres étaient plantés sur les trottoirs. Ces plantations ne peuvent donc empêcher le stationnement, qui n'est pas autorisé sur les trottoirs car non réglementaire au Code de la Route. La plantation d'arbres n'a pas réduit le nombre de places de stationnement sur la Commune. Il n'y a aucune incidence sur le mètre linéaire de stationnement des véhicules le long des rues. Peut-être y a-t-il quelques conséquences pour l'ouverture des portes pendant la période de pousse des arbres à cause des tuteurs et supports présents autour des plantations, mais ces éléments sont rapidement retirés au fur et à mesure de la croissance des arbres.

Enfin, la réalisation de parkings supplémentaires souterrains ne peut malheureusement être envisagée compte tenu du coût unitaire de construction et de la nécessité de posséder le foncier en surface. De plus le sol à Villemomble est de mauvaise qualité en raison des marnes ou de la présence d'eau, ce qui en ferait des équipements extrêmement coûteux. Les parkings souterrains seraient par ailleurs payants et il ne me semble pas judicieux de copier l'exemple de Paris où le stationnement est payant pratiquement partout en surface et où les parkings souterrains affichent des tarifs de stationnement particulièrement élevés, supportés financièrement par les personnes se déplaçant dans la capitale.»

~~~~~

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30.

~~~~~

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Gaëtan CAPDEVILLE

Patrice CALMEJANE

---

VILLE DE VILLEMOMBLE

---

# CONSEIL MUNICIPAL

  

## COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal, tenue le 25 mai 2009, en Mairie, 13 bis rue d'Avron, à Villemomble, Salle du Conseil.

---

**ETAIENT PRESENTS** : M. Patrice CALMÉJANE, Maire, M. François ACQUAVIVA, Mmes Danièle DESCHAMPS, Corinne HERNU-LEMOINE, M. Jean-Paul LEVY, Mme Pascale LE DUVÉHAT, M. Claude LONGVERT, Mme Anne LECOEUR, Adjoints au Maire, M. Jacques DELOBELLE, Mmes Françoise POLONI, Eliane ROUSVAL, Chantal TROTIN, Françoise BERGOUGNIOU, Mauricette MARTIGNON, Isabelle HECK, MM. Jean-Michel BLUTEAU, Serge ZARLOWSKI, Mme Sandrine PELAEZ-DIAZ, MM. Jean-Jacques PIETRASZEWSKI, Gaëtan CAPDEVILLE, Mme Marie-Françoise GAZET, M. Marc DAYDIE, Mme Elisabeth POCHON, M. Rémy BENAYOUN, Mme Nathalie BONNET-POTTEAU, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES** : M. Pierre-Etienne MAGE, Adjoint au Maire, par M. CALMÉJANE, M. Guy DESCHAMPS, Adjoint au Maire, par Mme DESCHAMPS, Mme Amélie BARRAUD, Adjointe au Maire, par Mme LECOEUR, Mme Françoise SERONDE, Conseillère Municipale, par Mme ROUSVAL, M. René GARNIER, Conseiller Municipal, par M. DELOBELLE, M. Christian BRUYS, Conseiller Municipal, par M. LEVY, M. Jean-Michel LEGRAND, Conseiller Municipal, par M. PIETRASZEWSKI, Mme Marie TREFLE, Conseillère Municipale, par M. DAYDIE.

**ABSENTS, NON REPRESENTES** : Mme Brigitte MERLIN, M. Jean-Philippe SOUBEYRE, Conseillers Municipaux.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. CAPDEVILLE.

~~~~~

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il propose Monsieur CAPDEVILLE Gaëtan comme secrétaire de séance. Il est élu à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet ensuite, pour approbation, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 avril 2009.

Il est adopté à la majorité des suffrages exprimés par 27 voix pour (celles de MM. CALMÉJANE, ACQUAVIVA, Mme DESCHAMPS, M. MAGE, Mme HERNU-LEMOINE, M. LEVY, Mme LE DUVÉHAT, M. LONGVERT, Mme LECOEUR, M. DESCHAMPS, Mme BARRAUD, M. DELOBELLE, Mmes POLONI, ROUSVAL, TROTIN, SERONDE, M. GARNIER, Mmes BERGOUGNIOU, MARTIGNON, MM. BRUYS, LEGRAND, Mme HECK, MM. BLUTEAU, ZARLOWSKI, Mme PELAEZ-DIAZ, MM. PIETRASZEWSKI, CAPDEVILLE) et 6 voix contre (celles de Mmes GAZET, TREFLE, M. DAYDIE, Mme POCHON, M. BENAYOUN, Mme BONNET-POTTEAU).

Passant à l'ordre du jour :

**1 – Approbation du dossier de consultation des entreprises relatif aux mise à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation de mobiliers urbains sur le territoire de la commune, pour une durée de 10 ans**

Il est décidé de lancer une procédure de marché public afin de désigner le prestataire en charge de la mise à disposition, de l'installation, de la maintenance, de l'entretien et de l'exploitation de mobiliers urbains sur le territoire de la commune, pour une durée de 10 ans.

Le marché comprend l'ensemble des fournitures suivantes :

– abri voyageurs simple sans caisson publicitaire .....	1
– abri voyageurs simple avec 1 caisson publicitaire .....	22
– abri voyageurs double avec 1 caisson publicitaire.....	2
– mobilier de communication 1 face publicitaire, 1 face information Ville (2 m <sup>2</sup> ) .....	30
– mobilier urbain d'information (affichage libre, 2 m <sup>2</sup> ) .....	10
– mobilier urbain d'affichage administratif (2 m <sup>2</sup> ) .....	36
– mobilier urbain d'affichage associatif (2 m <sup>2</sup> ).....	17
– mobilier d'entrée Ville (2 m <sup>2</sup> ) .....	3
– mât de signalisation d'une zone d'activité .....	1
– borne de propreté .....	50
– affiches d'informations municipales de 2 m <sup>2</sup> (6 campagnes par an de 30 affiches)	

- Des mobiliers pourront être utilisés par le titulaire à des fins publicitaires (abris-voyageurs avec caisson publicitaire, mobiliers de communication avec 1 face publicitaire).
- Des mobiliers ne pourront pas être utilisés par le titulaire à des fins publicitaires (1 abri voyageurs, mobiliers d'affichage administratif, associatif et d'information, d'entrée de Ville, mât de signalisation, bornes de propreté).

Outre la fourniture, la prestation comprend l'ensemble des études, travaux, entretien et maintenance de tous les mobiliers.

Il est décidé d'approuver le dossier de consultation des entreprises qui établit les modalités de la mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert européen et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché.

***Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 28 voix pour (celles de MM. CALMÉJANE, ACQUAVIVA, Mme DESCHAMPS, M. MAGE, Mme HERNU-LEMOINE, M. LEVY, Mme LE DUVÉHAT, M. LONGVERT, Mme LECOEUR, M. DESCHAMPS, Mme BARRAUD, M. DELOBELLE, Mmes POLONI, ROUSVAL, TROTIN, SERONDE, M. GARNIER, Mmes BERGOUGNIOU, MARTIGNON, MM. BRUYS, LEGRAND, Mme HECK, MM. BLUTEAU, ZARLOWSKI, Mme PELAEZ-DIAZ, MM. PIETRASZEWSKI, CAPDEVILLE, Mme BONNET-POTTEAU) et 5 abstentions (celles de Mmes GAZET, TREFLE, M. DAYDIE, Mme POCHON, M. BENAYOUN)***

**2 – Approbation du dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de déploiement d'un dispositif de vidéo protection sur le territoire de la commune**

La Ville a confié au Cabinet LOOPGRADE une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un dispositif de vidéo protection sur le territoire de la commune (décision n° 2008/235-SM du 26 novembre 2008 approuvant le marché passé selon la procédure adaptée).

L'étude propose l'équipement de 18 sites avec une ou plusieurs caméras (au total 32 caméras) et l'aménagement d'un centre de supervision urbaine qui centralisera les images.

Outre les fournitures et travaux d'installation, il convient d'intégrer dans le projet la création d'un réseau dédié hertzien nécessaire à la diffusion des informations collectées ainsi qu'un dispositif de déport des images vers le commissariat de police.

Il est décidé d'approuver le dossier de consultation des entreprises qui établit les modalités de la mise en concurrence sous forme d'appel d'offres européen et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché.

**Dossier adopté à la majorité des suffrages exprimés, par 27 voix pour (celles de MM. CALMÉJANE, ACQUAVIVA, Mme DESCHAMPS, M. MAGE, Mme HERNU-LEMOINE, M. LEVY, Mme LE DUVÉHAT, M. LONGVERT, Mme LECOEUR, M. DESCHAMPS, Mme BARRAUD, M. DELOBELLE, Mmes POLONI, ROUSVAL, TROTIN, SERONDE, M. GARNIER, Mmes BERGOUGNIOU, MARTIGNON, MM. BRUYS, LEGRAND, Mme HECK, MM. BLUTEAU, ZARLOWSKI, Mme PELAEZ-DIAZ, MM. PIETRASZEWSKI, CAPDEVILLE), 5 voix contre (celles de Mmes GAZET, TREFLE, M. DAYDIE, Mme Pochon, M. BENAYOUN) et 1 abstention (celle de Mme BONNET-POTTEAU)**

**3 – Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention financière passée avec le SIPPAREC pour la réalisation de l'étude et de l'installation de production d'électricité solaire photovoltaïque sur la toiture du groupe scolaire François Coppée/Lamartine**

Par délibération du 15 février 2008, le Conseil Municipal a approuvé la convention financière à passer avec le SIPPAREC définissant le montant de l'investissement ainsi que les modalités d'échanges financiers entre le Syndicat et la Ville en vue de l'installation d'équipement de production d'électricité solaire photovoltaïque sur la toiture du groupe scolaire François Coppée/Lamartine.

Compte tenu de la nécessité :

- ✓ d'une part, d'intégrer les services d'un contrôleur technique et d'un coordonnateur de sécurité et protection de la santé non prévus initialement à la convention,
- ✓ d'autre part, de mettre en place un garde-corps en vue de la sécurisation du personnel d'entretien devant intervenir sur la toiture,

il est décidé d'approuver l'avenant n° 1 à la convention qui intègre ces prestations supplémentaires pour une plus-value de 27 116,80 € TTC portant le montant initial de la convention de 202 792 € TTC à 229 908,80 € TTC, soit une augmentation de 13,37 % et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**4 – Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention régionale de renouvellement urbain**

Par délibération du 15 février 2008, le Conseil Municipal a approuvé la convention régionale de renouvellement urbain ayant pour objet de fixer à 1 312 500 € le montant de la contribution prévisionnelle de la Région pour la rénovation du quartier des Marnaudes dans le cadre de la convention Région/ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

La Région propose de modifier cette convention par un avenant afin de prendre en compte des sites retenus par la Région dans le cadre de sa politique autonome en faveur des CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale), à savoir :

- Bénoni Eustache, pour un montant de ..... 350 000 €
- Centre Ville pour, un montant de ..... 350 000 €

En conséquence, il est décidé d'approuver l'avenant n° 1 à la convention régionale de renouvellement urbain et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**5 – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) pour l'installation de panneaux de basket dans la salle de sports Paul Delouvrier**

La salle Paul Delouvrier doit être équipée de nouveaux panneaux de basket fixés en charpente et relevables par moteur électrique, répondant aux normes réglementaires de l'INSEP et recommandés par la Fédération Française de Basket, qui remplaceront les actuels panneaux amovibles peu pratiques.

Le coût de l'opération est estimé à 15 000 € TTC.

Il est décidé de solliciter auprès de l'Etat, au titre du Centre National pour le Développement du Sport, une subvention d'un montant aussi élevé que possible pour ce nouvel équipement.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**6 – Avis du Conseil Municipal sur la demande de dérogation au repos dominical présentée par le magasin FRANPRIX – 12 avenue du Général Leclerc à Villemomble**

La Société JPMA – Magasin FRANPRIX, 12 avenue du Général Leclerc à Villemomble, a sollicité auprès de M. le Préfet de la Seine-Saint-Denis une dérogation à la règle du repos dominical afin d'ouvrir le magasin FRANPRIX le dimanche de 9 h à 20 h.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Préfet sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette demande afin de statuer.

En conséquence, compte tenu du fonctionnement du marché Outrebon le dimanche matin jusqu'à 13 h et de l'activité commerciale du secteur, il est décidé d'émettre un avis favorable à l'ouverture du Magasin FRANPRIX le dimanche de 9 h à 14 h.

***Dossier adopté à la majorité des suffrages exprimés, par 32 voix pour (celles de MM. CALMÉJANE, ACQUAVIVA, Mme DESCHAMPS, M. MAGE, Mme HERNU-LEMOINE, M. LEVY, Mme LE DUVÉHAT, M. LONGVERT, Mme LECOEUR, M. DESCHAMPS, Mme BARRAUD, M. DELOBELLE, Mmes POLONI, ROUSVAL, TROTIN, SERONDE, M. GARNIER, Mmes BERGOUGNIOU, MARTIGNON, MM. BRUYS, LEGRAND, Mme HECK, MM. BLUTEAU, ZARLOWSKI, Mme PELAEZ-DIAZ, MM. PIETRASZEWSKI, CAPDEVILLE, Mmes GAZET, TREFLE, M. DAYDIE, Mme POCHON, M. BENAYOUN, Mme BONNET-POTTEAU) et 1 voix contre (celle de M. BRUYS)***

## **7 – Motion tendant à modifier les nouvelles modalités de fonctionnement des raccordements électriques**

Le nouveau cadre réglementaire a modifié les modalités de prise en charge des extensions des raccordements électriques qui impliquent que :

- 40 % des coûts des travaux d'extension ou renforcement des réseaux de distribution d'électricité sont couverts par les tarifs payés par tous les usagers sur leur facture,
- 60 % restants peuvent faire l'objet d'une contribution versée à ERDF par la collectivité.

Selon les estimations du SIPPAREC, Villemomble devrait prévoir un financement à hauteur de 135 630 € HT en 2009 pour les extensions et renforcements des réseaux sur la commune liés aux autorisations d'urbanisme.

Afin de s'opposer à ce transfert de charge vers les collectivités, il est proposé de voter la motion suivante :

« **ADOpte** la présente motion en vue d'obtenir une modification des textes afin que les renforcements de réseaux électriques ne soient plus à la charge des Communes, notamment lors de la délivrance des autorisations d'occupation des sols, aux motifs suivants :

- que la Commune de Villemomble entièrement urbanisée et viabilisée en petite couronne parisienne dispose d'un maillage complet de réseaux de distribution électrique qui ne justifie pas de renforcement ou d'extension de réseaux, ponctuellement dans le cadre de la délivrance des autorisations d'occupation des sols,
- qu'une mise en conformité des textes intervienne notamment entre le décret n° 1280-2007 du 28 août 2007 et l'article 23-1 de la loi du 10 février 2000,
- que les textes en préparation au titre de l'Engagement National pour l'Environnement ne mettent pas à la charge des communes le renforcement des réseaux électriques,
- qu'un relèvement des taux de réfaction correspondant à la part de raccordement converti par le TURPE soit effectif à 60 % et non plus 40 % selon les règles actuellement en vigueur,
- qu'un dispositif réglementaire impose à ERDF une justification des devis élaborés et retransmis aux collectivités, accompagnés des solutions techniques identifiées accompagnées d'un chiffrage détaillé en référence au barème et au canevas technique utilisé,
- que la part des raccordements financée par les collectivités soit intégrée à l'assiette de la redevance R2,
- qu'une prise en compte des intérêts des collectivités concédantes nécessite l'inscription des immobilisations financées par le dispositif de facturation des opérations de raccordement dans la comptabilité d'ERDF comme « droits du concédant ».

Le Conseil Municipal souhaite une révision des dispositifs actuellement mis en œuvre par ERDF sans fournir aux collectivités les justifications en matière d'extension et de capacités des réseaux lors de raccordements individuels. »

***Motion adoptée à la majorité des suffrages exprimés, par 28 voix pour (celles de MM. CALMÉJANE, ACQUAVIVA, Mme DESCHAMPS, M. MAGE, Mme HERNU-LEMOINE, M. LEVY, Mme LE DUVÉHAT, M. LONGVERT, Mme LECOEUR, M. DESCHAMPS, Mme BARRAUD, M. DELOBELLE, Mmes POLONI, ROUSVAL, TROTIN, SERONDE, M. GARNIER, Mmes BERGOUGNIOU, MARTIGNON, MM. BRUYS, LEGRAND, Mme HECK, MM. BLUTEAU, ZARLOWSKI, Mme PELAEZ-DIAZ, MM. PIETRASZEWSKI, CAPDEVILLE), et 5 voix contre (celles de Mmes GAZET, TREFLE, M. DAYDIE, Mme Pochon, M. BENAYOUN)***



**Monsieur le Maire donne ensuite lecture des décisions prises dans le cadre de sa délégation, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

N° 2009/50

OBJET : Renouvellement de la convention de résidence passée avec la société CARL BECHEM FRANCE, résident de l'hôtel d'entreprises de Villemomble (bureau n° 218 de 18 m<sup>2</sup>) pour une durée de 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009

N° 2009/51

OBJET : Renouvellement de la convention de résidence passée avec la société LOUREIRO, résident de l'hôtel d'entreprises de Villemomble (bureau n° 3 de 45 m<sup>2</sup>) pour une durée de 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009

N° 2009/52

OBJET : Avenant n° 1 à la convention de résidence passé avec la société PREST'EUROP, résident de l'hôtel d'entreprises de Villemomble (prolongation de son installation dans le bureau n° 221 de 18 m<sup>2</sup> pour une durée d'un mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009)

N° 2009/53

OBJET : Convention de partenariat financier avec la société LEARNING TREE INTERNATIONAL pour la formation d'un agent communal de la Direction des Systèmes d'Information (montant total de la dépense : 3 940 € pour la facturation de 3 stages de formation, d'une durée de 1 à 5 jours maximum par stage, sur une période de deux ans, du 10 mars 2009 au 12 mars 2011)

N° 2009/54

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société AXEL relatif aux travaux de réaménagement de l'ancienne gare des Coquetiers – lot 1 : électricité (montant de la dépense : 10 294,10 € TTC)

N° 2009/55

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société SEBE – Etablissements LANGELLIER, relatif aux travaux de réaménagement de l'ancienne gare des Coquetiers – lot 2 : plomberie / couverture / chauffage (montant de la dépense : 27 268,80 € TTC)

N° 2009/56

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société DECOR 2000, relatif aux travaux de réaménagement de l'ancienne gare des Coquetiers – lot 3 : aménagement / faux plafond (montant de la dépense : 6 458,40 € TTC)

N° 2009/57

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société TOFFOLON, relatif aux travaux de réaménagement de l'ancienne gare des Coquetiers – lot 4 : peinture (montant de la dépense : 21 474,11 € TTC)

N° 2009/58

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société SEBE – Etablissements LANGELLIER, relatif aux travaux de réaménagement de l'ancienne gare des Coquetiers – lot 5 : occultation (montant de la dépense : 1 399,80 € TTC)

N° 2009/59

OBJET : Désignation de Maître Didier MARTINS, avocat, afin d'engager une procédure d'assignation aux fins de référé préventif devant le Tribunal de Grande Instance de Bobigny, en vue de la démolition des bâtiments sis 91-93-95-99-101 Grande Rue et 24 bis-26-32 rue Circulaire

N° 2009/60

OBJET : Fixation des nouveaux tarifs d'occupation du domaine public (voir copie jointe)

N° 2009/61

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la SAS SECAP Groupe PITNEY BOWES, relatif à l'acquisition de matériels de mise sous pli - lot 1 : plieuse et lot 2 : mise sous enveloppe (montant de la dépense : 17 898,14 € TTC)

N° 2009/62

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société PARCS ET JARDINS FRASNIER relatif à la création de l'aire de jeux du jardin d'enfants - lot 1 : réalisation des travaux d'aménagements (montant de la dépense : 10 059,96 € TTC)

N° 2009/63

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société ELASTISOL relatif à la création de l'aire de jeux du jardin d'enfants - lot 2 : réalisation de l'aire de jeux (montant de la dépense : 8 010,93 € TTC)

N° 2009/64

OBJET : Avenant n° 3 au marché n° 2007/011 passé avec la société RICOH relatif à l'achat et la maintenance de 14 photocopieurs numériques (rattachement à la flotte initiale d'un copieur de la DRH et d'un copieur de la médiathèque - montant de la dépense supplémentaire : 0,00598 € TTC / copie pour la maintenance et 0,00598 € TTC / copie supplémentaire)

N° 2009/65

OBJET : Contrat passé avec la société APS SERVICES relatif aux animations de la kermesse de printemps du samedi 6 juin 2009, au parc de la Garenne à Villemomble (montant de la dépense : 1 688,00 € TTC)

N° 2009/66

OBJET : Contrat passé avec la société ANTEMEDIA relatif à la virtualisation des publications municipales en 2009 (montant de la dépense : 2 332,20 € TTC)

N° 2009/67

OBJET : Organisation des vacances de printemps 2009 aux accueils de loisirs maternels (Montgolfier et Pasteur - moyenne journalière estimée à 114 enfants – nombre d'enfants inscrits : 213)

N° 2009/68

OBJET : Organisation des vacances de printemps 2009 aux accueils de loisirs primaires (Lamartine et Leclerc - moyenne journalière estimée à 103 enfants – nombre d'enfants inscrits : 225)

N° 2009/69

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société SANTILLY SERVICES FUNERAIRES relatif aux exhumations administratives et à la reprise des concessions non renouvelées (casse des caveaux et monuments funéraires) – année 2009 (montant de la dépense : voir annexe jointe)

N° 2009/70

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société SATEC relatif au contrat d'entretien des espaces verts (montant de la dépense : partie forfaitaire : 40 131,78 € TTC + partie à bons de commande : minimum : 8 372 € TTC – maximum : 19 136 € TTC)

N° 2009/71

OBJET : Contrat passé avec la société OTIS relatif à la maintenance de l'appareil installé à la crèche municipale située 14 rue saint-Charles à Villemomble (montant de la dépense : 1 500,98 € TTC, révisable annuellement)

N° 2009/72

OBJET : Contrat passé avec la société OTIS relatif à la maintenance de l'appareil installé au centre technique sis 16 rue de la Fosse aux Bergers à Villemomble (montant de la dépense : 2 702,96 € TTC, révisable annuellement)

N° 2009/73

OBJET : Institution d'une régie d'avances pour le paiement de menues dépenses pendant le séjour organisé au centre de vacances de Saint-Brévin-l'Océan du 12 mai 2009 au 26 mai 2009

N° 2009/74

OBJET : Institution d'une régie d'avances pour le paiement de menues dépenses pendant le séjour organisé au centre de vacances de Saint-Brévin-l'Océan du 26 mai 2009 au 8 juin 2009

N° 2009/75

OBJET : Acquisition de la licence iXBus et approbation du contrat de maintenance passé avec la société SRCI relatif à la maintenance de la solution iXBus concernant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (montant de la dépense : 2 272,40 € TTC)

N° 2009/76

OBJET : Avenant n° 1 à la convention de résidence passé avec la société ALPINISTES URBAINS, résident de l'hôtel d'entreprises de Villemomble (occupation d'un 2<sup>ème</sup> bureau - n° 221 de 18 m<sup>2</sup> - à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009 pour une durée de 13 mois)

**Question orale posée par M. ZARLOWSKI, du groupe Majorité du Conseil :**

**1 - «Selon des études récentes, la présence de Bisphénol A dans les biberons présenterait des risques pour la santé des jeunes enfants. La Mairie de Paris a décidé de ne plus utiliser de biberons au Bisphénol A dans ses crèches. Qu'en est-il à la crèche collective de Villemomble ?»**

Monsieur le Maire répond : « Informés des risques de toxicité du Bisphénol A entrant dans la composition de nombreux biberons en plastique, nous nous sommes inquiétés de cette question dès le mois de mars.

Je vous informe que tous les biberons en plastique ont été retirés de la crèche collective pour être remplacés par des biberons en verre.

Cette décision n'a pas été relayée par la presse comme ce fut le cas pour la Mairie de Paris, mais je peux vous assurer qu'un nom du principe de précaution et soucieux de la santé des enfants, nous avons été très réactifs pour traiter ce problème.»

## Questions orales posées par le groupe socialiste, écologiste et citoyen :

**2 - « Suite à des actes graves de délinquance impliquant quelques jeunes de Villemomble et de Bondy, les habitants des Marnaudes ont vu leur temps de transport notablement allongé en raison du changement d'itinéraire du 303. Etes-vous intervenu auprès de la RATP pour défendre le droit des habitants à ne pas être pénalisés pour des actes de délinquance dont ils ne sont pas responsables et qui troublent leur quartier ? Les villemomblois habitants du quartier sont ainsi punis une deuxième fois au lieu de punir les auteurs des violences. »**

Monsieur le Maire répond : « Concernant les auteurs des violences : je vous rappelle qu'à la suite de l'incident qui a généré ces problèmes, à savoir un tir de fusil de chasse sur un autobus de la ligne 303 qui aurait pu blesser un agent de la RATP ou un passager, des interpellations ont eu lieu sur place. Des jeunes gens ont été relâchés mais une procédure judiciaire est en cours et, d'après les éléments transmis par la police à la justice, elle devrait aboutir à des peines à l'encontre des auteurs des faits.

Bien entendu, nous sommes intervenus auprès de la RATP. Nous avons tenu une réunion en mairie, à laquelle participaient huit représentants de la RATP, ainsi que Mme LE DUVEHAT, Adjointe déléguée aux Transports, M. BLUTEAU, Conseiller Général et Conseiller Municipal, délégué à la Politique de la Ville, M. SCHALLER, Directeur de Cabinet, et moi-même. Jeudi dernier, nous avons rencontré le Directeur de ligne et les personnes chargées de la régulation, de la prévention, et de la sécurité, en présence de M. le Commissaire de Police et de son adjoint.

D'ici la fin de la semaine, nous rencontrerons des représentants du collègue Jean-de-Beaumont d'une part et de la RATP d'autre part, pour évoquer les problèmes qui peuvent survenir, proposer de la prévention et rappeler les règles aux jeunes qui empruntent cette ligne, mais aussi faire passer un message à leurs camarades qui habitent dans le secteur.

Par ailleurs, une réunion sera organisée sur place, dans une dizaine de jours avec les habitants du quartier, pour entamer un dialogue avec les personnels de la RATP, de la Police et des bailleurs, afin de permettre le rétablissement de la ligne dans son intégralité le plus rapidement possible.

Tel est le travail que nous avons entrepris sur ce secteur, conscients que nous sommes en présence, d'une part, de contrevenants, qui doivent être poursuivis et condamnés, et, d'autre part, d'usagers qui n'ont pas à subir ce type d'exactions lors de leurs déplacements.

La RATP ayant annoncé un rétablissement de la ligne pour le 31 août, j'ai fait part à ses représentants de mon désaccord sur cette date. Il m'a été répondu que les machinistes refusaient de passer dans ce secteur. Si je désapprouve l'option qui consisterait en une déviation de la ligne, je ne peux qu'approuver tout ce travail de prévention et de dialogue car il est essentiel, compte tenu de la gravité des faits, de rétablir la confiance et la sécurité de tous, salariés de la RATP comme usagers. D'ici cette date, les usagers peuvent continuer d'utiliser cette ligne en se rendant à l'arrêt situé rue Alexis Carrel. »

**3 – « Quels aménagements envisagez-vous en accord avec les communes voisines afin que les villemomblois puissent rejoindre en sécurité les pistes cyclables du canal de l'Ourcq ou de la Marne ? »**

Monsieur le Maire répond : « Madame GAZET, il me semble que j'ai déjà répondu à une question très similaire il y a quelques mois, mais je veux bien en parler à nouveau.

Les axes qui permettent de rejoindre la Marne ou le canal de L'Ourcq sont à grande circulation et leur profil n'offre guère de possibilité d'aménagement technique. On peut par ailleurs en partie utiliser la piste cyclable longeant le tram-train jusqu'aux Pavillons-sous-Bois. Mais à la fin de cette piste, à hauteur de l'arrêt dit des Coquetiers, nous sommes sur une voie départementale (rue de la Fosse aux Bergers) et sa poursuite par l'avenue de Rosny, la Grande Rue et la rue de Neuilly nous amène sur des voies gérées par le Département, qui ne permettent pas de créer des voies cyclables en fonction des largeurs des rues et du trafic. C'est regrettable, mais c'est la réalité. »

**4 - « Les pluies du 13 mai 2009 ont montré que le quartier « Gare du Raincy-Villemomble, bd du Général De Gaulle » continue d'être inondable. Le secteur « rue de Bondy-Fosse aux Bergers » est également concerné. Y-a-t-il des projets pour éviter que les eaux d'orage ne se déversent dans les rues, les caves et les garages de ces quartiers ? »**

Monsieur le Maire répond : « Nous avons écrit aux services de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement du Conseil Général afin de déterminer d'une part s'il s'agissait d'un orage de type annuel, décennal, ou centennal, pour en mesurer l'importance et d'autre part, pour les interroger sur le bon ou le mauvais fonctionnement du bassin de rétention de Gaulle qui était, d'après les informations dont nous disposions, opérationnel. L'objectif est de savoir si des ajustements complémentaires doivent être mis en œuvre dans ce secteur. Pour le secteur rues de Bondy/Fosse aux Bergers, nous n'avons pour l'instant pas reçu de courrier de riverains concernant des inondations particulières, mais nous restons à votre disposition si des personnes vous écrivaient dans ce sens.

Toutefois, nous avons été informés que, malheureusement, certains Villemomblois dans différents quartiers, ont été confrontés à des entrées de garages ou caves inondées, les réseaux communaux ou départementaux s'étant mis en charge du fait des grandes quantités de pluie et de grêle tombées en très peu de temps. Néanmoins, on a pu constater que la montée d'eau a été de courte durée et s'est plus rapidement évacuée qu'auparavant, ce qui atteste des améliorations apportées.

Je rappelle que dans le 2ème tronçon du secteur Bondy/Fosse aux Bergers, nous avons fait des modifications par la mise en place d'égouts d'un diamètre plus important que nécessaire pour stocker le flux en cas de forts orages, ce qui a, là aussi, limité les conséquences de cet orage exceptionnel. Nous restons à l'écoute, nous avons reçu quelques courriers de Villemomblois et si d'autres problèmes nous sont signalés, nous les analyserons avec la Direction de l'Assainissement et avec nos propres services.

Il est primordial de définir si ces pluies avaient un caractère exceptionnel car les ouvrages départementaux sont dimensionnés pour des pluies de retour sur 10 ans. S'il s'agissait d'un phénomène centennal, les conséquences occasionnées sont malheureusement inévitables. On pourrait s'interroger dans ce cas sur la nécessité d'engager des investissements lourds pour résoudre les dysfonctionnements dus à des pluies de caractère centennal. »

~~~~~

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30.

~~~~~

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Gaëtan CAPDEVILLE

Patrice CALMEJANE

---

**VILLE DE VILLEMOMBLE**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU**

de la réunion du Conseil Municipal, tenue le 18 juin 2009, en Mairie, 13 bis rue d'Avron, à Villemomble, Salle du Conseil.

---

**ETAIENT PRESENTS** : MM. CALMÉJANE Patrice, ACQUAVIVA François, Mme DESCHAMPS Danièle, M. MAGE Pierre-Etienne, Mme HERNU-LEMOINE Corinne, M. LEVY Jean-Paul, Mme LE DUVÉHAT Pascale, M. LONGVERT Claude, Mme LECOEUR Anne, M. DESCHAMPS Guy, Mme BARRAUD Amélie, Adjoints au Maire, Mmes POLONI Françoise, ROUSVAL Eliane, TROTIN Chantal, SERONDE Françoise, M. GARNIER René, Mmes BERGOUGNIOU Françoise, MERLIN Brigitte, MM. BRUYS Christian, LEGRAND Jean-Michel, Mme HECK Isabelle, MM. BLUTEAU Jean-Michel, ZARLOWSKI Serge, Mme PELAEZ-DIAZ Sandrine, MM. PIETRASZEWSKI Jean-Jacques, CAPDEVILLE Gaëtan, Mme GAZET Marie-Françoise, M. DAYDIE Marc, Mme POCHON Elisabeth, MM. BENAYOUN Rémy, STEINFELD Jean-Alain, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES** : M. DELOBELLE Jacques, Conseiller Municipal, par M. ACQUAVIVA, Mme MARTIGNON Mauricette, Conseillère Municipale, par Mme BERGOUGNIOU.

**ABSENTS NON REPRESENTES** : M. SOUBEYRE Jean-Philippe, Mme BONNET-POTTEAU Nathalie, Conseillers Municipaux.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. CAPDEVILLE.

~~~~~

Monsieur le Maire ouvre la séance.

### **Installation d'un Conseiller Municipal**

Le siège de Conseiller Municipal occupé par Madame Marie TREFLE étant devenu vacant suite à sa démission, il est procédé à l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal pris sur la liste présentée par « Villemomble en Mouvement ».

**VU** l'article L 270 du Code électoral,

**VU** l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la lettre de Madame Marie TREFLE en date du 14 mai 2009, reçue le 18 mai 2009, donnant sa démission de Conseillère Municipale, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009,

**CONSIDERANT** que le siège de Conseiller Municipal de Madame Marie TREFLE est devenu vacant,

**VU** les listes des candidats en présence aux élections municipales du 9 mars 2008,

**CONSIDERANT** que Madame Marie TREFLE a été élue sur la liste présentée par « Villemomble en Mouvement»,

**CONSIDERANT** qu'après le dernier Conseiller Municipal en fonction, le candidat venant sur la liste présentée par « Villemomble en Mouvement» est Monsieur Jean-Alain STEINFELD,

### **DECLARE**

**INSTALLER** dans les fonctions de Conseiller Municipal, en application de l'article L 270 du Code électoral :

Monsieur Jean-Alain STEINFELD  
né le 8 mai 1950 à Paris (12)  
demeurant 61 rue de Bondy à Villemomble (93250)

Monsieur le Maire propose Monsieur CAPDEVILLE Gaëtan comme secrétaire de séance. Il est élu à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Maire soumet ensuite, pour approbation, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2008.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il propose Monsieur CAPDEVILLE Gaëtan comme secrétaire de séance. Il est élu à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Maire soumet ensuite, pour approbation, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2009.

Il est adopté à la majorité des suffrages exprimés, par 28 voix pour (celles de MM. CALMÉJANE, ACQUAVIVA, Mme DESCHAMPS, M. MAGE, Mme HERNU-LEMOINE, M. LEVY, Mme LE DUVÉHAT, M. LONGVERT, Mme LECOEUR, M. DESCHAMPS, Mme BARRAUD, M. DELOBELLE, Mmes POLONI, ROUSVAL, TROTIN, SERONDE, M. GARNIER, Mmes BERGOUGNIOU, MERLIN, MARTIGNON, MM. BRUYS, LEGRAND, Mme HECK, MM. BLUTEAU, ZARLOWSKI, Mme PELAEZ-DIAZ, MM. PIETRASZEWSKI, CAPDEVILLE) et 5 voix contre (celles de Mme GAZET, M. DAYDIE, Mme POCHON, M. BENAYOUN, M. STEINFELD).

Passant à l'ordre du jour :

**1 – Vote du compte de gestion de la Ville - exercice 2008**

Le compte de gestion, établi par le Trésorier de la Ville de Villemomble, reprend l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice.

Le compte de gestion de la Ville pour l'exercice 2008, certifié exact par le Trésorier Payeur Général, est soumis au vote du Conseil Municipal et certifié conforme au compte administratif 2008 de la Ville par le Maire.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**2 – Vote du compte administratif de la Ville - exercice 2008**

Monsieur LEVY présente les résultats du compte administratif de la Ville pour l'exercice 2008

| <b>Sections</b>       | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> | <b>Résultat de clôture</b> |
|-----------------------|-----------------|-----------------|----------------------------|
| <b>Investissement</b> | 7 598 838,75    | 10 755 051,30   | 3 156 212,55               |
| <b>Fonctionnement</b> | 31 692 235,00   | 38 643 739,99   | 6 951 504,99               |
| <b>Total</b>          | 39 291 073,75   | 49 398 791,29   | 10 107 717,54              |

Résultat de clôture..... 10 107 717,54 €  
Excédent net compte tenu des restes à réaliser ..... 5 800 600,81 €

M. ACQUAVIVA est élu Président de la séance pour le vote du compte administratif de la Ville.  
Monsieur le Maire, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

M. ACQUAVIVA soumet au vote le compte administratif de la Ville :

**Dossier adopté à la majorité des suffrages exprimés, par 27 voix pour (celles de M. ACQUAVIVA, Mme DESCHAMPS, M. MAGE, Mme HERNU-LEMOINE, M. LEVY, Mme LE DUVÉHAT, M. LONGVERT, Mme LECOEUR, M. DESCHAMPS, Mme BARRAUD, M. DELOBELLE, Mmes POLONI, ROUSVAL, TROTIN, SERONDE, M. GARNIER, Mmes BERGOUGNIOU, MERLIN, MARTIGNON, MM. BRUYS, LEGRAND, Mme HECK, MM. BLUTEAU, ZARLOWSKI, Mme PELAEZ-DIAZ, MM. PIETRASZEWSKI, CAPDEVILLE) et 5 voix contre (celles de Mme GAZET, M. DAYDIE, Mme POCHON, M. BENAYOUN, M. STEINFELD)**

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après avoir remercié les Conseillers municipaux pour leur vote du compte administratif 2008 de la Ville.

### 3 – Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2008 de la Ville

Il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement constaté dans le compte administratif de la Ville pour l'exercice 2008, d'un montant de 6 951 504,99 €, comme suit :

|                                                                                                                                                                  |                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>A) Excédent de fonctionnement au 31/12/2008</b>                                                                                                               | <b>+ 6 951 504,99</b> |
| <b>B) Excédent d'investissement au 31/12/2008</b>                                                                                                                | <b>3 156 212,55</b>   |
| <b>C) Solde des restes à payer 2008 de la section d'investissement</b>                                                                                           | <b>- 4 307 116,73</b> |
| - Affectation obligatoire : <b>(C+B)</b><br>* à l'apurement du déficit de la section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » | <b>- 1 150 904,18</b> |
| - Solde disponible affecté en excédent de fonctionnement au compte 002 recettes                                                                                  | <b>5 800 600,81</b>   |

*Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 28 voix pour (celles de MM. CALMÉJANE, ACQUAVIVA, Mme DESCHAMPS, M. MAGE, Mme HERNU-LEMOINE, M. LEVY, Mme LE DUVÉHAT, M. LONGVERT, Mme LECOEUR, M. DESCHAMPS, Mme BARRAUD, M. DELOBELLE, Mmes POLONI, ROUSVAL, TROTIN, SERONDE, M. GARNIER, Mmes BERGOUGNIU, MERLIN, MARTIGNON, MM. BRUYS, LEGRAND, Mme HECK, MM. BLUTEAU, ZARLOWSKI, Mme PELAEZ-DIAZ, MM. PIETRASZEWSKI, CAPDEVILLE) et 5 abstentions (celles de Mme GAZET, M. DAYDIE, Mme POCHON, M. BENAYOUN, M. STEINFELD)*

### 4 – Vote du compte de gestion du Service Public d'Assainissement - exercice 2008

Le compte de gestion du Service Public d'Assainissement, établi par le Trésorier de Villemomble, reprend l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice.

Le compte de gestion du Service Public d'Assainissement pour l'exercice 2008, certifié exact par le Trésorier Payeur Général, est soumis au vote du Conseil Municipal et certifié conforme au compte administratif 2008 du Service Public d'Assainissement par le Maire.

*Dossier adopté à l'unanimité*

### 5 – Vote du compte administratif du Service Public d'Assainissement - exercice 2008

| Sections              | Dépenses   | Recettes     | Résultat de clôture |
|-----------------------|------------|--------------|---------------------|
| <b>Investissement</b> | 376 976,71 | 432 641,49   | 55 664,78           |
| <b>Exploitation</b>   | 229 432,42 | 599 684,55   | 370 252,13          |
| <b>Total</b>          | 606 409,13 | 1 032 326,04 | 425 916,91          |

Résultat de clôture..... 425 916,91 €  
Excédent net compte tenu des restes à réaliser ..... 842,12 €

Monsieur ACQUAVIVA est élu Président de séance pour le vote du compte administratif du Service Public d'Assainissement de l'exercice 2008.

Monsieur le Maire, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur ACQUAVIVA soumet au vote le compte administratif du Service Public d'Assainissement :

*Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés*

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après avoir remercié les conseillers municipaux pour leur vote du compte administratif 2008 du Service Public d'Assainissement.



6 – **Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif de l'exercice 2008 du Service Public d'Assainissement**

Il est décidé d'affecter le résultat d'exploitation constaté dans le compte administratif du Service Public d'Assainissement pour l'exercice 2008, d'un montant de 370 252,13 €, comme suit :

| RESULTAT DE L'EXERCICE :                                               |                       |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>A) Excédent d'exploitation au 31/12/2008</b>                        | <b>+ 370 252,13 €</b> |
| <b>B) Excédent d'investissement au 31/12/2008</b>                      | <b>+55 664,78 €</b>   |
| <b>C) Solde des restes à payer 2008 de la section d'investissement</b> | <b>- 425 074,79 €</b> |
| - Affectation obligatoire (B+C):                                       | <b>- 369 410,01 €</b> |
| * à l'apurement du déficit d'investissement avec RAR (compte 001)      |                       |
| * aux excédents de fonctionnement capitalisés (au compte « 1068 »)     |                       |
| Solde disponible affecté comme suit :                                  | <b>842,12 €</b>       |
| * résultat de fonctionnement «002»                                     |                       |

***Dossier adopté à l'unanimité***

7 – **Vote du budget supplémentaire 2009 de la Ville**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GARNIER, rapporteur de la Commission des Finances, pour la présentation du budget supplémentaire 2009 de la commune :

« Mesdames, Messieurs,

Comme tous les ans à cette époque, le Budget Supplémentaire apporte quelques correctifs au budget Primitif en le complétant de recettes et de dépenses nouvelles. Il ajuste les crédits qui se révèlent insuffisants et diminue ceux qui auraient été évalués trop largement.

Un soin attentif lui a été accordé. Sous l'autorité de Monsieur le Maire, il a été élaboré par Monsieur Jean-Paul LEVY, Adjoint au Maire chargé des finances et du budget, mis en forme par les services financiers, en concertation étroite avec les membres de la Municipalité, la Direction Générale et l'ensemble des responsables de Services.

Tenant compte des documents en votre possession, qui rappellent en particulier les éléments du Budget Primitif, et les reports d'écritures du compte administratif 2008, j'aborderai en premier lieu afin de faciliter la compréhension de cet exposé les **opérations nouvelles et complémentaires** qui sont l'objet de ce **Budget Supplémentaire**, et intégrerai en conclusion les écritures du compte administratif 2008.

## LES DÉPENSES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement de ce budget supplémentaire s'élèvent à : **6 930 412,81 €**, dont **576 653,81 €** d'opérations nouvelles.

Elles s'analysent par chapitre dans leur globalité et de la manière suivante :

### 1° - Opérations nouvelles :

**Compte 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL ..... 315 366,00 €**

Ce montant corrige les évaluations du budget primitif, principalement les postes concernant les énergies et fluides (gaz, eau et assainissement pour 133 000 €), les fournitures diverses, (voirie, administration, entretien de bâtiments, équipements communaux, etc. pour 70 000 €). A noter une baisse de 60 000 € consécutive à un appel d'offres concernant l'entretien des voies et réseaux. Des ajustements s'opèrent sur ce chapitre avec des plus et des moins-values en fonction des besoins communaux.

Ce compte globalisé regroupe les chapitres :

- \* 60 (gaz, électricité, eau, fournitures scolaires),
- \* 61 (contrats, locations, réparations, primes d'assurances),
- \* 62 (rémunérations d'intermédiaires, publicités, publications, ..),
- \* 63 (impôts, taxes, versements assimilés).

**Compte 012 – CHARGES DE PERSONNEL ..... 17 450,00 €**

Ce compte regroupe les chapitres 62, 63 en partie, et 64 en totalité. Les crédits inscrits correspondent à des ajustements à l'intérieur de ce chapitre (transfert de crédits du poste agents titulaires vers les non titulaires) et des compléments de crédits pour le versement des primes de départ à la retraite.

**Compte 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE ..... 218 690,00 €**

Suite au nouveau dispositif de financement des travaux d'extension et de renforcement du réseau ERDF donnant lieu à contribution, nous avons inscrit une provision d'un montant de 162 000 € sur ce poste. Nous avons également procédé à des ajustements de cotisations ou de contributions (SDIS + 29 000 €) et à des compléments de subventions (11 700 €) dont le détail vous sera communiqué tout à l'heure.

**Compte 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES ..... 19 100,00 €**

Ce compte enregistre la reprise de la décision modificative voté en mars dernier pour un secours de 4 100 € en faveur des populations sinistrées du Sud-Ouest (tempête) et le remboursement à la Société SMAC ACIEROID d'un trop perçu d'un montant de 15 000 € sur les indemnités versées à la Ville pour les malfaçons du gymnase Paul Delouvrier.

**Compte 022 – DEPENSES IMPREVUES ..... 6 047,81 €**

### 2° - Opérations d'ordre :

**Compte 042 – Ajustement de la dotation aux amortissements ..... 271 377,00 €**

**Compte 023 – Virement à la section d'investissement..... 6 082 382,00 €**

*Nous allons voir maintenant les recettes de fonctionnement.*

## LES RECETTES NOUVELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **6 930 412,81 €** dont **1 129 812 €** d'opérations nouvelles et **5 800 600,81 €** d'excédent reporté de l'exercice 2008.

Les opérations nouvelles se décomposent ainsi :

**Compte 013 – ATTENUATION DE CHARGES ..... 27 000,00 €**

Il s'agit d'un reliquat d'ajustement concernant le remboursement sur rémunération du Personnel et des charges de S.S. et de prévoyance.

**Compte 70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE..... 700,00 €**

Il s'agit d'un réajustement de crédit pour les fêtes et animations (concert).

**Compte 73 - IMPÔTS ET TAXES ..... 223 809,00 €**

Ce compte enregistre :

Le produit fiscal complémentaire dû à la revalorisation des bases et des rôles d'imposition supplémentaires, informations survenues après le vote du budget primitif. Le montant cumulé s'élève à **558 000 €**, Il faut y ajouter **64 000 €** de taxe OM. En revanche, la conjoncture économique défavorable qui se répercute sur les opérations immobilières nous a conduits à minorer, par prudence, le produit des droits de mutation de **400 000 €**.

**Compte 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS ..... 847 965,00 €**

Ce crédit se décompose ainsi :

|                                                       |           |
|-------------------------------------------------------|-----------|
| Dotation Globale de fonctionnement (forfaitaire)..... | 106 318 € |
| DSU .....                                             | 46 €      |
| Compensation au titre des exonérations de TP .....    | -84 727 € |
| Compensation au titre des exonérations de TF .....    | -18 434 € |
| Compensation au titre des exonérations de TH .....    | 8 565 €   |
| Fonds de solidarité Région Ile-de-France .....        | 836 197 € |

Nous avons eu le grand plaisir de constater que nous étions à nouveau éligibles au fonds de solidarité de la Région Ile-de-France. Notre situation (avant-dernière bénéficiaire) reste malgré tout fragile tant les mécanismes faisant varier l'indice synthétique pour chaque commune sont peu prévisibles. En effet, les écarts sont très faibles entre les quinze dernières villes éligibles au fonds. La variation du potentiel financier ou de la population d'une ville suffit à la faire rentrer ou sortir selon les cas. L'effet ciseau joue à plein.

Toutefois, si l'on envisage la perte l'année prochaine de ce fonds, il sera amorti par un ticket de sortie représentant 50 % de la dotation soit **420 000 €**. En tout état de cause nous sommes vigilants et mettons toutes les chances de notre côté pour conserver cette manne providentielle.

Nous enregistrons de budget à budget une baisse des allocations compensatrices de la taxe professionnelle et de la taxe foncière. Bien que leur réponse se fasse toujours attendre, nous interrogerons les services fiscaux afin qu'ils nous communiquent les éléments détaillés qui justifient cette baisse de ressource.

**Compte 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE..... 1 338,00 €**

**Compte 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS..... 29 000,00 €**

Il s'agit d'une provision complémentaire pour des remboursements de sinistres.

**EXCEDENT 2008 REPORTE..... 5 800 600,81 €**

*Nous allons examiner maintenant la section d'investissement.*

### **LES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses nouvelles de la section d'investissement s'élèvent à **5 244 566 €** auxquelles il faut ajouter les restes à réaliser (**4 690 826,96 €**) et les opérations patrimoniales (**5 486,04 €**), soit un total général pour la section d'investissement de **9 940 879 €**.

**Examinons les dépenses nouvelles :**

**Compte 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES ..... 37 500,00 €**

Il s'agit ici du remboursement des chèques de caution déposés par les locataires de l'Hôtel d'Entreprises.

**Compte 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ..... 34 026,00 €**

Cette somme est constituée d'une provision consacrée à l'adaptation internet de notre logiciel de comptabilité et des ressources humaines.

**Compte 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES..... 101 669,00 €**

Ce crédit correspond d'une part au remplacement de deux véhicules anciens (un utilitaire 9 places et une 405 Peugeot) pour **38 000 €**, à l'acquisition d'autre part, de divers motifs d'illuminations pour les fêtes de fin d'année pour **22 000 €**. Enfin une part non négligeable de ce poste est consacrée au complément ou au remplacement de matériels divers affectés dans les gymnases et les stades de la Ville.

**Compte 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS ..... 5 051 249,00 €**

Des travaux complémentaires ont été inscrits au budget supplémentaire, principalement pour le nouveau conservatoire de Villemomble. Conformément au planning qui vous a été présenté à la fin de l'année dernière, l'opération a été lancée avec une première consultation qui a abouti sur le choix de trois architectes. Chacun a envoyé son projet sous forme de maquette qui a fait l'objet d'une étude détaillée en commission technique. La prochaine étape, après le choix du maître d'œuvre, sera la construction du bâtiment. Il est donc nécessaire de prévoir des crédits en conséquence.

Les principaux investissements sont les suivants :

|                                                                                                         |                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| - Construction d'un nouveau conservatoire 2 <sup>ème</sup> phase.....                                   | 3 886 000,00 € |
| - Parc de la Garenne : Aménagement allée de service et mur<br>de séparation parc/ancien cimetière ..... | 130 000,00 €   |
| - Fin de travaux Mairie (signalétique, pavillon gardienne, + divers) .....                              | 28 010,00 €    |
| - Complément panneaux solaires sur toiture Lamartine.....                                               | 27 500,00 €    |
| - Aménagement locaux Place Montel .....                                                                 | 500 000,00 €   |
| - Hôtel d'entreprises : châssis et stores 2 <sup>ème</sup> phase .....                                  | 67 400,00 €    |
| - Vidéo sécurité (complément) .....                                                                     | 157 000,00 €   |
| - Travaux d'éclairage public .....                                                                      | 27 000,00 €    |
| - Avances forfaitaires sur travaux .....                                                                | 100 000,00 €   |
| - Voirie réduction de crédit (appel d'offres fructueux) .....                                           | - 21 200,00 €  |

Le solde est constitué de travaux complémentaires dans les écoles, les installations sportives, les centres de vacances et dans divers bâtiments communaux.

**Compte 454101 – TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS ..... 20 000,00 €**

Nous avons prévu une somme de **20 000 €** pour résorber le péril d'une propriété sans maître située rue de Neuilly qui menace la sécurité des usagers. La Ville supportera dans un premier les travaux de mise en sécurité et se retournera vers les services de l'Etat qui se sont engagés à rembourser la commune des frais qu'elle aura engagés. Une somme identique est inscrite en recettes.

**Compte 041 – Opérations patrimoniales..... 5 486,04 €**

A ces dépenses, il faut ajouter les restes à réaliser pour un montant de **4 690 826,96 €**, et les dépenses imprévues pour **122 €**.

*Examinons maintenant :*

**LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les recettes nouvelles d'investissement s'élèvent à **41 711,18 €** auxquelles il faut ajouter les restes à réaliser de l'exercice 2008 pour un montant de **383 710,23 €**, le virement de la section de fonctionnement pour **6 082 382 €**, le solde de l'exécution positif de 2008 pour **3 156 212,55 €**, les opérations d'ordre pour **271 377 €** et les opérations patrimoniales pour **5 486,04 €** soit un total de recettes de **9 940 879 €**.

**Compte 10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES ..... 699 699,00 €**

La décision modificative approuvée au mois de mars dernier mentionnait les travaux supplémentaires en section d'investissement pour répondre à l'engagement du Président de la République de doper l'économie en présentant un plan de relance. Ces travaux éligibles au FCTVA ont reçu l'agrément des services de la DGCL conditionnant la perception du produit de la TVA des investissements 2008 sur l'exercice 2009. Le montant du fonds notifié s'élève à **699 699 €**. Pour mémoire, la commune percevra en 2009 le FCTVA sur les investissements 2007 (déjà perçu) et ceux de 2008 (en cours). Un rapport de présentation de la mesure vous a été présenté lors de la séance de mars, je n'y reviendrai donc pas.

**Compte 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT..... 275 108,00 €**

Il s'agit ici de plusieurs subventions : l'une de **150 000 €** obtenue au titre de la réserve parlementaire pour la construction du nouveau conservatoire, une autre de **46 122 €** provenant de la DRAC pour une partie du solde de l'aide financière concernant la dernière tranche de réhabilitation du Château seigneurial, une troisième de **68 691 €**, délivrée par la Région pour l'aménagement des nouveaux locaux de la crèche familiale « les Diablotins » et pour le reste des aides diverses de la CAF et du SIPPAREC.

**Compte 16 - LES EMPRUNTS..... (-) 2 970 000,00 €**

L'emprunt de **2 M€** inscrit au budget primitif 2009 et celui de **980 000 €** approuvé par décision modificative en mars dernier sont annulés par les excédents constatés au compte administratif 2008. Il reste sur ce compte une somme de **10 000 €** correspondant à une provision pour les dépôts de cautions des résidents de l'Hôtel d'entreprises.

**Compte 024 – PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS ..... 766 000,00 €**

Deux cessions de propriétés sont prévues. L'une concerne un terrain situé 6 et 8 avenue de la Station pour un montant de **226 000 €** et l'autre n'est que la rétrocession à l'OPH de l'immeuble situé 8 avenue Detouche, acquise récemment, pour un montant de **540 000 €**.

**Compte 454201 – TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS ..... 20 000,00 €**

Il s'agit de la contrepartie du compte de dépense. Les travaux exécutés par la Ville seront remboursés par l'Etat.

**Compte 040 – Ajustement de la dotation aux amortissements ..... 271 377,00 €**

**Compte 041 – Opérations patrimoniales..... 5 486,04 €**

**Compte 1068 – AFFECTATION OBLIGATOIRE ..... 1 150 904,18 €**

**Compte 021 – Virement de la section de fonctionnement ..... 6 082 382,00 €**

**A ces recettes il faut ajouter les recettes restant à réaliser pour un montant de : . 383 710,23 €**

**Et le solde d'exécution positif de la section d'investissement 2008 ..... 3 156 212,55 €**

**EN CONCLUSION :** Le Budget supplémentaire dans sa globalité se présente ainsi :

#### **I - FONCTIONNEMENT**

|                                                   |                       |
|---------------------------------------------------|-----------------------|
| - recettes nouvelles de fonctionnement.....       | 1 129 812,00 €        |
| - Excédent de l'année 2008 .....                  | 5 800 600,81 €        |
| <b>Total des recettes de fonctionnement .....</b> | <b>6 930 412,81 €</b> |
| - Dépenses nouvelles de fonctionnement .....      | 576 653,81 €          |
| - Virement à la section d'investissement .....    | 6 082 382,00 €        |
| - Opérations d'ordre .....                        | 271 377,00 €          |
| <b>Total des dépenses de fonctionnement.....</b>  | <b>6 930 412,81 €</b> |

#### **II - INVESTISSEMENT**

|                                                  |                       |
|--------------------------------------------------|-----------------------|
| - recettes nouvelles d'investissement .....      | 41 711,18 €           |
| - Virement de la section de fonctionnement ..... | 6 082 382,00 €        |
| - Restes à réaliser 2008.....                    | 383 710,23 €          |
| - Opérations d'ordre .....                       | 271 377,00 €          |
| - Opérations patrimoniales .....                 | 5 486,04 €            |
| - Excédent de clôture (sans RAR) 2008.....       | 3 156 212,55 €        |
| <b>Total des recettes d'investissement .....</b> | <b>9 940 879,00 €</b> |
| - Dépenses nouvelles d'investissement .....      | 5 244 566,00 €        |
| - Opérations patrimoniales .....                 | 5 486,04 €            |
| - Restes à réaliser 2008.....                    | 4 690 826,96 €        |
| <b>Total des dépenses d'investissement .....</b> | <b>9 940 879,00 €</b> |

Tel est le budget supplémentaire 2009 sur lequel Monsieur Jean-Paul LEVY, Adjoint au Maire chargé des Finances et du Budget, ne manquera pas de revenir pour en faire le commentaire.

Vous aurez ensuite à vous prononcer par un vote, je vous remercie de votre attention ».

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Jean-Paul LEVY :

« Je remercie tout d'abord Monsieur René GARNIER pour cette présentation exhaustive du budget supplémentaire.

Je reviendrai simplement sur quelques aspects qui me semblent significatifs :

Ce budget supplémentaire confirme la tendance que nous avons dégagée lors de la présentation et du vote du budget primitif. Globalement, il est ressorti un excédent reporté de 5 800 000 €, qui représente des sommes importantes liées à l'exécution de différents programmes d'investissements.

Le budget supplémentaire nous a permis de répondre, par ses inscriptions et son excédent, dans des délais rapides, aux objectifs du plan de relance visant à développer la commande publique. Il est vrai que nous avons des apports inespérés initialement, du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France ainsi que la recette de cession de la propriété - 8 avenue Detouche – à l'OPH de Villemomble pour 540 000 €.

Il permet l'annulation des emprunts qui avaient été inscrits pour équilibrer le budget primitif ainsi que la décision modificative n° 1 pour l'inscription d'un emprunt de 960 000 € au titre du plan de relance.

Les grandes masses de dépenses par rapport à cet excédent concernent notamment l'inscription de la 2<sup>ème</sup> phase du Conservatoire pour 3 886 000 €, cela signifie que nous avons budgétisé une grande partie des crédits nécessaires à ce programme d'investissement.

Au niveau de nos recettes, nous avons gardé une certaine prudence puisque nous sommes amenés en 2009 à minorer le produit des droits de mutation attendus de -400 000 € (prévus initialement pour 1 100 000 €).

Tels sont les points particuliers que je tenais à relever concernant ce budget supplémentaire que nous avons pu équilibrer en lien avec les services financiers. »

Monsieur le Maire remercie M. LEVY et ajoute : « En ce qui concerne le Fonds de Solidarité Ile-de-France (FSRIF), je vous précise que lors de l'établissement du budget, nous ne disposions pas des éléments permettant le calcul des montants définis par la Préfecture de Région. Pour insister sur la fragilité de notre éligibilité au FSRIF, M. GARNIER, dans son rapport, a évoqué le fait qu'entre les 15 dernières villes existe un écart très faible, qui a été fourni à vos représentants en Commission des Finances, à savoir 4/100<sup>ème</sup> de point. Pour information, il y a 1/10<sup>ème</sup> de point entre les 30 dernières villes. Il faut considérer cette recette supplémentaire de recettes du FSRIF comme bienvenue au niveau de notre budget, mais il conviendra de rester prudent pour les années suivantes, même si, comme M. GARNIER l'a indiqué, il y a un dispositif de sortie qui nous garantit a minima, pour l'année prochaine, la moitié de la somme perçue cette année. »

| Sections       | Dépenses             | Recettes             |
|----------------|----------------------|----------------------|
| Investissement | 9 940 879,00         | 9 940 879,00         |
| Fonctionnement | 6 930 412,81         | 6 930 412,81         |
| <b>Total</b>   | <b>16 871 291,81</b> | <b>16 871 291,81</b> |

Monsieur le Maire soumet au vote le budget supplémentaire 2009 de la Ville, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 16 871 291,81 €.

**Dossier adopté à la majorité des suffrages exprimés, par 28 voix pour (celles de MM. CALMÉJANE, ACQUAVIVA, Mme DESCHAMPS, M. MAGE, Mme HERNU-LEMOINE, M. LEVY, Mme LE DUVÉHAT, M. LONGVERT, Mme LECOEUR, M. DESCHAMPS, Mme BARRAUD, M. DELOBELLE, Mmes POLONI, ROUSVAL, TROTIN, SERONDE, M. GARNIER, Mmes BERGOUGNIOU, MERLIN, MARTIGNON, MM. BRUYS, LEGRAND, Mme HECK, MM. BLUTEAU, ZARLOWSKI, Mme PELAEZ-DIAZ, MM. PIETRASZEWSKI, CAPDEVILLE) et 5 voix contre (celles de Mme GAZET, M. DAYDIE, Mme POCHON, M. BENAYOUN, M. STEINFELD)**

**8 – Vote du budget supplémentaire 2009 du Service Public d'Assainissement**

| Sections       | Dépenses          | Recettes          |
|----------------|-------------------|-------------------|
| Investissement | 433 727,79        | 433 727,79        |
| Exploitation   | 842,12            | 842,12            |
| <b>Total</b>   | <b>434 569,91</b> | <b>434 569,91</b> |

Budget arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 434 569,91 €.

*Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 28 voix pour (celles de MM. CALMÉJANE, ACQUAVIVA, Mme DESCHAMPS, M. MAGE, Mme HERNU-LEMOINE, M. LEVY, Mme LE DUVÉHAT, M. LONGVERT, Mme LECOEUR, M. DESCHAMPS, Mme BARRAUD, M. DELOBELLE, Mmes POLONI, ROUSVAL, TROTIN, SERONDE, M. GARNIER, Mmes BERGOUGNIOU, MERLIN, MARTIGNON, MM. BRUYS, LEGRAND, Mme HECK, MM. BLUTEAU, ZARLOWSKI, Mme PELAEZ-DIAZ, MM. PIETRASZEWSKI, CAPDEVILLE) et 5 abstentions (celles de Mme GAZET, M. DAYDIE, Mme POCHON, M. BENA YOUN, M. STEINFELD)*

**9 – Fixation de l'état des emprunts restant à réaliser par la Ville en 2009**

| Objet de l'emprunt                                   | Emprunt restant à réaliser au 31/12/2008 | Inscriptions budgétaires - exercice 2009 |                   |                |          | Emprunts réalisés au cours de l'exercice |
|------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------|----------------|----------|------------------------------------------|
|                                                      |                                          | BP 2009                                  | BS 2009           | DM 2009        | CA 2009  |                                          |
| Travaux à la crèche Saint-Charles (CAF)              | 9 244                                    |                                          |                   |                |          | 9 244                                    |
| Equipement mobilier de la crèche Saint-Charles (CAF) | 4 118                                    |                                          |                   |                |          | 4 118                                    |
| Construction d'un nouveau conservatoire              |                                          | 500 000                                  | -500 000          |                |          | 0                                        |
| Acquisitions foncières                               |                                          | 1 500 000                                | -1 500 000        |                |          | 0                                        |
| Plan de relance – Financement investissements        |                                          |                                          | -980 000          | 980 000        |          | 0                                        |
| <b>Total</b>                                         | <b>13 362</b>                            | <b>2 000 000</b>                         | <b>-2 980 000</b> | <b>980 000</b> | <b>0</b> | <b>13 362</b>                            |

Il est décidé d'approuver l'état récapitulatif des emprunts restant à réaliser par la Ville en 2009 pour un montant de 13 362 €.

*Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 28 voix pour (celles de MM. CALMÉJANE, ACQUAVIVA, Mme DESCHAMPS, M. MAGE, Mme HERNU-LEMOINE, M. LEVY, Mme LE DUVÉHAT, M. LONGVERT, Mme LECOEUR, M. DESCHAMPS, Mme BARRAUD, M. DELOBELLE, Mmes POLONI, ROUSVAL, TROTIN, SERONDE, M. GARNIER, Mmes BERGOUGNIOU, MERLIN, MARTIGNON, MM. BRUYS, LEGRAND, Mme HECK, MM. BLUTEAU, ZARLOWSKI, Mme PELAEZ-DIAZ, MM. PIETRASZEWSKI, CAPDEVILLE) et 4 abstentions (celles de Mme GAZET, M. DAYDIE, Mme POCHON, M. BENA YOUN, M. STEINFELD) ne prenant pas part au vote*

## 10 – Fixation de l'état des emprunts restant à réaliser par le Service Public d'Assainissement en 2009

| Objet de l'emprunt                  | Emprunt restant à réaliser au 31/12/08 | Inscriptions budgétaires exercice 2009 |         | Emprunt restant à réaliser au 18/06/09 |
|-------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------|---------|----------------------------------------|
|                                     |                                        | BP 2009                                | BS 2009 |                                        |
| Etablissement de crédit C.D.C.      | 0                                      | 0                                      | 0       | 0                                      |
| Autres organismes (Agence de l'Eau) | 0                                      | 0                                      | 0       | 0                                      |
| Total                               | 0                                      | 0                                      | 0       | 0                                      |

Il est décidé d'approuver l'état récapitulatif des emprunts restant à réaliser par le Service Public d'Assainissement en 2009 pour un montant de 0 €.

***Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 28 voix pour (celles de MM. CALMÉJANE, ACQUAVIVA, Mme DESCHAMPS, M. MAGE, Mme HERNU-LEMOINE, M. LEVY, Mme LE DUVÉHAT, M. LONGVERT, Mme LECOEUR, M. DESCHAMPS, Mme BARRAUD, M. DELOBELLE, Mmes POLONI, ROUSVAL, TROTIN, SERONDE, M. GARNIER, Mmes BERGOUGNIOU, MERLIN, MARTIGNON, MM. BRUYS, LEGRAND, Mme HECK, MM. BLUTEAU, ZARLOWSKI, Mme PELAEZ-DIAZ, MM. PIETRASZEWSKI, CAPDEVILLE), et 4 abstentions (celles de Mme GAZET, M. DAYDIE, Mme Pochon, M. BENAYOUN), M. STEINFELD) ne prenant pas part au vote***

## 11 – Attribution de subventions à diverses associations

- Subvention complémentaire de 87,00 € à l'Association des Secrétaires Généraux de Collectivités Locales de Seine-Saint-Denis pour la réalisation d'une étude fiscale
- Subvention exceptionnelle de 30,00 € à l'Association des Membres de l'Ordre du Mérite Agricole (AMOMA) – section de Seine-Saint-Denis – correspondant à la participation de la Ville pour l'acquisition du drapeau de l'association
- Subvention exceptionnelle de 9 100 € à l'Association Artistique et Culturelle de Villemomble (AACV) pour l'organisation d'un concert
- Subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Villemomble Sports pour l'organisation d'une compétition Handisport par la section escrime
- Subvention de 500 € à l'association Cinémas 93 pour la mise en œuvre d'un projet de sensibilisation des collégiens à la culture cinématographique, présenté conjointement par le collège Jean-de-Beaumont et Cinémas 93, inscrit dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale

***Dossiers adoptés à l'unanimité***

## 12 – Demande de subvention auprès de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France pour le programme de plantations d'arbres en 2009

Le nouveau programme pluriannuel de plantations d'arbres sur le territoire de la commune pour les années 2009 à 2013 a été approuvé par délibération du 9 octobre 2008 et présenté à l'Agence des Espaces Verts du Conseil Régional d'Ile-de-France qui subventionne, à hauteur de 30 % du montant hors taxes des travaux, les plantations d'arbres.

Le programme de plantations d'arbres pour l'année 2009 concerne l'avenue Lucie pour un montant estimé à 53 506,80 € HT, soit 63 994,13 € TTC.

Il est décidé de solliciter une subvention auprès de l'Agence des Espaces Verts de la Région d'Ile-de-France pour ces travaux.

***Dossier adopté à l'unanimité***



**13 – Demande de subvention auprès de l'Assemblée Nationale au titre de la réserve parlementaire pour les travaux d'extension et de réaménagement des locaux situés 2 avenue Outrebon – 1/3 avenue Gustave Rodet destinés au Centre Médico-Social Marcel Hanra**

Le bâtiment occupé actuellement par le Centre Médico-Social Marcel Hanra, 49 avenue du Raincy à Villemomble comporte plusieurs étages, sans accessibilité aux personnes à mobilité réduite, et est particulièrement inadapté au fonctionnement d'un centre de santé.

La commune s'est portée acquéreur de la propriété située 2 avenue Outrebon - 1/3 avenue Gustave Rodet à Villemomble, anciens locaux de la Sécurité Sociale.

Des travaux d'extension et de réaménagement du bâtiment sont prévus afin d'y transférer le Centre Médico-Social Marcel Hanra et mettre à sa disposition des locaux fonctionnels et répondant aux conditions de sécurité et d'accessibilité.

Le montant des travaux est estimé à 585 284,28 € HT, soit 700 000 € TTC.

Il est décidé de solliciter auprès de l'Assemblée Nationale, au titre de la réserve parlementaire, une subvention d'un montant aussi élevé que possible pour ces travaux.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**14 – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) pour la réfection du sol du gymnase Alain Mimoun**

Les travaux de réfection du sol de la salle de sports du gymnase Alain Mimoun sont estimés à 58 946,50 € HT, soit 70 500 € TTC.

Compte tenu de l'intérêt que présente le nouveau sol en offrant de meilleures conditions de sécurité et de pratique sportive tant pour les élèves des établissements scolaires que pour les clubs sportifs qui fréquentent ce gymnase, il est proposé de solliciter auprès de l'Etat, au titre du CNDS une subvention d'un montant aussi élevé que possible pour ces travaux.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**15 – Cession de la propriété communale, située 8 avenue Detouche à Villemomble, à l'OPH de Villemomble**

Suite à une décision du 21 janvier 2008 de préempter la propriété cadastrée section S n° 161, d'une contenance de 642 m<sup>2</sup>, située 8 avenue Detouche à Villemomble, la Ville est devenue propriétaire de ladite propriété par acte notarié signé le 2 avril 2009, pour un montant fixé par le Juge de l'Expropriation à 540 000 €.

Par courrier du 27 avril 2009, l'Office Public de l'Habitat de Villemomble a fait part de sa volonté d'acquérir la propriété en cause.

En conséquence, il est décidé d'approuver la cession de la propriété située 8 avenue Detouche à l'OPH de Villemomble, au prix de 540 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés nécessaires.

***Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, M. LEVY ne prenant pas part au vote***

**16 – Avenant n° 1 au marché passé avec la société UNION TRAVAUX SNC pour les travaux d'aménagement et de réfection de voiries et trottoirs pour l'année 2009**

Le dossier de consultation des entreprises relatif à l'aménagement et à la réfection de voiries et trottoirs pour l'année 2009 a été approuvé par délibération du 6 avril 2009.

Le marché relatif à l'aménagement et à la réfection de voiries et trottoirs en 2009 a été passé avec la société UNION TRAVAUX suite à la procédure de mise en concurrence.

Il est proposé de modifier les clauses du marché par voie d'avenant afin de préciser que les travaux d'aménagement et de voirie concernent l'ensemble des voiries et trottoirs de la commune, tel que précisé à l'article 1 de l'acte d'engagement.

Cette modification permettra, dans le cadre du plan de relance, de réaliser la réfection de voies et trottoirs supplémentaires dans la limite des seuils prévus dans le marché à bons de commande :

montant minimum : 1 300 000 € TTC – montant maximum : 1 800 000 € TTC.

Il est rappelé que les bordereaux des prix par voie et par trottoir n'ont qu'une valeur indicative permettant d'évaluer un coût de travaux et de rendre possible l'analyse technique et financière des offres des entreprises.

Il est décidé d'approuver l'avenant n° 1 au marché passé avec la société UNION TRAVAUX et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**17 – Avenant n° 1 au marché passé avec la société SA EGE REZZA pour les travaux d'aménagement de la crèche familiale Les Diablotins – Lot 6 : Electricité / Chauffage**

Par délibération du 9 octobre 2008 le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux d'aménagement de la crèche familiale Les Diablotins dans des locaux situés 89 avenue de la Fosse aux Bergers a été approuvé.

Suite à la procédure de mise en concurrence, un marché a été passé avec la SARL EGE REZZA pour le lot 6 : Electricité / Chauffage, pour un montant de 45 926,40 € TTC.

Suite au calcul RT 2005 des déperditions thermiques du local, il s'avère que les besoins de chauffage sont plus importants que ceux initialement estimés par l'entreprise et qu'il convient de rajouter une puissance de 1 000 W dans le bureau de la directrice (installation de 3 cassettes de 300 W chacune au plafond).

Ces prestations supplémentaires entraînent une augmentation de 2,46 % du marché initial qui porte son montant à 47 057,70 € TTC.

Il est décidé d'approuver l'avenant n° 1 au marché passé avec la SARL EGE REZZA et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

***Dossier adopté à la majorité des suffrages exprimés, par 28 voix pour (celles de MM. CALMÉJANE, ACQUAVIVA, Mme DESCHAMPS, M. MAGE, Mme HERNU-LEMOINE, M. LEVY, Mme LE DUVÉHAT, M. LONGVERT, Mme LECOEUR, M. DESCHAMPS, Mme BARRAUD, M. DELOBELLE, Mmes POLONI, ROUSVAL, TROTIN, SERONDE, M. GARNIER, Mmes BERGOUGNIOU, MERLIN, MARTIGNON, MM. BRUYS, LEGRAND, Mme HECK, MM. BLUTEAU, ZARLOWSKI, Mme PELAEZ-DIAZ, MM. PIETRASZEWSKI, CAPDEVILLE) et 5 voix contre (celles de Mme GAZET, M. DAYDIE, Mme POCHON, M. BENAYOUN, M. STEINFELD)***

**18 – Avenant n° 1 au marché passé avec la société SAINT DENIS CONSTRUCTION SA pour les travaux d'aménagement de la crèche familiale Les Diablotins – Lot 9 : Menuiseries intérieures**

Par délibération du 9 octobre 2008, le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux d'aménagement de la crèche familiale Les Diablotins dans des locaux situés 89 rue de la Fosse aux Bergers a été approuvé.

Suite à la procédure de mise en concurrence, un marché a été passé avec la Société SAINT DENIS CONSTRUCTION SA pour le lot 9 : Menuiseries intérieures, pour un montant de 29 669,65 € TTC.

Lors de la réalisation des travaux de menuiseries intérieures, il s'est avéré nécessaire de confectionner des trappes de visite sur le réseau chauffage afin de prévenir des interventions en cas de fuites.

Ces prestations supplémentaires entraînent une augmentation de 4,69 % du marché initial qui porte son montant à 31 062,99 € TTC.

Il est décidé d'approuver l'avenant n° 1 au marché passé avec la société SAINT DENIS CONSTRUCTION SA et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

***Dossier adopté à la majorité des suffrages exprimés, par 28 voix pour (celles de MM. CALMÉJANE, ACQUAVIVA, Mme DESCHAMPS, M. MAGE, Mme HERNU-LEMOINE, M. LEVY, Mme LE DUVÉHAT, M. LONGVERT, Mme LECOEUR, M. DESCHAMPS, Mme BARRAUD, M. DELOBELLE, Mmes POLONI, ROUSVAL, TROTIN, SERONDE, M. GARNIER, Mmes BERGOUGNIU, MERLIN, MARTIGNON, MM. BRUYS, LEGRAND, Mme HECK, MM. BLUTEAU, ZARLOWSKI, Mme PELAEZ-DIAZ, MM. PIETRASZEWSKI, CAPDEVILLE) et 5 voix contre (celles de Mme GAZET, M. DAYDIE, Mme POCHON, M. BENAYOUN, M. STEINFELD)***

**19 – Avis du Conseil sur l'adhésion au SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile-de-France) de la commune de Franconville-La Garenne**

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adhésion d'une nouvelle commune au SEDIF doit faire l'objet d'une consultation des conseils municipaux des communes adhérentes qui doivent délibérer dans un délai de 3 mois pour statuer.

Il est donc décidé d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la commune de Franconville-La Garenne au SEDIF.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**20 – Rapport annuel 2008 relatif à l'exécution de la délégation de service public de la restauration scolaire et municipale présenté par la société AVENANCE**

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le délégataire produit chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

*Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »*

La société AVENANCE a remis son rapport 2008 relatif à l'exécution de la délégation de service public de la restauration scolaire et municipale, qui sera examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux convoquée le 15 juin 2009, conformément à l'article L 1413-1 du CGCT.

***Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.***

**21 – Rapport annuel 2008 relatif à l'exécution de la délégation de service public des marchés d'approvisionnement présenté par la société GERAUD**

La société GERAUD a remis son rapport 2008 relatif à l'exécution de la délégation de service public des marchés d'approvisionnement de Villemomble, qui sera examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux convoquée le 15 juin 2009, conformément à l'article L 1413-1 du CGCT.

***Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.***

**22 – Rapport annuel 2008 relatif à l'exécution de la délégation de service public pour le contrôle de la conformité des rejets des installations privées d'assainissement aux réseaux publics présenté par la société VEOLIA**

La société VEOLIA a remis son rapport 2008 relatif à l'exécution de la délégation de service public pour le contrôle de la conformité des rejets des installations privées d'assainissement aux réseaux publics, qui sera examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux convoquée le 15 juin 2009, conformément à l'article L 1413-1 du CGCT.

***Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.***

**23 – Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 fait obligation au Maire de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets sera examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux convoquée le 15 juin 2009, conformément à l'article L 1413-1 du CGCT.

***Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.***

**24 – Etat des formations suivies par les élus, financées par la Commune en 2008**

Conformément à l'article L 2123-12 du CGCT, 2<sup>ème</sup> alinéa :

*« Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la Commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal. »*

***Le Conseil Municipal prend acte de cet état.***

**25 – Création d'emplois**

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux, il est décidé de créer les emplois suivants :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal,
- 1 poste de rédacteur chef,
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe,
- 1 poste de puéricultrice de classe supérieure,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste de directeur général adjoint des services (20 000 à 40 000 h).

***Dossier adopté à l'unanimité***

**26 – Reconduction de la consultation de psychologie au sein de la crèche collective de Villemomble pour une durée d'un an**

Une consultation de psychologie pour la crèche collective a été créée par délibération du 15 mars 1996.

Il est décidé de reconduire cette consultation de psychologie, sous forme d'une vacation de douze heures par mois pour une durée d'un an et de fixer à 34,27 € le montant horaire de la rémunération.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**27 – Reconduction de la consultation de psychologie au sein des crèches familiales de Villemomble pour une durée d'un an**

Une consultation de psychologie pour les crèches familiales a été créée par délibération du 21 juin 2001.

Il est décidé de reconduire cette consultation de psychologie, sous forme de vacations de douze heures par mois pour la crèche familiale « Les Diablotins » et de deux heures par mois pour la crèche familiale « Cadet Rousselle », pour une durée d'un an, et de fixer à 34,27 € le montant horaire de la rémunération.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**Monsieur le Maire donne ensuite lecture des décisions prises dans le cadre de sa délégation, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

N° 2009/77

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la SOCIETE PARISIENNE D'ELAGAGE (SPE) relatif aux travaux d'aménagements paysagers d'espaces verts situés le long de la voie du tram-train, boulevard d'Aulnay à Villemomble (partie forfaitaire = 1 635,00 HT + partie à bons de commande : seuil minimal = 50 000,00 € HT - seuil maximal = 90 000,00 HT)

N° 2009/78

OBJET : Avenant n° 1 au marché n° 2008/048 passé avec la société ARCHIPEL 41 relatif au réajustement des honoraires de maîtrise d'œuvre pour la crèche familiale les Diablotins, rue de la Fosse aux Bergers, suite à des travaux complémentaires - aménagement de locaux existants à l'Office Public de l'Habitat (plus-value de 3 420,56 € TTC portant le montant initial du marché à 26 742,56 € TTC)

N° 2009/79

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société BOOMKWEKERIJ UDENHOUT B.V. relatif à la fourniture de végétaux (montant de la dépense : 12 940,77 TTC)

N° 2009/80

OBJET : Avenant n° 1 à la convention de résidence passé avec la société ENLIGNE, résident de l'hôtel d'entreprises de Villemomble (occupation d'1 bureau au lieu de 2 - n° 102 de 30 m<sup>2</sup> - à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009 pour une durée de 17 mois)

N° 2009/81

OBJET : Convention de partenariat financier avec la société FORMACTION pour le recyclage de six agents titulaires du CACES nacelle du 27 avril 2009 au 29 avril 2009 (montant de la dépense : 2 650,00 € TTC)

N° 2009/82

OBJET : Convention de partenariat financier avec l'INSTITUT DE FORMATION D'ANIMATEURS DE COLLECTIVITES (IFAC) 91 pour la formation de perfectionnement du BAFD d'un agent du 7 mai 2009 au 12 mai 2009 (montant de la dépense : 370,00 € TTC)

N° 2009/83

OBJET : Convention de partenariat financier avec l'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES (ADIAJ) pour la formation professionnelle d'un agent du 12 mai 2009 au 13 mai 2009 (montant de la dépense : 873,00 € TTC)

N° 2009/84

OBJET : Avenant n° 2 au marché n° 2008/019 passé selon la procédure adaptée relatif aux travaux de signalisation horizontale routière - années 2008 - 2009 - 2010 (cession du marché et substitution de la société GRANDS TRAVAUX URBAINS dans l'ensemble des droits et obligations dudit marché sans interruption ni modification)

N° 2009/85

OBJET : Abrogation de la régie d'avances permettant le paiement de frais de mission ou de déplacement

N° 2009/86

OBJET : Convention de partenariat financier avec la société BUREAU VERITAS pour la préparation à l'habilitation électrique - indice 2 - d'un agent du 13 mai 2009 au 15 mai 2009 (montant de la dépense : 819,26 € TTC)

N° 2009/87

OBJET : Avenant n° 1 à la convention de résidence passé avec la société CARL BECHEM FRANCE, résident de l'hôtel d'entreprises de Villemomble (occupation d'un 2<sup>ème</sup> bureau - n° 217 de 13 m<sup>2</sup> - à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009 pour une durée de 22 mois)

N° 2009/88

OBJET : Avenant n° 1 à la convention de résidence passé avec la société WEBCAM-PROFS, résident de l'hôtel d'entreprises de Villemomble (occupation d'un 2<sup>ème</sup> bureau - n° 213 de 13 m<sup>2</sup> - à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009 pour une durée de 18 mois)

N° 2009/89

OBJET : Renouvellement de la convention de résidence passée avec la société EXPO CLEAN, résident de l'hôtel d'entreprises de Villemomble (bureau n° 206 de 13 m<sup>2</sup> - à compter du 15 mai 2009 pour une durée de 24 mois)

N° 2009/90

OBJET : Organisation de la journée du vendredi 22 mai 2009 aux accueils de loisirs maternels Foch et Prévert

N° 2009/91

OBJET : Organisation de la journée du vendredi 22 mai 2009 aux accueils de loisirs primaires Foch « 1, 2, 3, Soleil » et Saint-Exupéry

N° 2009/92

OBJET : Requêtes concomitantes auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise à l'encontre de l'arrêté du Maire de Villemomble n° 2009/61-SU, en date du 16 avril 2009, concernant la fermeture administrative de l'ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE CONCORDE (AEPC) - 42 avenue du Général Leclerc 93250 VILLEMOMBLE : 1. en annulation, 2. en référé suspension. Décision d'ester en justice pour assurer la défense de la Commune dans l'action engagée par l'AEPC devant le Tribunal Administratif et désignation de Maître RENAUDIN, Avocat, pour défendre les intérêts de la Commune.

N° 2009/93

OBJET : Convention passée avec la société SOS ARTISTES relative à l'animation de la Kermesse de Printemps, le samedi 6 juin 2009, au parc de la Garenne à Villemomble (montant de la dépense : 3 780,00 € TTC)

N° 2009/94

OBJET : Institution d'une régie de recettes pour l'encaissement de produits provenant de l'achat de tickets-jeux par les participants lors de la Kermesse de Printemps du samedi 6 juin 2009

N° 2009/95

OBJET : Institution d'une régie d'avances pour le paiement de menues dépenses pendant le séjour organisé au centre de vacances de Saint-Brévin-l'Océan du 8 juin 2009 au 19 juin 2009

### **Questions orales posées par les élus du groupe socialiste, écologiste et citoyen :**

**1 - « Lors du vote en Conseil municipal du 5 mars 2009 nous avons noté la faiblesse du Plan de relance (9 021 622 euros au budget 2009, nettement inférieur au budget investissement de 2007 qui était de 13 128 228 euros). Nous avons demandé que soit étudiée une nouvelle tranche incluant, entre autres, la mise en place du tri sélectif à Bénoni, l'installation de bancs aux arrêts des navettes lorsque la largeur des trottoirs le permet, de nouvelles installations photovoltaïques sur des bâtiments publics, ...**

**Envisagez-vous une nouvelle tranche d'investissement ? »**

Monsieur le Maire répond : « Je rappellerai - et c'est une constante au niveau des communes, parfois même au niveau des entreprises – que les budgets d'investissements sont liés et peuvent varier d'une année sur l'autre. En 2007, nous avons réalisé la transformation de l'ancien collège Pasteur en école maternelle, parallèlement à la fin du chantier de rénovation du Château, ainsi que divers autres travaux. Le plan de relance prévoyait le calcul sur la moyenne des années 2005, 2006 et 2007. Un budget d'investissement de 9 M€ est tout à fait honorable au niveau de la commune.

Le tri sélectif à Bénoni relève de la compétence de l'OPH de Villemomble, et non de la Commune. Je rappelle que pour la collecte sélective, une somme d'environ 90 K€ a été ajoutée au budget pour l'achat de bacs, ce qui permettra de répondre aux demandes des bailleurs en cas de besoins spécifiques.

Concernant les bancs aux arrêts des navettes, je précise que, s'agissant de points d'appel et non d'arrêts fixes, les personnes pouvant monter ou descendre tout au long du parcours, il paraît difficile de procéder à leur installation. Par ailleurs, alors que certains demandent des bancs, des riverains réclament leur enlèvement car ils sont parfois source de nuisances.

Enfin, pour les nouvelles installations photovoltaïques, le raccordement vient à peine d'être réalisé puisqu'il a eu lieu fin mai alors que les travaux ont été effectués pendant les vacances de la Toussaint. Un retour d'investissement est annoncé sur 17 ans. Il me semble préférable d'attendre avant de s'engager sur un nouvel équipement photovoltaïque – je rappelle que la dépense est de 450 K€. Par ailleurs, il est nécessaire auparavant de trouver de nouveaux sites : des investigations ont été faites, le site de l'école F. Coppée correspondait, 1 ou 2 installations sportives ou scolaires pourraient également convenir, mais je souhaite obtenir le retour sur la production de cette technologie innovante et vérifier si les éléments théoriques annoncés lors de l'étude se réalisent. Je préfère rester prudent quand de telles sommes sont engagées et analyser la situation au fur et à mesure de son état d'avancement. La commune de Villemomble est porteuse d'actions en direction de l'environnement et du développement durable dans un certain nombre de domaines mais il convient d'avancer avec la rigueur nécessaire à une bonne gestion de ces nouvelles technologies.

Ceci étant, il convient de rappeler que de nombreux autres travaux d'investissements sont programmés sur la Commune, en complément de ceux que vous venez d'évoquer.»

**2 - « Certaines villes apportent une protection à des personnes victimes de gouvernements non démocratiques en les déclarant citoyens d'honneur. De plus une telle cérémonie ouvre l'esprit des enfants de la commune sur le monde et attire leur attention sur des actions exemplaires pour la démocratie et la paix. Dans cet esprit, la ville pourrait-elle adopter comme citoyenne d'honneur AUNG SAN SUU KYI, prix Nobel de la paix en résidence surveillée depuis 2003 et victime d'un procès injuste depuis mai 2009 ? »**

Monsieur le Maire répond : « Vous apportez pratiquement la réponse dans votre question, à savoir : que la plus belle reconnaissance que pouvait obtenir cette femme était internationale sous la forme du Prix Nobel de la Paix, ce qui a été fait.

Madame AURILLAC, une de mes collègues députées, a posé hier après-midi une question orale à son sujet en séance en direction de Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Droits de l'Homme. L'Europe et la France en particulier, sont attentives à ce que le sort de AUNG SAN SUU KYI soit ré-examiné par la dictature birmane. Elle n'est malheureusement pas la seule à subir des pressions et un enfermement. La France, soutenue par ses partenaires européens voire internationaux comme l'ONU, dénoncent régulièrement de telles situations.

Par ailleurs, concernant l'ouverture des jeunes sur le monde, au sein du conseil consultatif de la jeunesse, ils évoquent un certain nombre de situations similaires et ils me semblent déjà largement éveillés sur le sujet, d'autant qu'ils sont également sensibilisés par les enseignants. »

**3. « Neuf villes de Seine-Saint-Denis (Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint- Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville) ont décidé de lancer une association de préfiguration pour créer une communauté d'agglomération. Villemomble s'investit-elle dans une telle réflexion et, si oui, avec quelles communes et sur quels projets communs ? »**

Monsieur le Maire répond : « Nous travaillons sur le sujet, sous l'égide dans un premier temps, de mon collègue, Maire de Rosny-sous-Bois, et Président de l'AMIF (Association des Maires d'Ile-de-France), qui connaît bien les sujets d'intercommunalité, et notamment de communautés d'agglomération. Je réunirai d'ailleurs l'ensemble des mes collègues, maires de la majorité présidentielle, sur la question, le 29 juin 2009 pour évoquer notamment ces dossiers et définir comment nous allons nous positionner par rapport à ces communautés d'agglomération Je rappellerai que, dans le Département, on compte : « Plaine Commune », la Communauté de Communes de Clichy-sous-Bois/Montfermeil. Une réflexion générale s'est engagée concernant le Grand Paris et les nouvelles structures qui vont être mises en place pour l'amélioration du fonctionnement des collectivités et plus généralement de la Région Ile-de-France. Nous pourrons vous livrer des éléments plus précis quand la situation sera un peu plus avancée, mon intention n'est pas, pour l'instant, d'aller rejoindre les villes que vous avez citées. »

**Questions orales posées par Mme BONNET-POTTEAU, du groupe Non Inscrit « Villemomble Autrement » :**

**4 - « A l'occasion du Grenelle de la téléphonie mobile, l'association Robin des Toits a proposé le 6 mai la mise en place d'expérimentation grandeur nature du seuil de précaution sanitaire de 0,6 V/m défendu par les scientifiques internationaux indépendants.**

**Cette proposition a reçu le soutien de l'Association des Maires de France, CRIIREM et d'Ecologie Sans Frontières, de la Confédération Syndicale des Familles et de l'Association des Familles Rurales. A l'heure actuelle, les seuils d'exposition maximum sont compris entre 41 et 61 V/m, mais Robin des Toits et les communes volontaires souhaitent que le seuil d'exposition ne dépasse pas 0,6 V/m. Ce seuil permettrait le fonctionnement normal du portable tout en assurant une bien meilleure protection sanitaire des riverains d'antenne.**

**Afin que ce Grenelle débouche sur des résultats concrets, Robin des Toits, en coordination avec le CRIIREM lance un appel à candidature aux collectivités souhaitant également devenir ville pilote pour l'expérimentation du seuil de 0,6 V/m. Au 7 juin 2009, plus de 30 communes sont déjà candidates (dont 4 en Seine-Saint-Denis), quelle est la position de la municipalité de Villemomble sur ce sujet ? »**

Monsieur le Maire répond : « Tout d'abord je précise qu'il n'y a aucune démonstration scientifique faite sur les dangers particuliers de ce type de rayonnement. Si des associations souhaitent lancer un certain nombre de pétitions, c'est leur choix, mais les dernières enquêtes effectuées par des organismes scientifiques français sur le sujet n'ont pas révélé de danger particulier. Par ailleurs, on sait pertinemment que si on diminuait la puissance, il faudrait augmenter le maillage des antennes et qu'en conséquence, on se retrouverait avec le problème de l'augmentation de la puissance émise par le téléphone pour pouvoir capter un signal faible avec un risque encore plus important pour la santé des utilisateurs. Les recommandations de base, si les gens considèrent qu'il y a un danger particulier vis-à-vis du téléphone portable dans les zones à faibles émissions, sont d'utiliser les kits piétons qui sont fournis avec les téléphones. A l'occasion du

Grenelle de la téléphonie mobile, il a été recommandé de ne pas acheter nécessairement de téléphone portable aux enfants des écoles primaires, et encore moins maternelles - ce qui n'est que bon sens vis-à-vis des familles,

Je ne suis donc pas candidat à ce type de dispositif car si on s'obligeait à descendre le seuil d'exposition et à pratiquement le diviser par 10, il faudrait trouver presque 10 fois plus d'implantations d'antennes pour que le réseau continue à fonctionner sur notre commune. Si des personnes se portent candidates, c'est une chose, mais que des opérateurs suivent en fonction des éléments techniques que je viens d'évoquer, cela m'étonnerait beaucoup.»

**5. « Actuellement, le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans représente plus de 3 % de la population totale. Les études démographiques montrent que cette population va doubler au cours des 10 prochaines années. Qu'est-il prévu à Villemomble pour faire face à cette augmentation en termes de structures d'accueil et de services à domicile ? La construction d'une résidence pour retraités autonomes pourrait-elle être envisagée ? »**

Monsieur le Maire répond : « D'une part les projections démographiques devront être vérifiées d'ici quelques années, pour confirmer le problème latent concernant l'augmentation de la population représentée par les personnes âgées.

D'autre part, en ce qui concerne les structures d'accueil sur la commune, je vous rappelle l'existence de services d'aide à domicile qui fonctionnent à la satisfaction des usagers. Dans le budget supplémentaire, vous avez d'ailleurs pu remarquer une somme de 500 000 € destinée à déplacer l'association d'aide à domicile qui est actuellement locataire de locaux au Centre Médico-Social Marcel Hanra, avec la volonté de maintenir et permettre son développement sur la commune.

Quant à la construction d'une résidence pour retraités autonomes, je rappelle également qu'une Résidence pour Personnes Agées est déjà gérée de longue date par l'OPH de Villemomble et que la nouvelle construction d'une structure Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes, c'est-à-dire pour retraités non autonomes, vient d'ouvrir sur la commune. Nous serons attentifs aux besoins et évolutions futurs. A Villemomble, la majorité des demandes est satisfaite : services à domicile, portage des repas avec AVENANCE, résidence pour personnes âgées gérée par l'OPH, services du CCAS qui apportent beaucoup d'aide et de soutien aux personnes âgées dans différents domaines dont notamment la téléalarme.»

**6 - « L'ex bâtiment de la SNCF à la gare des Coquetiers, racheté par la Municipalité, va être occupé par l'Association des Anciens Combattants. D'autres associations pourront-elles également bénéficier de l'utilisation de ce bâtiment ? De plus, les habitants de ce quartier très excentré, surtout par rapport aux services municipaux, sont demandeurs de la mise en place d'une permanence de la mairie. Pourrait-on mettre en place une telle mesure ? »**

Monsieur le Maire répond : « Les travaux de ce bâtiment sont effectivement terminés et nous finalisons la signature des conventions avec les différentes associations d'anciens combattants, qui devraient effectuer leur déménagement au début du mois de juillet. Partager le local avec d'autres associations, n'est pas envisageable car la superficie est d'à peine 80 m<sup>2</sup>. Le bâtiment peut paraître grand de l'extérieur, mais si on exclut les sanitaires, on ne dispose plus que d'une salle de réunion et d'un bureau.

Concernant la mise en place d'une permanence de la mairie dans ce secteur, je rappelle que la tendance est plutôt inverse compte tenu de l'existence de navettes municipales, qui permettent aux personnes de se déplacer sur les 4 km<sup>2</sup> de la commune, et du développement de certains services accessibles via Internet. Par ailleurs, le déplacement en mairie sera toujours nécessaire et obligatoire pour certaines démarches liées par exemple à l'état civil (stations biométriques de réalisation de passeports), à l'urbanisme (dépôt de dossiers), etc. Il n'y a, dans ces conditions, aucun intérêt à ouvrir une permanence pour renvoyer les administrés vers la mairie pour la plupart de leurs demandes.»



**Question orale posée par Mme PELAEZ-DIAZ, du groupe majoritaire:**

**7. « Il y a 2 mois a eu lieu une fusillade à Villemomble, dans le quartier des Marnaudes. Si la presse s'est fait écho des circonstances de cette attaque sur un bus de la RATP, nous aimerions savoir ce qui a été engagé sur le terrain depuis, notamment par l'association ACTIF Jeunes et plus largement par la ville de Villemomble ? »**

Monsieur le Maire donne la parole à M. BLUTEAU, qui répond : « Merci Monsieur le Maire.

Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

« ACTIF Jeunes » est une association, créée il y a 14 ans, qui œuvre en direction d'une population, et le plus souvent sur ce territoire à l'ouest de la Commune. C'est une association dont l'action sur le terrain a été très souvent saluée, et dont les subventions ont été votées à l'unanimité, à plusieurs reprises ici-même.

Actuellement, les actions d'animation se portent principalement en direction des adolescents de 13 à 18 ans, au moyen de sorties et également d'activités sur le site du stade A. Mimoun. Nous proposons notamment, 2 soirs par semaine, l'activité foot en salle, activité pour laquelle nous avons l'intention, dès la rentrée prochaine, d'intensifier l'organisation où plusieurs équipes seraient inscrites en championnat sous l'égide de la Fédération Française de Football. Nous allons nous appuyer sur l'expertise de Villemomble Sports pour pouvoir, à très court terme, leur permettre d'encadrer, entraîner et faire progresser nos jeunes dans cette pratique.

Moment fort de l'année, nous allons proposer chaque jour une sortie à destination de petits groupes de 7 à 8 jeunes, afin de permettre à ceux n'ayant pas la chance de partir en vacances, de participer à des activités pédagogiques tout au long des deux mois.

Je rappellerai bien sûr le Conseil Consultatif de la Jeunesse, dont « ACTIF Jeunes » supporte la charge budgétaire et pour lequel notre animatrice organise les travaux de nos 61 jeunes homologues. A ce sujet, nous sommes invités, lors de la séance de proclamation des résultats, à accueillir les tout nouveaux élus, issus des scrutins organisés dans les écoles de la Ville, demain, à 18 h 30, ici-même.

Enfin, on pourra évoquer la médiation qui, au moyen de ses 2 médiateurs permanents, va s'attacher à ce que l'été se déroule sous les meilleurs auspices. Neuf ans après sa création, la médiation doit toutefois muter, notamment avec l'avènement de la vidéo protection et surtout avec une délinquance de rue qui a évolué et malheureusement, qui s'est intensifiée.

Il est en effet du devoir d'une association de savoir évoluer.

Je fais un aparté sur ce point important de mon développement. Je vois ailleurs, au niveau départemental, des associations qui ne changent pas et pour lesquelles la collectivité départementale, dans laquelle je vous représente, ne s'interroge pas sur la portée exacte des actions. Cela permettrait de réviser les moyens parfois énormes qui sont mis à disposition dans des secteurs comme l'éducation spécialisée, la protection de l'enfance ou les secteurs plus larges du social ou de la culture.

Pour en revenir à Villemomble, le 29 avril dernier, un incident d'une extrême gravité s'est en effet déroulé dans le quartier des Marnaudes : un coup de feu, au moyen d'une arme létale, a été tiré sur un bus RATP à l'arrêt, avec son machiniste et des passagers à son bord. Fort heureusement, seuls des dégâts matériels ont été constatés grâce principalement au réflexe du conducteur, dont on saluera le courage. Conséquence de cet acte de violence terrible : la RATP a décidé de dévoyer le parcours du bus 303 jusqu'au terme de l'été. Nous serons ici tous d'accord pour condamner l'acte de violence commis, comprendre la volonté de sauvegarde des personnes pour laquelle ce transporteur public est engagé, et regretter que plusieurs centaines de villemomblois soient privées, en ce moment, de ce service public.

Je le disais à l'instant, la délinquance a tristement évolué : contenue, grâce à un effort constant des pouvoirs publics, du Ministère de l'Intérieur et de l'ensemble des gouvernements depuis 2002, la délinquance s'est dès lors radicalisée et elle appelle d'autres mesures que la seule prévention.

C'est aujourd'hui dans cet état d'esprit que se trouve l'association « ACTIF Jeunes » qui se verra, soyez en sûrs, évoluer très rapidement.

L'action de la majorité municipale va poursuivre le développement de sa politique de la Ville et plus largement de sa politique sociale. Au cours d'une réunion publique qui s'est déroulée le 5 juin dernier, un échange a pu avoir lieu entre le Maire de Villemomble, accompagné du Commissaire de Police, des représentants de la RATP, du bailleur La Sablière, et plus d'une centaine de personnes venues au gymnase Mimoun. Lors de cette soirée, il a été annoncé qu'un projet d'ouverture de centre social était actuellement à l'étude, à l'initiative du CCAS de Villemomble. Il serait conventionné par la Caisse d'Allocations Familiales. Voilà encore la démonstration de notre capacité à évoluer au vu des circonstances et à marquer notre engagement pour la population de ce secteur de la Ville.

Après le rachat du stade Mimoun il y a 10 ans par la Commune, la reconstruction du collège Jean-de-Beaumont, obtenue de l'exécutif du Conseil Général par mon prédécesseur, et de nombreuses démarches, comme l'obtention, il y a quelques années, du passage du bus 303 le dimanche pour permettre aux habitants de ce secteur d'aller travailler, la ville de Villemomble poursuit son action spécifique à destination de ce quartier.

La majorité municipale a toujours souhaité, sans choix partisan, porter ses efforts pour une meilleure cohésion sociale vers tous les quartiers de la Ville. Depuis de nombreuses années, elle a choisi de soutenir « ACTIF Jeunes » pour son travail réel.

J'invite à moins stigmatiser le quartier des Marnaudes et à plus nous retrouver, à soutenir les dossiers qui sont présentés ici-même, au sein de notre assemblée, pour le bien et le mieux vivre de l'ensemble des Villemomblois.

« ACTIF Jeunes » a aujourd'hui un bon bilan. Je dirais que l'association doit savoir maintenant s'améliorer et soyez assurés que c'est dans l'intérêt de tous que chaque initiative est soutenue par le Conseil Municipal de Villemomble. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire remercie Monsieur BLUTEAU de sa réponse.

~~~~~

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 15.

~~~~~

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Gaëtan CAPDEVILLE

Patrice CALMEJANE